

Édito



J'ai le plaisir de vous présenter le rapport des services de l'État en Dordogne pour l'année 2017.

Cet exercice constitue, pour la représentante de l'État que je suis, l'occasion de témoigner de l'engagement au quotidien de ses services, aux côtés de l'ensemble de nos concitoyens, des élus, des associations, des entreprises. Je rends ici hommage à leur sens élevé du service public et à leur professionnalisme.

Ce document met en lumière la multiplicité des champs d'intervention de l'État, tant sur le front de la sécurité que du soutien à l'économie et à l'emploi, de l'aménagement du territoire, de la cohésion sociale avec la protection des populations les plus vulnérables et l'accès au logement.

La sécurité, préoccupation légitime de chacun d'entre nous, demeure en 2017 l'enjeu prioritaire des services de l'État à travers la mise en place de dispositifs de prévention dans les domaines de la délinquance et des risques, notamment routiers.

2017 a vu aussi la poursuite de la modernisation dans le cadre de la mise en place du Plan Préfectures Nouvelle Génération (PPNG) avec une préfecture engagée dans la simplification et la dématérialisation des démarches administratives pour offrir aux usagers un service de qualité, avec une mobilisation qui doit se poursuivre autour des enjeux de l'inclusion numérique.

Je me réjouis enfin de l'excellente collaboration avec les collectivités territoriales et les forces vives du département pour la mise en œuvre et la réussite des politiques publiques en Dordogne.

Je vous laisse découvrir au fil des pages les différentes facettes de l'action de l'État sur cette année 2017.

Soyez assurés que tous les agents de l'État restent mobilisés à mes côtés au service de la Dordogne et de ses habitants.

Anne-Gaëlle BAUDOUIN-CLERC

Préfète de la Dordogne

SOMMAIRE

5

Moderniser l'action
publique

•

11

Emploi et mutations
économiques

•

25

Sécurité des citoyens

•

35

Aménagement,
environnement et
développement des
territoires

•

54

Protection des populations

•

61

Cohésion sociale

•

72

Éducation

75

Respect de la démocratie,
des lois et des libertés
individuelles

82

Finances publiques et
fiscalité



Moderniser l'action publique

Des démarches de qualité

Le Plan Préfecture Nouvelle Génération

L'année 2017 a été principalement consacrée à la mise en œuvre de la réforme des préfectures intitulée « Plan Préfectures Nouvelle Génération » (PPNG). Cette réforme majeure inscrit les préfectures dans l'avenir des territoires, en les recentrant sur leurs missions prioritaires de sécurité, d'accompagnement et de conseil, tout en s'inscrivant dans la dynamique nationale de révolution numérique pour une nouvelle relation avec l'utilisateur.

Le Plan Préfecture Nouvelle Génération comprend deux volets :

La modernisation des processus de délivrance des titres (hors étrangers)

La délivrance des cartes nationales d'identité et des passeports :

La dématérialisation des procédures est devenue effective en juillet 2016 pour les passeports et en mars 2017 pour les cartes nationales d'identité.

Les demandes de passeports et de CNI sont désormais recueillies dans les 17 mairies de Dordogne équipées d'un dispositif de recueil, permettant la numérisation des pièces du dossier et la prise des empreintes par le biais d'un capteur. La pré-demande en ligne permet de gagner du temps lorsque l'utilisateur se rend à la mairie.

L'instruction des demandes de passeports ou de CNI bénéficie de toutes les mesures de sécurité fournies par l'application « Titres Électroniques Sécurisés » (TES) : collision avec le fichier des personnes recherchées, lecture du code-barres sur les justificatifs de domicile, interrogation des communes de naissance raccordées au dispositif.

La délivrance des permis de conduire et des certificats d'immatriculation :

Les permis de conduire (depuis septembre 2017) et les certificats d'immatriculation (depuis novembre 2017) font désormais l'objet de téléprocédures sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS).

Les cinq téléprocédures concernant les certificats d'immatriculation ont été déployées progressivement au cours de l'année 2017 :

- ↳ 2 juin 2017 : « Je souhaite refaire mon certificat d'immatriculation ».
- ↳ 7 août 2017 : « Je souhaite changer mon adresse », « Je souhaite déclarer la cession d'un véhicule », « Je souhaite changer le titulaire du véhicule ».
- ↳ 6 novembre 2017 : « Je souhaite faire une autre



demande » (permet aux usagers de saisir les centres d'expertise et de ressources titres [CERT] pour toute demande non couverte par les autres téléprocédures).

Les 9 Centres d'Expertise et de Ressources Titres (CERT), dont 6 en métropole, assurent le traitement des dossiers reçus via les téléprocédures. Leurs effectifs ont été renforcés en fin d'année 2017 et devraient être triplés courant 2018 par rapport à 2016. Les anomalies techniques qu'ont connues les applications ont été traitées et corrigées progressivement dès leur signalement.

Les usagers peuvent faire leurs démarches seuls ou s'adresser à un professionnel agréé de l'automobile (268 garages agréés en Dordogne).

Afin de les accompagner au mieux dans la finalisation de leurs démarches, des points numériques, animés par des médiateurs numériques (agents du service civique), ont été mis en place à la préfecture (2) et dans les sous-préfectures (Bergerac : 2, Sarlat : 1, Nontron : 1). Ainsi, à titre d'exemple, 365 dossiers ont été télétransmis à l'ANTS à partir des points numériques de Périgueux de novembre à décembre 2017.

Les usagers peuvent en outre adresser leurs questions sur la boîte fonctionnelle de la préfecture (prefecture@dordogne.gouv.fr).

Enfin, l'accompagnement du public et des partenaires a été complété par diverses actions :

- ✚ Réunion du comité local des usagers le 29 septembre 2017.
- ✚ Conférence de presse le 12 octobre 2017 relayée sur les réseaux sociaux.
- ✚ Réunion en MSAP le 23 novembre 2017 pour une présentation des téléprocédures et remise d'un kit intégrant la création d'une adresse mél.
- ✚ Création d'un club des administrations numériques pour échange de bonnes pratiques.
- ✚ Amorce d'un partenariat avec le monde associatif (CCAS de Marsac) : prise en charge intergénérationnelle des usagers éloignés d'internet.
- ✚ Deux réunions à destination des professionnels de l'automobile les 22 janvier et 5 février 2018.

Le renforcement des missions prioritaires des préfectures

Le second volet du Plan Préfectures Nouvelle Génération a pour objectif de réorienter les préfectures sur quatre missions prioritaires, au service des territoires et au bénéfice de la sécurité et du respect de la loi :

- ✚ Lutte contre la fraude documentaire.
- ✚ Gestion locale des crises.
- ✚ Expertise juridique et contrôle de légalité.
- ✚ Coordination territoriale des politiques publiques.

Cette réforme structurelle s'est accompagnée d'une réorganisation en profondeur des services de la préfecture et des sous-préfectures au cours de l'année 2017 :

Pour la préfecture :

- ✚ Création d'une direction des sécurités au cabinet du préfet.

- ↳ Renforcement et transformation de la direction du développement local en direction de la citoyenneté et de la légalité et de la direction des moyens interministériels en direction des ressources humaines et des moyens logistiques.
- ↳ Renforcement du service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial.
- ↳ Service interministériel départemental des systèmes d'information et de communication confirmé dans sa dimension interministérielle.



Pour les sous-préfectures, confortées dans leur rôle d'interlocuteur de proximité :

- ↳ Bergerac : mission départementale « Armes ».
- ↳ Sarlat : mission départementale « Aéronautique ».
- ↳ Nontron : mission « Manifestations Sportives » des arrondissements de Périgueux, Nontron et à caractère départemental.

Cette nouvelle organisation, assortie d'un important dispositif d'accompagnement, de requalification et de formation du personnel, a également eu un impact immobilier (déménagement de services et réalisation de travaux d'aménagement). Les sous-préfectures de Nontron et Sarlat ont, par ailleurs, été labellisées « Maison de l'État », qui deviendront effectives courant 2018 avec le regroupement sur site de plusieurs services de l'État et l'organisation de permanences.

Les actions de modernisation de la direction départementale des finances publiques (DDFiP)

Une administration ouverte sur la société

Afin de répondre à la demande d'engagement des jeunes, la DDFiP a recruté en 2017 4 volontaires du service civique, qui accueillent et accompagnent les usagers dans les services des impôts des particuliers de Périgueux, Bergerac et Ribérac.

La DDFiP a également souhaité développer l'apprentissage pour favoriser l'insertion de jeunes dans le monde du travail. 3 apprentis sont actuellement sous contrat.

Une administration qui poursuit l'adaptation de son réseau

La mission de l'enregistrement, réalisée jusqu'alors dans les Services des Impôts des Entreprises de Périgueux, Bergerac et Sarlat, a été rattachée le 1er septembre 2017 au Service de Publicité Foncière de Périgueux.

La DDFiP poursuit sa spécialisation dans la gestion comptable hospitalière. Ainsi, la Trésorerie de Belvès a confié le 1er janvier 2017 à la Trésorerie de Bergerac municipale la gestion d'un hôpital et d'un EHPAD dont la Direction commune est située à Bergerac.

Une dématérialisation des procédures qui se poursuit

Achevée dans la sphère des professionnels, la dématérialisation s'accélère pour les particuliers. Ainsi, le pourcentage de télédéclarants à l'impôt sur le revenu s'établit désormais en Dordogne à près de 47 %, en hausse de 17 points par rapport à 2015.

Les contribuables bénéficiant d'un accès à Internet et dont le revenu fiscal de référence est supérieur à 28 000 € en 2017 doivent déclarer leurs revenus en ligne. En 2018, ce seuil est abaissé à 15 000 € et en 2019, tous les contribuables devront déclarer leurs revenus en ligne.

De même, le seuil au-delà duquel le paiement dématérialisé de tout avis d'impôt est obligatoire (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, taxe foncière, etc.), sera abaissé de 2 000 € à 1 000 € en 2018 avant de passer à 300 € en 2019.

Le prélèvement à la source (PAS) de l'impôt sur le revenu, dispositif dont l'objectif est la taxation contemporaine des revenus, sera mis en œuvre à compter du 1er janvier 2019.

L'accès des usagers particuliers aux services en ligne de la DGFIP peut désormais s'effectuer par l'icône FranceConnect (utilisation des identifiants attribués par d'autres partenaires (AMELI, La Poste, MobileConnect et moi).

Le délai de mise à jour du fichier immobilier est dorénavant bien maîtrisé sur l'ensemble des Services de Publicité Foncière de la Dordogne avec un délai global de 37 jours fin 2017. Grâce au partenariat engagé fin 2016 avec la Chambre départementale des notaires dans le cadre du projet 100 % Télé@ctes, la dématérialisation des actes s'est améliorée avec un résultat départemental de 80,1 %, supérieur à la moyenne nationale.

L'entretien des bâtiments de l'État

En 2017, le programme d'entretien des bâtiments de l'État a été doté de 319 095 € pour les contrôles techniques, la maintenance préventive ou corrective et des travaux lourds, dont les mises en accessibilité de certains bâtiments de l'État (sous-préfecture de Nontron, bâtiment de l'UD DIRECCTE, DDSP de Périgueux, École Nationale de Police...) et le remplacement des menuiseries extérieures de la DDSP de Périgueux.

Pour la préfecture et les sous-préfectures, l'enveloppe mutualisée d'investissement régional (EMIR) et les crédits de fonctionnement ont permis de réaliser 184 836 € de travaux immobiliers, principalement pour le ravalement de la façade du bâtiment A de la préfecture, le remplacement des chéneaux de toiture d'une façade du bâtiment B, des travaux de restructuration des espaces de guichet d'accueil suite à la mise en œuvre de PPNG et l'isolation des toitures de la sous-préfecture et de la résidence de Nontron.

Le regroupement des services

La Maison de l'État de Nontron a été inaugurée en avril 2018, au terme de travaux de restructuration permettant d'accueillir les personnels de la sous-préfecture, de la DDT et une permanence des services de la Justice et de l'UDAP, pour un montant global de 78 370 euros.

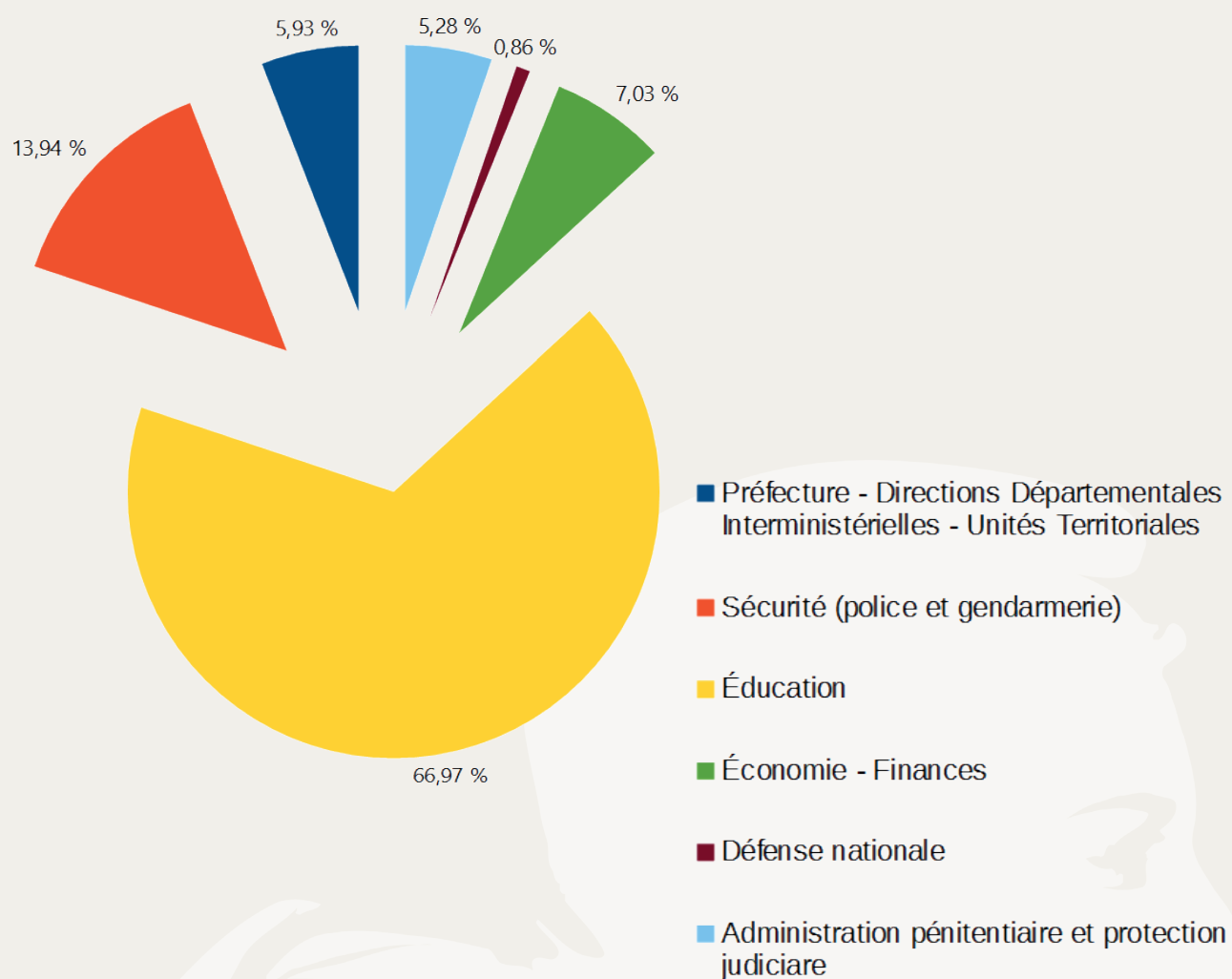
En ce qui concerne la Maison de l'État de Sarlat-la-Canéda qui regroupera également les services de la sous-préfecture et ceux de la DDT, les travaux ont commencé le 1er mars 2018. La livraison des deux bâtiments est prévue pour le mois de septembre prochain. Le montant des travaux, mission de maîtrise d'œuvre comprise, est à ce jour de 366 500 €, tous financements confondus.



L'évolution des effectifs

Évolution des effectifs (en effectifs temps pleins)	2016	2017
Préfecture – Directions Départementales Interministérielles – Unités Territoriales	487	484
Sécurité (police et gendarmerie)	1 124	1 139
Administration pénitentiaire et protection judiciaire	407	430,9
Défense nationale	71	70
Éducation	5 479	5 470
Économie – Finances	597	574
Total	8 165	8 167,9

Répartition des effectifs 2017 :



Emploi et mutations économiques

Entre décembre 2016 et décembre 2017, l'emploi salarié connaît une évolution positive de 0,4 % en Dordogne, moins forte toutefois qu'en Nouvelle-Aquitaine (1,8 %) ou qu'au niveau national (1,6 %). Cette évolution profite au secteur tertiaire. L'industrie et la construction continuent à perdre des emplois dans le département.

Au troisième trimestre 2017, le taux de chômage en Dordogne (10 %) reste plus élevé que les taux régional (9 %) et national (9,4 %).

Le département compte, au 31 décembre 2017, 21 909 demandeurs d'emploi en catégorie A en données brutes (demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi), soit - 2 % de moins sur les 12 derniers mois, et 34 925 en catégorie ABC en données brutes, soit + 1,3 % de plus en un an.

L'accès et le retour à l'emploi

Les structures d'appui des actions conduites en faveur de l'emploi

L'activité de Pôle emploi en 2017

Les équipes de conseillers dédiés à l'entreprise :

Depuis juin 2015, les équipes de conseillers dédiés à l'entreprise travaillent à la personnalisation de la relation avec les entreprises. En Dordogne, **25 conseillers** dédiés à cette activité sont répartis sur tout le territoire.

Ils développent une stratégie de prospection des entreprises dont l'objet principal est le placement des demandeurs d'emploi : recherche d'offres utiles, promotion de profils auprès des entreprises.

Pour l'ensemble de l'année 2017, 14 240 postes ont été enregistrés, dont 12 298 ont été satisfaits (86,4 %), les autres postes ayant été soit retirés, soit pourvus en interne par l'entreprise. Il y a eu, en 2017, 72 885 contacts avec des entreprises, dont 774 visites sur place.

Les conseillers dédiés à l'entreprise sont attentifs à satisfaire les demandes de recrutement. En 2017, 71,5 % des entreprises en Dordogne (71,5 % en cumul annuel national) expriment leur satisfaction sur le traitement de la dernière opération de recrutement par Pôle emploi (enquête IPSOS).

La Méthode de Recrutement par Simulation :

Développée par Pôle emploi, la Méthode de Recrutement par Simulation (MRS) permet aux entreprises de recruter des candidats adaptés au poste de travail, sans tenir compte de leur diplôme, de leur expérience ni de leur CV.

Fondée sur les habiletés nécessaires pour occuper un poste, la MRS consiste à repérer chez les candidats l'ensemble des capacités indispensables pour effectuer un travail. Ce repérage se fait grâce à des exercices en lien avec des situations de travail

concrètes.

16 entreprises ont fait appel à la MRS en 2017, dont 7 nouveaux clients dans des secteurs d'activité variés : la restauration rapide, le commerce, l'industrie métallurgique, l'industrie de la cosmétique, l'industrie du papier, l'industrie agroalimentaire et la maroquinerie.

En 2017, 177 emplois ont été proposés avec l'offre de service MRS. 504 personnes ont passé les exercices MRS et 340 les ont réussis. 143 personnes ont été recrutées, dont 85 ont bénéficié d'une action préalable au recrutement (AFPR ou POE).

L'accompagnement des demandeurs d'emploi

Les nouvelles Modalités de Suivi et d'Accompagnement

La mise en place d'un accompagnement personnalisé pour accélérer le retour à l'emploi est une priorité pour Pôle emploi.

Le modèle d'accompagnement proposé repose sur 3 principes clefs de l'offre de services de Pôle emploi :

- ✎ Mieux prendre en compte les besoins et les attentes spécifiques des demandeurs d'emploi, en différenciant l'offre de services dans ses contenus, mais également dans la nature et la fréquence des contacts proposés.
- ✎ Développer une offre de services renforcée pour répondre au mieux aux besoins des demandeurs d'emploi les plus éloignés du marché du travail.
- ✎ Donner davantage de marges de manœuvre aux conseillers pour mettre en œuvre la personnalisation de l'offre de services.

Le conseil en évolution professionnelle délivré par Pôle emploi est une démarche globale d'accompagnement personnalisée. Il permet de rendre le demandeur d'emploi autonome dans sa recherche d'emploi, aujourd'hui et tout au long de sa vie.

Cet accompagnement est modulable selon l'autonomie du demandeur d'emploi :

- ✎ **Suivi** pour les demandeurs d'emploi les plus autonomes, avec une supervision par le conseiller référent et de la transmission d'offres au demandeur.
- ✎ **Guidé** pour les demandeurs d'emploi qui nécessitent d'être appuyés par leur conseiller référent, notamment à travers des contacts dont la nature et la fréquence sont personnalisées.
- ✎ **Renforcé** pour les demandeurs d'emploi qui ont besoin d'être fortement accompagnés par leur référent dans leur trajectoire de retour à l'emploi.
- ✎ **Accompagnement global** pour les demandeurs d'emploi présentant un cumul de difficultés sociales et professionnelles.

En 2017 :

- ✎ 2 628 aides ont été délivrées (mobilité, développement).
- ✎ 5 427 prestations ont été suivies par les demandeurs d'emploi.
- ✎ 35 577 retours à l'emploi, y compris l'intérim, ont été enregistrés.
- ✎ 12 227 demandeurs d'emploi ont été indemnisés.

- ↳ Le taux de satisfaction des demandeurs d'emploi concernant le suivi dont ils bénéficient est de 74,4 %.

Approche par compétences et bilan personnalisé de compétences

En 2017, Pôle emploi approfondit la démarche de fluidification du marché du travail par l'approche par compétences qui vise à favoriser la mobilité professionnelle.

Depuis décembre 2017, Pôle emploi évolue encore en proposant au demandeur d'emploi un bilan personnalisé de compétences.

Ce dernier affiche ses compétences sur son espace personnel pôle-emploi.fr et a, en temps réel, une mise en perspective de celles-ci avec le marché du travail : compétences les plus recherchées par les recruteurs sur ce métier, top 10 des entreprises les plus susceptibles de recruter, évolution des offres d'emploi enregistrées dans les 12 derniers mois.

Formation des demandeurs d'emploi

En 2017, Pôle emploi a développé ses actions de formation pour les demandeurs d'emploi en lien avec la Région dans le cadre du plan 80 000 formations.

4 475 demandeurs d'emploi sont entrés en formation en 2017, dont 2 329 dans le cadre du Programme Régional de Formation (52 %).

1 831 demandeurs d'emploi sont entrés en formation en 2017 avec un financement par Pôle emploi dont :

- ↳ 972 AIF - Action individuelle de formation (53 %),
- ↳ 379 AFPR - Action de Formation Préalable au Recrutement (21 %),
- ↳ 249 POE - Préparation Opérationnelle à l'Emploi (14 %), dont 180 POE individuelles et 69 POE collectives,
- ↳ 231 AFC - Action de Formation Collective (13 %).

Parmi les 4 475 demandeurs d'emploi formés jusqu'en juin 2017, 62 % ont accédé directement à l'emploi dans les six mois suivant la sortie de formation

L'offre de services aux cadres

Depuis le 26 juillet 2017, Pôle emploi adapte la délivrance de services aux demandeurs d'emploi en recherche d'un emploi « cadre ». L'ensemble des personnes en recherche d'un emploi de cadre et autonomes dans leurs démarches sont accompagnées par un même conseiller pour l'ensemble du département. La délivrance de services est adaptée pour favoriser des services ciblés répondant à leurs attentes en privilégiant l'accompagnement à distance.

Le déploiement des services digitaux

Pôle emploi continue d'améliorer les services digitaux proposés par l'enrichissement régulier des outils disponibles : pôle-emploi.fr, Emploi Store.

Le portail Emploi Store propose des services numériques organisés autour six thèmes :

- ✦ Choisir un métier : Les bonnes pratiques pour construire son projet professionnel.
- ✦ Se former : L'essentiel pour concrétiser son projet de formation.
- ✦ Préparer sa candidature : Les outils pour une candidature efficace.
- ✦ Trouver un emploi : Les clés pour postuler et réussir ses entretiens.
- ✦ Créer une entreprise : Les supports pour créer ou reprendre une entreprise.
- ✦ International : L'incontournable pour une recherche d'emploi à l'étranger.

Ces six thèmes peuvent être travaillés, en autonomie, au travers d'outils ludiques et accessibles : MOOC, simulateurs d'entretiens, serious games.

Les événements à destination des employeurs et des demandeurs d'emploi

En 2017 une trentaine d'événements à destination des entreprises et des demandeurs d'emploi se sont déroulés avec la participation des agences locales ou à leur initiative : job dating spécialisés à Bergerac et Saint-Astier, forums sur la formation et l'emploi dans toutes les agences Pôle emploi, ainsi que dans les quartiers « politique de la ville » (Périgueux), petits déjeuners employeurs à Terrasson, forums création d'entreprise ou de l'alternance.

Complémentarité avec les partenaires

Les DEBOE - Demandeurs d'Emploi Bénéficiaires d'une Obligation d'Emploi

Le travail partenarial avec Cap emploi se poursuit dans le cadre de l'accord local de coopération signé le 17 juin 2015. L'avenant à cet accord est en cours de signature afin de prolonger l'accord local de coopération en 2018. Les DEBOE sont orientés vers Cap emploi lorsque le handicap constitue le frein principal d'accès à l'emploi durable. À la fin de chaque accompagnement, Cap emploi transmet à Pôle emploi un bilan détaillé afin de garantir la poursuite des actions d'accompagnement vers l'insertion professionnelle. En 2017, 771 personnes ont été orientées vers Cap emploi (DEFM DEBOE décembre 2017 : 3 971).



Pôle emploi et Cap emploi ont travaillé en coopération pour mettre en place des actions spécifiques durant la Semaine pour l'emploi des personnes handicapées. Ainsi, à Saint- Astier, des tables rondes ont été organisées sur le thème de l'orientation et l'invalidité.

Pôle emploi Dordogne poursuit sa relation partenariale avec l'Association « Les Papillons Blancs » dans le cadre de la convention de coopération signée le 9 septembre 2016 sur l'emploi accompagné.

Les jeunes

Pôle emploi doit finaliser la rédaction des avenants aux accords locaux de coopération avec chacune des cinq missions locales de Dordogne. Ces dernières choisissent le dispositif d'accompagnement le plus approprié pour ces jeunes présentant des freins périphériques à l'emploi. En 2017, 1 689 jeunes ont été orientés vers les missions locales (DEFM Jeunes en décembre 2017 : 5 516).

Au-delà de son offre de service de droit commun, Pôle emploi poursuit l'Accompagnement Intensif des Jeunes (AIJ), dans le cadre de la Garantie Européenne pour la Jeunesse avec un financement dans le cadre de l'Initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ), pour des jeunes NEET - Not in Employment Education or Training (ni étudiant, ni employé, ni stagiaire). L'AIJ est un accompagnement individuel de six mois. 5 conseillers sont dédiés à cet accompagnement. En 2017, **775** jeunes en ont bénéficié.

En 2017, sur 586 sorties du dispositif, 277 jeunes ont retrouvé un emploi (47 % de sorties en emploi), 41 sont en formation de plus de 12 mois et 6 ont créé leur entreprise, ce qui représente un total de 55 % de sorties positives.

L'accompagnement global

Le 1er mai 2016, à la suite de la signature d'une convention entre Pôle emploi et le Conseil départemental de Dordogne, l'accompagnement global s'est mis en place.

L'objectif est d'accompagner, en lien avec le Conseil départemental, des demandeurs d'emploi présentant un cumul de difficultés sociales et professionnelles constituant des freins au retour à l'emploi de manière à leur apporter une réponse coordonnée sur les deux champs. L'accompagnement global dure 9 mois et s'adresse à des demandeurs d'emploi volontaires. Les personnes sont envoyées par l'un ou l'autre des deux partenaires. En Dordogne, 6 conseillers sont dédiés à cet accompagnement.

En 2017, 456 demandeurs d'emploi ont intégré l'accompagnement global. 415 en sont sortis, dont 198 pour reprise d'emploi, 32 vers une formation et 6 en création d'entreprise, soit 50 % de sorties positives.

Un service public de l'emploi (SPE) ordonné autour de trois échelons territoriaux

Une instruction de juillet 2014 a modifié le schéma d'organisation du service public de l'emploi et le rôle du SPE dans les territoires.

Le Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelle (CREFOP), lieu de débat quadripartite entre État/Région et partenaires sociaux.

Le Service Public de l'Emploi Régional (SPER) :

Au niveau départemental, les politiques en faveur de l'emploi sont mises en œuvre :

- ↳ sous l'impulsion de la préfète du département, qui pilote et définit notamment les plans d'actions ;
- ↳ au sein de chaque **SPE de Proximité (SPEP)**, animé par le sous-préfet d'arrondissement. Il se réunit en tant que de besoin et adapte localement les orientations prises au niveau régional et au niveau départemental. Le département de la Dordogne s'appuie sur 4 SPEP : Agglomération Périgourdine (Périgueux), Nord Périgord (Nontron), Sud Périgord (Bergerac) et Périgord Noir (Sarlat).

Une action forte en faveur de l'insertion professionnelle des adultes en difficulté

10,4 millions d'euros au titre des contrats aidés (CAE et CIE)

Les contrats aidés ont pour objet de faciliter l'insertion professionnelle de personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi. Le contrat unique d'insertion (CUI) prend la forme du contrat initiative emploi (CUI-CIE) dans le secteur marchand et du contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) dans le secteur non-marchand.

En 2017, **1 587 CUI-CAE** et **168 CUI-CIE** ont été prescrits, soit par les services de Pôle emploi, soit par les missions locales (pour les jeunes), soit par Cap emploi (pour les travailleurs reconnus handicapés). Le département de la Dordogne se classe parmi les premiers prescripteurs de contrats aidés de la Région, dépassant même les objectifs assignés.

L'État détermine les publics bénéficiaires, prend en charge une grande partie de la rémunération et exonère de charges sociales les employeurs (sachant que le volet 1 de la CAOM [convention annuelle d'objectifs et de moyens] prévoyait le cofinancement de 4 CUI-CIE par le Département).

Le montant et la durée de la participation de l'État dépendent de plusieurs paramètres et résultent de l'application d'un arrêté du préfet de Région fixant les taux en fonction de l'appartenance des employeurs au secteur marchand ou non-marchand, mais aussi des difficultés d'insertion des publics bénéficiaires (demandeurs d'emploi de longue durée, bénéficiaires du RSA ou de minima sociaux, travailleurs handicapés, jeunes en difficulté d'insertion professionnelle, seniors...).

Dans le cadre de l'évolution du dispositif des contrats aidés annoncée par le Gouvernement à l'été 2017, les SPEP de chaque arrondissement ont été mobilisés dès septembre **pour procéder à un suivi individualisé** des personnes dont le contrat aidé arrivait à terme et définir des solutions personnalisées d'accompagnement vers l'emploi ou la formation.

Au total, 673 CUI-CAE sont arrivés à échéance entre le 1er août et le 31 décembre (ce chiffre n'inclut pas les postes d'accompagnement des élèves en situation de handicap, dont les contrats ont tous pu faire l'objet d'un renouvellement).

Sur le volume de 673 contrats :

- ↳ 142 (21 %) ont fait l'objet d'un renouvellement dans le cadre des critères gouvernementaux définis à l'automne,
- ↳ 237 (35 %) ont connu une sortie positive (CDD ou CDI, formation, contrat d'apprentissage, création d'entreprise...),
- ↳ 27 (4 %) correspondent à des situations transitoires,
- ↳ 155 (23 %) ont fait l'objet d'un accompagnement renforcé (par Pôle emploi, le Département ou dans le cadre d'un PLIE),
- ↳ 112 situations (17 %) restent indéterminées pour des raisons diverses (non réinscription à Pôle emploi, déménagement, personne injoignable...).

Les renouvellements ont bénéficié, d'une part, aux secteurs prioritaires (urgence sanitaire et sociale, petites communes en difficulté, associations des quartiers prioritaires de la politique de la ville) et, d'autre part, aux publics les plus éloignés de l'emploi (travailleurs handicapés, seniors, chômeurs de longue durée).

La priorité donnée aux jeunes

L'accès à l'emploi des jeunes sans qualification

Il constitue une priorité gouvernementale qui se traduit par un accompagnement personnalisé à partir de trois dispositifs :

Une enveloppe de 6,7 millions d'€ pour un objectif de 202 emplois d'avenir en 2017, objectif dépassé en Dordogne :



La loi du 26 octobre 2012 a créé le dispositif des emplois d'avenir, destiné à faciliter l'insertion des jeunes d'un bas niveau de qualification.

Au 31 décembre 2017, les missions locales de Dordogne et Cap emploi ont signé **274 emplois d'avenir, dont 157 renouvellements, ce qui représente un taux de réalisation de 135,6 %. À noter également que 87 % des contrats ont été signés dans le secteur non-marchand et 13 % dans le secteur marchand.**

L'État détermine les publics bénéficiaires, prend en charge une partie importante de la rémunération (75 % pour le secteur non-marchand, 35 % pour le secteur marchand) et finance l'accompagnement pour les prescripteurs (missions locales, Cap emploi).

En 2017, les associations, avec 25,5 % des recrutements, sont avec les collectivités territoriales (32,8 %) les premières catégories d'employeurs, devant les établissements publics sanitaires et sociaux (17,8 %). En nombre de contrats, la répartition entre employeurs est la suivante :

Collectivités territoriales	Associations	Établissements publics sanitaires et sociaux	Autres établissements publics	Groupements employeurs	Autres entreprises
90	70	49	24	2	37

36,3 % des contrats sont des CDD de 3 ans ou CDI.

À partir de 2017, le PACEA, nouveau dispositif :

Créé par l'article 46 de la loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels qui rénove le droit à l'accompagnement des jeunes, le PACEA est le nouveau cadre contractuel de l'accompagnement des jeunes par les missions locales. L'instruction n° 2017/21 DGEFP/MIJ du 19 janvier 2017 en fixe le cadre.

Sont concernés :

- ✎ tous les jeunes de 16 à 25 ans révolus ;
- ✎ prêts à s'engager dans un parcours contractualisé d'accompagnement.

Le diagnostic territorial de la mission locale, comme préalable à la construction du projet de structure concerté avec les partenaires de l'éducation, de l'information, de l'orientation, de l'insertion, de la formation et de l'emploi, permet d'identifier le potentiel des jeunes éligibles.

Chaque mission locale s'est vu notifier un potentiel de jeunes à accompagner en PACEA. Au total, 3 237 pour le département avec une enveloppe de 132 877 € ventilée entre les 5 missions locales.

La Garantie Jeunes

La garantie jeunes est un dispositif inscrit au plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale. Il s'adresse à de jeunes NEETs (ni en emploi, ni en formation, ni en études) en grande précarité, souvent peu ou pas diplômés, sans ressources.



Ce dispositif s'appuie sur un accompagnement collectif et individuel intensif des jeunes concernés assuré par les missions locales, des expériences répétées de mise en situation professionnelle et une aide financière mensuelle équivalente au montant du RSA.

Un objectif de 594 jeunes, répartis sur les 5 missions locales du département a été fixé pour 2017 (475 en 2016).

535 entrées ont été réalisées, soit 90 % de l'objectif (81 % au niveau de la Nouvelle-Aquitaine et 94 % au niveau national).

En termes d'organisation, des comités locaux ont été réunis dans chaque mission locale préalablement aux réunions des Commissions Départementales d'Attribution et de Suivi (CDAS) mensuelles qui se sont tenues à l'UD24 Direccte sous la présidence de la sous-préfète de Bergerac.

Le parcours garantie jeunes compte une majorité d'hommes (53,8 %). Ils résident pour 8 % au niveau Dordogne en Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV), soit bien moins que le taux global national (23,1 %), mais les résultats sont le reflet des périmètres de QPV, qui n'existent que sur le territoire de 2 missions locales (agglomération périgourdine et Bergerac).

Fin 2017, 681 de ces jeunes étaient sortis de garantie jeunes. Celle-ci était positive dans 66 % des cas (en emploi, formation, alternance, création d'entreprises, ayant bénéficié d'au moins 4 mois d'immersion) :

- ↳ 8 % des jeunes accompagnés ont bénéficié d'une action logement (39 % au niveau national) ;
- ↳ 99 % ont bénéficié d'une action santé (62 % au niveau national) ;
- ↳ 99 % ont bénéficié d'une action citoyenneté et accès aux droits (75 % au niveau national).

D'une manière globale, l'expérimentation Garantie Jeunes a permis, grâce à une forte mobilisation des acteurs, la quasi-atteinte des objectifs en Dordogne, tout en respectant l'esprit du dispositif.

Celui-ci a donc contribué, avec les autres mesures en leur faveur, à diminuer en 2017 les demandes d'emploi de cette catégorie en Dordogne, ainsi qu'en attestent les données de décembre 2017 : 4,9 % en catégorie A et - 0,4 % en catégorie A, B, C sur un an.

La poursuite des mesures en faveur de l'alternance pour l'amélioration des qualifications

2 579 contrats en alternance ont été signés en 2017 :

- ↳ 1 909 contrats d'apprentissage (1 802 en 2016) ;
- ↳ 670 contrats de professionnalisation (622 en 2016).

Par ailleurs, **deux rencontres réunissant tous les acteurs de l'apprentissage** ont été organisées en préfecture, les 25 septembre et 12 décembre, avec pour objectifs d'établir un diagnostic précis de la situation de l'apprentissage et de définir des propositions visant à redynamiser cette voie d'accès à l'emploi. Les échanges avec les participants ont porté sur les enjeux liés à la mobilité des jeunes, à la promotion de l'apprentissage, à l'évolution de la carte des formations, et sur la problématique des ruptures de contrats.

La dernière rencontre a permis d'effectuer le bilan de la campagne d'apprentissage 2017 (les effectifs d'apprentis dans le département sont globalement stables par rapport à la fin 2016), sachant que **des actions ciblées** avaient été engagées à partir de fin septembre par le SPE pour cartographier les offres d'apprentissage non pourvues et favoriser l'orientation des jeunes sur ces offres. Cette mobilisation a permis de pourvoir environ la moitié des offres recensées (les secteurs du bâtiment et de l'hôtellerie concentraient la plupart des offres restantes).

Suite à ces rencontres, **le réseau des développeurs de l'apprentissage** piloté par la Région est dorénavant associé aux SPEP, ce qui permettra de mesurer, au plus près des territoires, la réponse aux besoins des entreprises et la recherche de solutions pour les jeunes, mais aussi d'informer les partenaires de la situation du marché de l'apprentissage et des actions d'information/communication.

Enfin, il a été décidé de constituer un groupe de travail **en vue d'un partenariat avec les ligues sportives intéressées**, visant à mener des actions d'information et de promotion de l'apprentissage lors d'événements sportifs impliquant des jeunes dans le département. En parallèle d'autres opérations (job dating, interventions dans les collèges et lycées...), ce partenariat innovant permettra d'élargir l'impact et l'audience des actions de valorisation de l'apprentissage.

L'Insertion par l'Activité Économique

Le secteur de l'insertion par l'activité économique permet le retour vers l'emploi de personnes ayant des difficultés professionnelles et sociales importantes. L'accompagnement est global, intégrant une logique d'insertion professionnelle par une mise en situation de travail et prenant en compte les problématiques sociales de ce public.

Une aide versée par l'État aux structures compense la moindre productivité des salariés et prend en charge une partie du coût de cet accompagnement.

33 structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) :

Dans le département de la Dordogne, ce dispositif de 33 structures d'insertion par l'activité économique, animé par les salariés permanents des structures (195 personnes, 138 ETP), a accompagné **1 829 personnes** en insertion en 2017 (1 825 en 2016, 1 812 en 2015, 1 759 en 2014), soit 414,89 ETP.

L'État a soutenu financièrement les structures à hauteur de 4,647 millions d'euros :

- ✚ 6 associations intermédiaires (AI) ont employé 854 personnes, soit 96,98 ETP ;
- ✚ 1 entreprise de travail temporaire d'insertion (ETTI) a fait travailler 185 personnes, soit 39,34 ETP ;
- ✚ 5 entreprises d'insertion (EI) ont accompagné 162 personnes, soit 64,92 ETP ;
- ✚ 21 ateliers et chantiers d'insertion (ACI) ont fait travailler 628 personnes, soit 213,65 ETP.



Les publics :

1 829 personnes en difficulté (demandeurs d'emploi de longue durée, percevant les minima sociaux...) bénéficiaires de mesures d'insertion par l'activité économique.

653 salariés sont sortis des structures IAE au cours de l'année 2017 (707 en 2016, 717 en 2015), dont 159 en emploi durable (CDI ou CDD de plus de 6 mois, créations d'entreprise), 127 en emploi de transition (CDD ou intérim de moins de 6 mois ou contrat

aidé) et 129 en sorties dites positives (formation pré-qualifiante ou qualifiante).

Cela représente :

- **24,35 % de sorties vers l'emploi durable** pour un objectif de 25 % (en nette progression par rapport aux 16,8 % de 2016).
- **63,55 % de sorties dites dynamiques** pour un objectif de 60 % (62,3 % en 2016).

La CAOM avec le Département :

Le volet 2 de la convention annuelle d'objectifs et de moyens (CAOM), relatif à l'IAE, permet un cofinancement par le Département des aides financières apportées par l'État.

Par voie d'avenant à la CAOM, le volet 2 a de nouveau été signé en 2017 et a permis au Département de cofinancer à hauteur de 750 000 € les aides aux postes IAE attribuées aux ateliers chantiers d'insertion (ACI), pour des salariés en contrats à durée déterminée d'insertion (CDDI) bénéficiaires du revenu de solidarité active (bRSA). Ce cofinancement permet ainsi de proposer des contrats de travail à un plus grand nombre de personnes.

La reconnaissance des compétences

La certification des compétences professionnelles

L'État organise des sessions pour l'obtention de titres professionnels, de certificats de compétences professionnelles (CCP) et de certificats complémentaires de spécialités (CCS). En Dordogne, 27 centres agréés pour 100 titres professionnels ont accueilli 1 225 stagiaires en 2017. 856 candidats(es) ont été admis(es) au titre professionnel et 264 ont obtenu une validation partielle de leurs titres.

La validation des acquis de l'expérience (VAE)

Le droit individuel à la validation des acquis de l'expérience permet à un salarié ou à un demandeur d'emploi de faire reconnaître des compétences acquises et de bénéficier d'un certificat ou d'un titre professionnel délivré par le ministère chargé de l'emploi.

En 2017, 70 demandes de validation ont été déposées, dont 85 % par des femmes et 15 % par des hommes. 51 % sont des demandeurs d'emploi, 39 % des salariés et 6 % des artisans ou autres situations. 60 demandes ont été traitées positivement et 33 candidats(es) ont obtenu un titre professionnel.

L'accompagnement des mutations économiques

Connaissance du tissu industriel

Afin d'assurer le déploiement de la politique économique nationale sur le territoire et également de faire remonter les informations nécessaires à l'ajustement de cette politique aux réalités du terrain, des visites d'entreprises sont réalisées chaque année.

49 visites d'entreprises ont été réalisées en 2017, par la chargée de mission

Économie Territoriale, ou par des référents filières basés à Bordeaux, Poitiers ou Limoges, pour informer les dirigeants des principales mesures du pacte de responsabilité, des appels à projet, à manifestation d'intérêt et actions du programme d'investissement d'avenir (PIA), et des nouveaux dispositifs de soutien de l'emploi et de l'investissement comme le CII (crédit impôt innovation) et le suramortissement.

Par ailleurs, le **Référent Unique aux Investissements** (RUI) et le **Commissaire au Redressement Productif** (CRP) participent à cette connaissance du tissu social.

L'opération « référents ETI », dont l'objectif est d'augmenter le nombre d'entreprises de taille intermédiaire en France et de les renforcer, prévoit un accompagnement personnalisé des entreprises à fort potentiel (ETI ou pépites). 19 entreprises sont concernées en Dordogne.

Prime d'aménagement du territoire - PAT

Aide directe à l'investissement pour soutenir l'implantation et le développement des entreprises dans les zones prioritaires de l'aménagement du territoire (éligibles aux aides à finalité régionale), elle a concerné 3 entreprises de Dordogne en 2017 pour une aide totale de 1,155 millions d'euros, et la création potentielle de 115 emplois.

Semaine de l'industrie

La 7ème édition de la Semaine de l'Industrie s'est tenue du 20 au 26 mars 2017.

Son objectif est de renforcer l'attractivité du secteur de l'industrie et de ses métiers, particulièrement auprès des jeunes et des demandeurs d'emploi, grâce aux événements organisés sur l'ensemble du territoire.

En 2017 le thème a concerné « l'industrie aussi, c'est écologique ».



3 événements ont été labellisés en Dordogne :

- ↳ Une journée « porte ouverte » proposée par la centrale hydraulique de production et de transport d'énergie de Mouleydier.
- ↳ Une journée « porte ouverte » pour le CFAI Aquitaine (site de Périgueux) qui offre des formations dans les métiers de l'industrie.
- ↳ Une conférence-table ronde-débat proposé par le LEGTA de Coulounieix-Chamiers sur le

thème de l'agroalimentaire.

Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce - FISAC

Il a pour objectif de développer ou de préserver un tissu de petites entreprises artisanales, commerciales et de service.

Le département de la Dordogne a encore 2 opérations actives :

- ↳ Opération urbaine collective Ville de Bergerac : la subvention accordée s'élève à 98 196 euros.
- ↳ Opération urbaine collective Ville de Périgueux : la subvention se monte à 136 997 euros.

Dans le cadre de l'appel à projet 2017, 2 dossiers de demande de subvention collective portés par le Pays du Périgord Vert et par la commune de Ribérac ont été déposés le 19 janvier 2018.

Plan de sauvegarde de l'emploi et licenciements économiques

Un PSE (plan de sauvegarde de l'emploi) est obligatoire dans les entreprises d'au moins 50 salariés, lorsque le projet de licenciement concerne au moins 10 salariés sur une période de 30 jours. Il doit obligatoirement être validé ou homologué par la DIRECCTE.

En Dordogne en 2017 :

- ✎ 1 PSE en gestion Direccte départementale : 45 suppressions d'emplois (Depenne à Bergerac) ;
- ✎ 1 PSE en gestion Direccte hors département : 37 suppressions d'emploi (Gascogne Bois à Belvès).

Activité partielle

En 2017 :

- ✎ 135 demandes d'entreprises concernées (251 en 2016).
- ✎ 74 576 heures consommées (195 774 en 2016).
- ✎ 724 salariés concernés (1 210 en 2016).
- ✎ 104 heures en moyenne d'heures chômées par salarié (158 en 2016).
- ✎ Coût du dispositif : 574 949 € (1 510 763 € en 2016).

La Dordogne enregistre pour l'année 2017 une forte baisse des demandes d'activité partielle (- 46 %), ainsi que du volume d'heures consommées (- 62 %) par rapport à l'année 2016.

Ce sont toujours très majoritairement les entreprises de moins de 20 salariés qui recourent au dispositif d'activité partielle (80 % des demandes). Les secteurs d'activité les plus en alerte en heures autorisées sont, pour 2017, l'industrie manufacturière (alimentaire, cuir et chaussure, caoutchouc) et le commerce.

L'effet crise aviaire de 2016 ne s'est pas renouvelé en Dordogne en 2017. Le secteur de l'agroalimentaire, qui reste néanmoins impacté à l'aval de la filière palmipèdes gras, consomme en 2017 le 1/3 du total des heures consommées par l'industrie mais dans une proportion bien moindre qu'en 2016 (- 78 %).

Globalement, le secteur des industries manufacturières reste au premier rang de la sous-activité enregistrée et des heures consommées (42 %) suivi par celui du commerce, détail et gros (34 %).

Le secteur du BTP affiche en revanche une très nette diminution des heures consommées (- 70 %) par rapport à 2016 pour ne peser qu'environ 6 % de l'ensemble des heures consommées dans le département.

Ruptures conventionnelles : 2 019 ont été enregistrées en 2017 (1 882 en 2016).

Zones SPEP	31/12/16	31/12/17	Variation
Périgord Nord	6 501	6 327	- 2,7 %
Périgueux	5 098	5 042	- 1,1 %
Périgord Noir	4 865	4 740	- 2,6 %
Sud Périgord	5 876	5 782	- 1,6 %
Dordogne	22 345	21 909	- 2 %
Nouvelle-Aquitaine	307 093	306 568	- 0,2 %
France	3 529 605	3 523 640	- 0,2 %

Répartition de la demande d'emploi décembre (Données brutes) Catégorie A	2016	2017	Variation
Hommes	51,6 %	50,9 %	- 0,7 %
Femmes	48,4 %	49,1 %	- 0,7 %
Jeunes	14 %	13,5 %	- 0,5 %
50 ans et plus	29,9 %	30,1 %	+ 0,2 %
Chômeurs de longue durée (+ de 12 mois) Catégories ABC	44,6 %	44,9 %	+ 0,3 %

Évolution de la demande d'emploi par zone SPEL au 31 décembre 2017 (cat A données brutes)

169 organismes de services à la personne (OSP) recensés au titre de l'année 2017 agréés et/ou déclarés.

Répartition par catégories juridiques :

	12/2017	%
Association	36	21,30 %
Entreprise dont Micro-entrepreneur	111	65,68 %
	69	40,83 %
Organisme public	22	13,02 %
Nombre d'organismes agréés	169	-

Le nombre d'OSP est toujours en constante progression : 11 % par rapport à l'année précédente, essentiellement sur l'offre de services de confort (entretien de la maison, jardinage, cours et soutien scolaire à domicile...) représentée par 102 organismes déclarés, soit 60 % de l'ensemble des organismes de services à la personne du département.

La représentation du secteur public et du secteur associatif est toujours plus marquée en Dordogne (34 %) qu'au niveau régional (24 %).

1 seul agrément a été délivré en 2017, 17 ont fait l'objet d'un renouvellement, 7 modifications de déclaration, 27 nouvelles déclarations et 13 refus de déclarations.

Assurer la sécurité des citoyens

Au cœur des missions régaliennes de l'État, la sécurité constitue un enjeu majeur. La prégnance de la menace terroriste exige une présence renforcée de la part des forces de l'ordre et un travail partenarial avec les collectivités.

La sécurité des personnes et des biens

La Dordogne : un département qui demeure parmi les plus sûrs de France

En 2017, la Dordogne est classée au **90^{ème}** rang sur 96 (7^{ème} département le moins impacté) pour les atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP), et au **77^{ème}** rang sur 96 (20^{ème} département le moins impacté) pour les atteintes aux biens (AAB).

Les taux d'AVIP et d'AAB, rapportés au nombre de faits constatés (FC), restent quasiment deux fois plus faibles que les taux nationaux :

- ↳ AVIP : 4,76 FC pour 1 000 hab, contre 8,76 FC pour 1 000 hab au niveau national ;
- ↳ AAB : 20,47 FC pour 1 000 hab, contre 33,61 FC pour 1 000 hab au niveau national.

Après une année 2016 maîtrisée (baisse des AVIP de - 0,05 % et hausse des AAB de + 0,69 %), l'année 2017 s'est avérée plus difficile avec une hausse aussi bien des AVIP (+ 120 FC, soit + 6,49 %) que des AAB (+ 317 FC, soit + 3,8 %).

Infractions en nombre de faits constatés	2016	2017	Évolution en %
A.V.I.P.	1 850	1 970	+ 120 FC, + 6,49 %
A.A.B.	8 173	8 490	+ 317 FC, + 3,8 %



Les AVIP : une hausse liée en grande partie aux coups et blessures volontaires (+ 85 FC), dont les violences intra-familiales

La hausse des AVIP est répartie sur l'ensemble du territoire : + 87 FC en zone police (+ 11,3 %) et + 33 FC en zone gendarmerie (+ 3 %).

Elle est surtout liée aux coups et blessures volontaires (85 CBV), dont l'augmentation impacte uniquement les zones urbaines (+ 86 CBV en zone police, + 23,2 %). En zone rurale, le phénomène est en légère diminution (- 1 CBV en zone gendarmerie).

Enfin, signe d'un département peu violent, les violences physiques crapuleuses sont en baisse de - 11 FC et restent sur des valeurs absolues faibles (106 VPC en 2017).

Les AAB : une hausse (+ 317 FC, + 3,8 %) marquée par une recrudescence des cambriolages en 2017 (+ 395 FC, + 21,8 %)

La tendance haussière des AAB est due essentiellement :

- à la situation très difficile en zone police - CSP Bergerac (+ 296 FC, + 32,4 %). Ce phénomène est cependant à relativiser dans la mesure où la situation de la CSP de Bergerac était très favorable en 2016 (- 199 FC/2015) ;
- à la recrudescence des cambriolages sur tout le département (+ 395 FC).

On constate par ailleurs un phénomène de vase communicant entre les 2 CSP de la ZPN en défaveur cette année de Bergerac (+ 296 AAB, contre - 19 AAB dans la CSP de Périgueux).

Focus sur les cambriolages

Ils sont en hausse au niveau départemental en 2017 (+ 395 FC, soit + 21,8 %), notamment dans les logements (+ 455 FC). Aucun secteur de Dordogne, qu'il soit en zone gendarmerie ou zone police, n'est épargné par les cambriolages.

À l'inverse, avec - 50 FC, les cambriolages dans les locaux commerciaux, industriels et financiers (LCIF) sont en baisse en Dordogne.

Quelques éléments d'analyse sur l'augmentation des cambriolages :

- La commission des cambriolages est favorisée par la proximité des axes autoroutiers (vallée de l'Isle) et des frontières départementales (ouest et sud-ouest du département).
- Une augmentation des cambriolages particulièrement marquée au sein de la zone de police de Bergerac (+ 129 FC). Concernant la zone de police de Périgueux, la commission des faits de cambriolages effectue un glissement de la ville-centre vers les villes périphériques.

Infractions en nombre de faits constatés	2016	2017	Évolution en %
Cambriolages	1 808	2 203	+ 395 FC, + 21,85 %
Cambriolages de logements	1 134	1 589	+ 455 FC, + 40,12 %



Les réponses de l'État

Trois plans départementaux de lutte contre la délinquance sont actuellement en vigueur :

- ↳ plan de lutte contre les cambriolages et vols à main armée ;
- ↳ plan de lutte contre l'insécurité dans les exploitations agricoles et forestières ;
- ↳ plan de lutte contre les vols et trafics liés aux véhicules.

Par ailleurs, les opérations de prévention et de sensibilisation ont été renforcées :

- ↳ présentation du dispositif de participation citoyenne aux maires de Dordogne ;
- ↳ rôle accru des référents et correspondants sûreté PN/GN ;
- ↳ opération Tranquillité Vacances pour prévenir les cambriolages ;
- ↳ actions ciblées en direction des professionnels et des élus victimes de cambriolages : signature d'une convention « Alerte SMS » le 9 février 2015 avec les chambres consulaires de la Dordogne, et élargie aux élus en 2016.

Des leviers d'action financiers pour prévenir la délinquance : FIPD, MILDECA et DILCRAH

Le fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD)

Les crédits du FIPD servent à impulser des actions de prévention de la délinquance à caractère partenarial, en privilégiant les quartiers prioritaires. Les axes du Gouvernement en matière de prévention de la délinquance sont :

- ↳ la lutte contre la radicalisation ;
- ↳ la prévention de la délinquance chez les jeunes et la prévention de la récidive ;

- ✚ l'aide aux victimes, prévention des violences intra-familiales et faites aux femmes ;
- ✚ l'amélioration de la tranquillité publique, par la mise en place de systèmes de vidéo-protection, par la lutte contre le sentiment d'insécurité, en renforçant la présence humaine dans les espaces publics.

Deux types de financement au titre du FIPD coexistent en 2017 :

- ✚ un financement issu d'une enveloppe départementale (pour les actions de prévention de la délinquance et de prévention de la radicalisation) ;
- ✚ un financement issu d'une enveloppe nationale, pour les dispositifs de vidéo-protection sur la voie publique, les mesures de sécurisation des établissements scolaires, ainsi que les sites sensibles, les équipements de protection des polices municipales et les actions de rapprochement entre la police et la population.

En Dordogne les actions et dispositifs suivants ont été financés au titre du FIPD en 2017 :

- ✚ actions de prévention de la radicalisation : 22 572 €, 8 projets financés ;
- ✚ actions de prévention de la délinquance : 62 000 €, 15 projets financés ;
- ✚ dispositif de vidéo-protection sur la voie publique : 80 174 € (communes de Sarlat-la-Canéda et Périgueux - phase II) ;
- ✚ sécurisation de trois établissements scolaires : 265 000 € ;
- ✚ protection des policiers municipaux - Gilets pare-balles : 5 478 €, pour 3 communes ;
- ✚ amélioration des relations entre la population et les forces de sécurité intérieure dans les quartiers politique de la ville : 4 300 €, pour 2 dossiers portés par la mairie de Bergerac et la mairie de Périgueux.

La mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA)

Les crédits MILDECA financent des actions destinées à prévenir et réduire les consommations de substances psychoactives et les comportements addictifs, le tout dans le respect des axes stratégiques définis dans le plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les conduites addictives 2013/2017.

La dotation 2017 d'un montant de 47 448,59 € a permis de financer 29 actions, dont :

- ✚ 20 441 € pour les établissements scolaires : 18 dossiers retenus ;
- ✚ 27 007,59 € pour les publics fragiles : 11 dossiers retenus.

La délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti LGBT (DILCRAH)



Les crédits de la DILCRAH financent des actions visant à lutter contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations, et/ou de promouvoir les valeurs de la République et notamment la fraternité, et/ou de mener une action éducative et pédagogique.

5 dossiers ont été financés à hauteur de 11 000 € par la DILCRAH en 2017.

Des forces de sécurité davantage sollicitées aux moyens renforcés

Un surcroît d'activité et des conditions de travail difficiles à l'origine du mal-être des forces de sécurité

Aux objectifs traditionnels de lutte contre la délinquance et l'insécurité routière dévolus aux forces de police et de gendarmerie s'ajoutent de nouvelles missions liées au contexte de menace terroriste.

Depuis les attentats de janvier 2015, les forces de sécurité sont ainsi particulièrement sollicitées pour des missions de sécurisation des lieux touristiques et des manifestations festives ou publiques générant un nombre important de participants, des lieux de culte, des établissements scolaires, des scrutins électoraux, etc.

En outre, depuis le 1er janvier 2017, l'activité des forces de sécurité est impactée par :

- ↳ la nouvelle extension de la commune de Boulazac-Isle-Manoire (BIM), issue de la fusion de Boulazac-Isle-Manoire (située en zone police nationale) avec Sainte-Marie-de-Chignac (située en zone gendarmerie) et qui a conduit à faire évoluer la répartition de leurs zones de compétences ;
- ↳ la création de la commune nouvelle de Sanilhac, issue de la fusion des communes de Notre-Dame-de-Sanilhac (située en zone police nationale), de Breuilh et de Marsaneix (situées en zone gendarmerie nationale). Cette commune nouvelle fait actuellement intégralement partie de la zone gendarmerie.



Des moyens renforcés pour les forces de sécurité

La problématique des conditions de travail indignes et inadaptées pour les fonctionnaires de police est prise en considération depuis 2014 et a abouti à l'ouverture d'un nouveau commissariat à Bergerac le 1er août 2016, et à son inauguration par le ministre de l'Intérieur, Bruno Le Roux, le 3 février 2017.

S'agissant du commissariat de Périgueux, dont les conditions de travail offertes sont particulièrement dégradées, une solution de relocalisation a été trouvée. Ainsi, le 24 janvier 2018, le ministre de l'Intérieur, Gérard Collomb, a confirmé le déménagement pour 2020 du commissariat de Périgueux dans les actuels locaux du Grand Périgueux. Cela correspond à un programme de **5 M€**.

De plus, au cours du 1er trimestre 2017, la DDSP et le GGD ont perçu d'importants moyens matériels, notamment pour équiper les véhicules. Dans le même temps, la DDSP 24 a bénéficié d'une dotation budgétaire exceptionnelle de 62 110 €.

La Dordogne face à la menace terroriste*La radicalisation en Dordogne : un phénomène suivi dans toute sa dimension*

Le dispositif de lutte contre la radicalisation et d'accompagnement des familles mis en œuvre en Dordogne a pour objectif un suivi précis et minutieux de l'ensemble des individus signalés dans le cadre de la radicalisation. Plusieurs instances sont ainsi mises en place au sein de la préfecture de la Dordogne :

- ✎ Un groupe d'évaluation départemental, composé des services spécialisés (sécurité intérieure et renseignement territorial, douanes), se réunit sous la présidence de la préfète toutes les semaines dans le cadre des réunions hebdomadaires de sécurité.
- ✎ Un état-major départemental de sécurité, co-présidé par la préfète et le procureur de la République, se tient toutes les 6 semaines, et aborde également à cette occasion la question de la radicalisation en détention avec l'ensemble des membres de cette instance, et notamment les responsables d'établissements pénitentiaires et le SPIP 24.
- ✎ Une cellule de suivi individuel et d'accompagnement social se réunit mensuellement.
- ✎ Cette instance dite « groupe technique de suivi individuel » permet un suivi social ou psychologique d'individus inscrits au FSPRT. Composé du renseignement territorial, de la gendarmerie, de la PJJ, du SPIP, de l'intervenante sociale de France victimes, du Conseil départemental, de Pôle emploi, de la DSDEN, de la Maison des adolescents, et du médecin psychiatre coordonnateur, ce groupe de travail échange des données nominatives dans un cadre juridique encadré par la signature d'une charte de confidentialité.

La sécurité des touristes : un enjeu majeur en Dordogne

1er département touristique hors départements côtiers, après Paris, la Dordogne accueille, chaque année, plus de 3 millions de visiteurs. L'enjeu de la sécurité des touristes s'avère donc primordial.

L'aéroport de Bergerac-Dordogne-Périgord est une des principales voies d'accès à cette vallée de la Dordogne et constitue, à ce titre, un site vulnérable à protéger prioritairement. La tenue de ce point de passage frontalier demeure donc un enjeu essentiel dans un contexte conjugué de menace terroriste élevée et de flux migratoires particulièrement intenses. En effet, avec plus de 300 000 passagers en 2017, la fréquentation de l'aéroport de Bergerac est en constante augmentation. De plus, près

de 93 % d'entre eux sont des passagers « extra Schengen » qui font l'objet d'un contrôle total à l'entrée et à la sortie. Le service des douanes est ainsi fortement mis à contribution.

Par ailleurs, dans le cadre du conseil départemental sécurité - tourisme mis en place en préfecture le 2 mai 2017, une convention de site pour le Centre International d'Art Pariétal Lascaux IV - Montignac a été signée le 25 juillet 2017, ce dernier ayant obtenu sa labellisation « sécuri-site ».

Un exercice de tuerie de masse a été réalisé sur le site de Lascaux IV le 16 janvier 2018.

S'agissant de la sécurisation des manifestations festives, culturelles et sportives, la préfecture :

- ↳ organise une réunion préparatoire pour la sécurisation de chaque événement en présence des forces de sécurité publique et civile, de la mairie, des organisateurs (ex : fête de la fraise, fête du couteau, Mimos, La Truffe, Vintage Days, etc) ;
- ↳ se déplace sur site pour valider le périmètre de l'événement, les dispositifs de sécurisation, de secours et routier ;
- ↳ consigne les dispositions prises par l'organisateur par une note de sécurité signée par la préfète et transmise au maire et aux acteurs concernés (compétence de chaque sous-préfecture dans chaque arrondissement).
- ↳ valide l'événement par une visite de la commission de sécurité.

Enfin, la présence des militaires de l'opération sentinelle a été observée cet été sur le département (Sarlat-la-Canéda, Montignac, Vallée de la Dordogne, aéroport de Bergerac, Périgueux).

La sécurité routière

Bilan de l'accidentalité

L'année 2017 s'est avérée encourageante en matière de mortalité routière : avec 31 tués, le département de la Dordogne passe en dessous de la barre minimale jamais franchie jusqu'à présent, soit 33 tués. Cette baisse doit être relativisée puisque le nombre d'accidents et de blessés a augmenté en 2017.

DORDOGNE	2015	2016	2017	Évolution 2017/2016
Accidents	176	202	224	+ 10,9 %
Tués	33	43	31	- 27,9 %
Blessés	245	254	274	+ 7,9 %

Il ressort de l'analyse de l'accidentalité en Dordogne que la tranche d'âge principalement impactée par les accidents mortels concerne, en 2017, les actifs entre 45 et 64 ans (14 tués/31). En 2016, les seniors étaient les principales victimes d'accidents mortels (20 tués/43).

Les victimes sont souvent des « locaux », pendant un trajet travail-domicile.

35% des tués habitaient à moins de 15 km de l'accident. Les créneaux accidentogènes sont enregistrés entre 12h et 13h puis entre 17h et 19h. Enfin, les accidents mortels ont souvent lieu pendant un trajet auquel est habitué le conducteur, avec un manque de vigilance lorsqu'il arrive près de chez lui.

S'agissant ainsi du risque routier professionnel, on dénombre 82 accidents, soit 44% des accidents corporels. Ceux-ci ont engendré en 2017, 11 tués (- 6 par rapport à 2016), 61 blessés hospitalisés (- 14 par rapport à 2016) et 38 blessés légers (+ 3 par rapport à 2016).

Par ailleurs, 65 accidents corporels impliquant des deux-roues motorisés (2 RM) ont été recensés, ce qui représente 29 % de ces accidents survenus en Dordogne. On constate une hausse du nombre d'accidents (+ 6) et du nombre des victimes (+ 9).

Enfin, les facteurs conjugués vitesse / perte de contrôle / hors agglomération / obstacles latéraux / alcool participent pour l'essentiel à la gravité de l'accidentalité dans le département. Les malaises au volant et la fragilité inhérente à l'âge constituent un facteur aggravant de mortalité sur les routes.

Une mobilisation sans précédent des forces de l'ordre



Comme en 2016, VISIBILITÉ et RÉPRESSION ont été les deux priorités de la politique de sécurité routière conduite en Dordogne.

Les forces de l'ordre ont été fortement mobilisées, avec une augmentation de 59% des infractions CSA relevées (près de 59 136 infractions CSA fixes, soit + 18,94 %, et 34 772 infractions CSA mobiles, soit + 40 %).

Outre l'augmentation du nombre de contrôles, le ciblage des périodes a été particulièrement investi dans les créneaux accidentogènes, à savoir les mouvements pendulaires en semaine (matin, midi et soirée) et les soirées de fin de semaine.

Parmi les infractions relevées : l'alcoolémie (+ 42 % par rapport à 2016), les stupéfiants (- 21 %), on note une augmentation des infractions liées à l'état du parc automobile (+ 58 %) et au défaut de signalisation/éclairage (+ 0,5 %).

Dans le cadre des actions d'initiatives, ciblées et coordonnées, ont été recensées 5 954 opérations de contrôles (alcool et stupéfiants), soit + 111,3 % par rapport à 2016, et 6 357 opérations de contrôles de vitesse soit + 3,87 % par rapport à 2016. Ces opérations ont permis de relever :

- ✦ 3 431 infractions alcoolémie (+ 42,07 % par rapport à 2016) ;
- ✦ 609 infractions stupéfiants (- 21,42 %) ;
- ✦ 34 772 infractions CSA mobiles (+ 40 %) ;
- ✦ 1 480 rétentions de permis de conduire (+ 15,81 %).

Les actions de prévention

De nombreuses actions ont été menées avec les partenaires de la sécurité routière : associations (MAE, ADATEEP, Agir ABCD, Prévention routière, Capsecur, ANPAA...) mais aussi avec les intervenants départementaux de la mission sécurité routière (IDSR) et les forces de l'ordre (gendarmerie et police nationales) :

- ↳ actions de sensibilisation à destination des publics vulnérables (- de 25 ans, seniors, deux-roues) ;
- ↳ opérations grand public, dans les halls d'accueil des centres commerciaux notamment et salons moto et auto ;
- ↳ organisation de journées alternatives aux poursuites.
- ↳ action de sensibilisation « la route se partage » lors du passage du Tour de France à Périgueux.

Éducation routière et permis de conduire

68 établissements d'enseignement de la conduite, 2 centres de formation au brevet pour l'exercice de la profession de la conduite et de la sécurité routière et 3 auto-écoles associatives organisent l'enseignement de la conduite en Dordogne.

6 649 candidats ont passé l'examen du permis B avec un pourcentage de réussite de 70,58 % en première présentation. Ce résultat est bien supérieur au taux national de 57,72 %.

Ces taux de réussite satisfaisants, alliés à une activité soutenue, ont un effet positif sur les délais de présentation aux examens. Ainsi, en Dordogne, le délai de présentation entre la première et la deuxième présentation pratique est de 58 jours en 2017 (61 jours en 2016). La moyenne régionale Aquitaine est de 62 jours en 2017.

Cette diminution du délai d'attente s'explique par la mise en place du « dispositif des agents publics pour la réalisation de l'épreuve théorique » sur l'ensemble du département depuis janvier 2015, par l'attribution de la 13ème unité pour la catégorie B depuis août 2014 et par l'externalisation du code de la route à des organismes agréés sur le département depuis le 8 juillet 2016.

Depuis 2016, le Bureau Éducation Routière 24 a pour principale mission de stabiliser le taux d'activité à un niveau élevé tout en maintenant la qualité des expertises réalisées. L'objectif est toujours de garantir auprès des candidats une harmonisation des pratiques de l'ensemble des inspecteurs « permis de conduire sécurité routière » (IPCSR) 24 (réunions techniques, séquences de travail en « double » entre experts, échanges et dialogues avec la déléguée, etc.).

En juin 2017 une formation de 2 jours sur l'harmonisation des pratiques d'évaluation a été organisée sur le département par la déléguée en collaboration avec l'INSERR. Cette remise à niveau des pratiques a permis de nombreux échanges sur la procédure d'évaluation et ainsi une remise en question de l'ensemble des inspecteurs du permis de conduire sur leur pratique.

En 2017, le Bureau Éducation Routière a su garantir le bon fonctionnement du guichet unique des permis de conduire : enregistrement des dossiers de demande, répartition des places d'examen aux EECA, agrément EECA, autorisation d'enseigner... Il a, par ailleurs, commencé à développer les missions de contrôles des centres de sensibilisation à la sécurité routière (CSSR).

En novembre 2017 les enregistrements des dossiers de demande de permis de conduire ont été transférés au CERT, en charge désormais de cette mission. Les écoles de conduite et usagers du département ont été informés de ce transfert et de la mise en place de la demande en ligne (ants.gouv.fr).



Aménagement, environnement et développement des territoires

La Dordogne bénéficie d'un patrimoine historique de renommée internationale et des sites naturels remarquables qui assurent l'attractivité touristique de son territoire et la qualité du cadre de vie. Dans ce contexte, l'État s'attache à concilier la préservation de ce patrimoine avec les besoins de désenclavement et de développement économique.

Aménager l'espace

Maîtriser le développement de l'urbanisme

Urbanisme

Depuis le 27 mars 2017, sur 20 communautés de communes et d'agglomération de la Dordogne, 18 sont compétentes en PLU, document en tenant lieu et cartes communales.

De nombreuses procédures sur **documents d'urbanisme** ont été suivies, dont le SCoT du Pays de l'Isle en Périgord, le SCoT du Bergeracois élargi, le SCoT du Périgord Vert, 13 plans locaux d'urbanisme intercommunaux et diverses révisions ou modifications de PLU ou cartes communales.

Pour l'élaboration ou la révision de ces documents, l'État a versé 380 998 € en 2017.

32 communes n'étaient pas encore dotées fin 2017 d'un document de planification opposable.

Conformément aux dispositions de la Loi ALUR, lorsque certaines conditions n'ont pas été remplies, certains Plans d'Occupation des Sols sont devenus caducs au 27 mars 2017 : 3 communes sont concernées par la caducité de leur POS. L'instruction des autorisations d'urbanisme pour ces 3 communes requiert l'avis conforme du préfet : 28 dossiers ont été concernés.

Par ailleurs, 7 « **porter à connaissance** », 2 pour les SCoT, 4 pour des PLUi et 1 pour une carte communale, ont été transmis par l'État aux collectivités ayant prescrit l'élaboration ou la révision d'un document d'urbanisme.

Les services de l'État ont également établi en 2017 **2 notes d'enjeux**, pour l'élargissement du SCoT du Bergeracois et pour le PLUi du Grand Périgueux.

En espaces protégés au titre des monuments historiques et des sites, l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) participe en tant que personne publique associée à l'élaboration des documents d'urbanisme : porter à connaissance (le SCoT de la Vallée de l'Isle et le SCoT du Périgord Vert), notes d'enjeux et avis sur zonages

et règlements.

Sur les 520 communes que compte la Dordogne en 2017, 401 exercent la compétence en autonomie pour l'**instruction des autorisations d'occupation du sol**. La DDT a continué à instruire les demandes d'urbanisme pour 119 communes. En 2017, elle aura ainsi préparé 3 134 actes, dont 723 permis de construire ou d'aménager.

En application de la Loi ALUR, la DDT ne peut plus être mise à disposition pour l'instruction des autorisations d'urbanisme des communes compétentes appartenant à un EPCI dont le nombre d'habitants est supérieur à 10 000, soit 15 EPCI sur 20 au 1er janvier 2017. 11 services instructeurs mutualisés à l'échelle des EPCI ont été créés ; 4 EPCI ont choisi « d'externaliser » la prestation en la confiant à un EPCI voisin.

Par ailleurs, l'ensemble de la **fiscalité de l'urbanisme** (taxe d'aménagement) reste traité par l'État pour toutes les communes du département. En 2017, 8 519 dossiers fiscaux ont été instruits représentant 5 529 000 € de recettes fiscales versées au profit des collectivités territoriales et du Département.

Dématérialisation des documents d'urbanisme

Depuis 2009, les documents d'urbanisme sont produits sous forme numérique SIG (standard du Conseil National de l'Information Géographique - CNIG).

La couverture numérique du département est achevée et maintenue à jour depuis 2012. L'État incite les collectivités à s'approprier la démarche par voie de convention et les accompagne (plus de 250 communes étaient engagées à la fin 2015).

Depuis le 1er janvier 2016 les collectivités doivent fournir des documents d'urbanisme (cartes communales, PLU, POS, SCoT, PSMV) aux normes CNIG pour diffusion sur le **Géoportail de l'urbanisme (GPU)**. Ce Géoportail permet de consulter et de télécharger l'information urbanistique de tout le territoire français.

Pour aider les collectivités à remplir cette obligation et à reprendre à leur compte la couverture numérique jusqu'alors portée par la DDT, un cadre fonctionnel pérenne a été établi en 2016 entre la DDT, l'ATD et les collectivités.

Il établit un partage des rôles et des responsabilités. L'ATD s'est ainsi engagée à être le « délégataire » des collectivités en matière de publication de leurs documents d'urbanisme. Elle prendra notamment en charge le contrôle des données produites par les prestataires des collectivités. Pour sa part, la DDT accompagne l'ATD dans sa montée en compétence et mobilise les collectivités pour coordonner les travaux de publication avec l'ATD.

En 2017, 3 EPCI ont pris en main le GPU : la Communauté de Communes du Périgord Noir a publié ses documents ; la CC du Terrassonnais Thenon Hautefort, ainsi que la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux, ont débuté leurs publications.

La DDT a pu en 2017 présenter le GPU et initier l'accompagnement personnalisé de 4 autres EPCI qui se sont engagés à publier leurs documents d'urbanisme.

Préserver la qualité du cadre de vie

La préservation de la qualité du cadre de vie est au cœur de la politique du paysage. Le respect de la réglementation relative à la publicité, aux enseignes et aux pré-enseignes participe à cette préservation.

Dans ce cadre, l'État incite les collectivités à élaborer des règlements locaux de publicité intercommunaux en partenariat avec les différents acteurs. À ce jour, 6 règlements ont été prescrits.

L'État apporte une contribution financière à ces procédures par des appels à projets RLPi et applique un plan de contrôle de la publicité sur les zones les plus sensibles (grands axes de circulation, secteurs naturels, zones de protection au titre des monuments historiques, les ZPPAUP et AVAP, territoire du « Grand Site » Vallée Vézère, entrées de ville...).

Depuis 2014, près de 1 200 dispositifs publicitaires ont été enlevés, 870 par procédure amiable et 330 par procédure administrative.

Promouvoir les démarches de développement durable

Dans ce domaine, l'État a notamment porté ou accompagné les actions suivantes :

- ↳ sensibilisation à la démarche « écoquartier »,
- ↳ l'appel à projets territoires à énergie positive pour la croissance verte (7 territoires lauréats : Pays Vallée de l'Isle en Périgord, syndicat de cohérence territoriale du Bergeracois, Parc Naturel Régional Périgord-Limousin, communauté de communes du Pays Ribéracois, communautés de communes Sarlat Périgord Noir, Vallée de l'Homme et Bastides Dordogne Périgord),
- ↳ promotion des Agendas 21 et des Plans Climat Énergie Territoriaux (celui du syndicat de cohérence territoriale du Bergeracois est en cours d'élaboration). En outre, une assistance à l'élaboration et à la mise en œuvre des Plans Climat Air Énergie Territoriaux est apportée à l'échelle des intercommunalités suivantes : communauté d'agglomération du Grand Périgueux, communautés de communes du Pays de Saint-Aulaye, du Pays Ribéracois, Isle et Crempse en Périgord, Vallée de l'Homme, Sarlat Périgord Noir, Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort.
- ↳ le guichet unique pour les énergies renouvelables a examiné en 2017, 3 dossiers photovoltaïques au sol, 1 projet éolien et un projet solaire thermique au sol.

Apporter des conseils auprès des collectivités

Sur les thématiques urbanisme et projet de territoire, aménagement, habitat et construction, environnement, risques naturels, la DDT apporte conseil aux territoires, notamment en amont des projets dans une approche pluri-disciplinaire.

L'UDAP conseille également collectivités et particuliers. En collaboration avec l'ATD, les ABF instruisent les dossiers de DETR pour les communes (215 dossiers en 2017).

Le service participe aussi au « guichet unique » dans le cadre de l'Opération Grand Site Vallée Vézère (11 réunions pour une soixantaine de dossiers en 2017).

Les agents assurent des permanences à Bergerac, Domme, Excideuil, Eymet, Issigeac, Lalinde, Monpazier, Montignac, Périgueux, Ribérac, Sarlat-la-Canéda et Terrasson.

Ils reçoivent également les demandeurs en matière d'urbanisme, soit un total de 900 rendez-vous en 2017.

Améliorer les transports et les communications

ROUTES : la RN 21

La Direction Interdépartementale des Routes Centre-Ouest, forte de 33 agents dans le district de Périgueux, gère en Dordogne 129 km de réseau (119 km de RN 21, 4 km de RN 1021 et 5 km de RN 221).

Au niveau de l'entretien et de la requalification des chaussées, une 1^{ère} tranche de travaux a été effectuée en 2017 pour un montant de 1,089 M€ aux entrées des bourgs de Bouniagues et Colombier et sur le virage de Plaisance.

En ce qui concerne la requalification environnementale, le PAI zones karstiques a été complété en 2017 et validé par décision ministérielle du 7 février 2017 pour 1,100 M€. Des travaux d'adaptation du système d'assainissement ont été réalisés dans le secteur de Vaunac pour 90 K€.

Un PAI glissement a été approuvé le 14 mars 2017 pour 1,8 M€ : en 2017 les travaux ont concerné les talus de la déviation de Bergerac (120 k€).

S'agissant de la sécurité routière, 20 K€ ont été investis pour mettre en place des mesures compensatoires suite à l'abattage des arbres d'alignement sur l'entrée nord de La Coquille.

Dans le cadre des travaux de sécurisation de la RN 21 inscrits dans le CPER 2015-2020 et cofinancés par l'État et le Département selon la clé de répartition 60/40, 2 M€ ont permis de réaliser en 2017 :

- ✚ au niveau du carrefour commune de **Sorges** RN 21/RD 8, l'amélioration de la visibilité avec la suppression de la filante et l'élargissement du débouché du carrefour,
- ✚ la phase 1 des travaux sur la RN 21, avec notamment l'augmentation du tirant d'air sur le **pont des Planches à Boulazac**, la réhabilitation de la chaussée, la minéralisation des accotements et la création d'une noue d'assainissement (1,7 M€).

Les travaux d'aménagement du carrefour entre la RN 21 et la RD 78 à Nantheuil ont été reportés à 2018, en raison des mauvaises conditions climatiques fin 2017.

Très haut débit et téléphonie mobile

Le Plan France Très haut débit organise un soutien par l'État de l'initiative des collectivités locales, pour raccorder l'intégralité du territoire d'ici 2022. À ce titre, 56,84 M€ sont inscrits pour la Dordogne dans le contrat de plan État Région 2015-2020.

Pour le déploiement de la fibre en zone conventionnée, les opérateurs privés ont désormais des engagements contraignants afin d'atteindre l'objectif de 100 % Ftth en 2020. En zone d'initiative publique l'investissement privé peut être mobilisé.

En matière de couverture en téléphonie mobile, le programme de résorption des zones blanches a permis de couvrir 207 communes entre 2004 et 2012.

5 nouvelles zones non couvertes ont été identifiées, ce qui porte à 9 le nombre de pylônes à construire dans le département.

L'État subventionne les pylônes de Bouzic et Saint-Privat-des-Prés pour 20 000 €, celui de Valeuil à hauteur de 50 000 €.

Conformément aux annonces du gouvernement début 2018, les opérateurs assureront 100 % du financement des autres sites.

Protéger le patrimoine naturel et les espèces sauvages

Évaluer les projets en site Natura 2000

21 sites Natura 2000 couvrant près de 384 km² assurent la protection d'habitats et d'espèces dans un cadre de gestion équilibré avec les activités humaines. Fin 2017, les 21 sites disposent d'un comité de pilotage, 19 possèdent un document d'objectif (DOCOB) validé, dont 16 avec une convention d'animation, et 1 site a un document d'objectif en cours d'élaboration. Pour le dernier site, le processus est bloqué du fait d'une dégradation rapide du milieu.



Plusieurs listes de plans, projets, travaux soumis à l'évaluation des incidences Natura 2000 sont en vigueur : une liste nationale et deux listes locales, dont la liste locale de plans, projets, travaux soumis à une évaluation propre au régime Natura 2000. Ces mesures permettent de prendre en compte bien en amont des projets les préoccupations environnementales.

Types de milieux	21 sites Natura 2000 sur 384 km ²
Rivières	Dordogne et Vézère
Réseaux hydrographiques et milieux humides	Vallées des Beunes Vallée de la Nizonne
Rivières et milieux associés	Vallée de la Dronne (de Brantôme à sa confluence avec l'Isle) Vallée de l'Isle (de Périgueux à la confluence avec la Dordogne)
Réseaux hydrographiques, milieux humides et coteaux	Vallon de la Sandonie, vallées de la Double Réseau hydrographique de la Haute Dronne
Coteaux calcaires, pelouses sèches	Coteaux de la Dronne, du Causse de Daglan et de la vallée du Céou, de la vallée de la Borrèze, de la vallée de la Vézère, de la vallée de la Dordogne, de Proissans, Sainte-Nathalène et Saint-Vincent-le-Paluel Plateau d'Argentine
Sites à chauve-souris	Grottes d'Azerat et de Saint-Sulpice-d'Eymet, tunnels de Saint-Amand-de-Coly et d'Excideuil Carrières de Lanquais-la-Roque

La liste nationale des sites devant être soumis à l'évaluation des incidences Natura 2000 a été complétée en 2011, puis 2012 par des listes départementales de travaux soumis à évaluation Natura 2000, ce qui permet de prendre en compte les aspects environnementaux bien en amont des projets.

Restaurer la qualité des eaux

Cet objectif a été poursuivi en 2017 en menant les actions suivantes :

- ✚ mise en œuvre des actions définies dans la déclinaison départementale du SDAGE Adour-Garonne 2016-2021,
- ✚ poursuite de l'élaboration du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du bassin Isle-Dronne,
- ✚ participation à la mise en place des SAGE Dordogne Atlantique (gouvernance), Vézère-Corrèze (gouvernance), Dordogne Amont (état initial), Dropt (état initial) et Charente (préparation du PAGD),
- ✚ accompagnement de la Chambre d'agriculture de la Dordogne en qualité d'organisme unique de gestion collective des prélèvements agricoles pour le suivi de l'autorisation pluriannuelle de prélèvement (2016-2021),
- ✚ suivi de l'étiage et mise en place de mesures de restriction des usages de l'eau,
- ✚ accompagnement des projets de Programmes Pluriannuels de Restauration et de Gestion des cours d'eau (PPRG),
- ✚ contrôle des stations de traitement des eaux usées et accompagnement des collectivités dans leurs projets en matière d'assainissement,
- ✚ suivi des programmes d'actions territorialisés sur les captages d'eau potable prioritaires,
- ✚ accompagnement des maîtres d'ouvrages dans l'achèvement du contrat territorial Doue,
- ✚ accompagnement des démarches de rétablissement de la continuité écologique,
- ✚ renforcement de la coordination des polices de l'eau et de la nature, dans le cadre du protocole quadripartite signé fin 2016 entre les Parquets de Périgueux et Bergerac, les organismes de contrôle et l'autorité préfectorale.



Surveiller l'équilibre agro-sylvo-cynégétique

En 2017, avec des attributions de 17 100 chevreuils, 2 300 cervidés et 15 200 sangliers, le département de la Dordogne se situe parmi ceux présentant les plus importants plans de chasse au niveau national.

L'année 2017 a été marquée par la mise en œuvre des premières mesures de simplification.

La gestion des attributions et des prélèvements permet de limiter les dégâts agricoles et forestiers. Malgré la forte augmentation de ces prélèvements (plus 2 200 par rapport à la saison précédente), les efforts sont à poursuivre pour tenter de contenir la progression de la population de sangliers, qui ne cesse d'augmenter, ainsi que les dégâts qu'ils occasionnent. La prégnance de la tuberculose bovine donne à cette question une acuité particulière.

Les interventions administratives de régulation ont grandement mis à contribution les lieutenants de louveterie qui ont effectué **149 missions sur la seule espèce sanglier pour 304 animaux prélevés**, soit une progression de + 45 % par rapport à 2016.

Un suivi particulier est effectué sur cette espèce, en collaboration avec les différents partenaires (FDC24, Chambre d'agriculture, associations de chasse), peut tenter d'endiguer la progression de cette population et des désagréments qu'elle occasionne.

Une nouvelle problématique a émergé cette année avec l'intrusion des sangliers dans les zones périurbaines. Un travail de réflexion sur les actions à mener en lien avec les collectivités a débuté. Il doit se poursuivre, notamment dans le cadre de la refonte du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique qui sera validé courant 2018.

Le ministre de la Transition écologique et solidaire a été saisi dans la perspective d'une évolution de la réglementation de chasse pour une gestion plus adaptée des populations de sangliers.

La vigilance reste d'actualité vis-à-vis des populations de cerfs et de chevreuils, notamment dans les zones de repeuplement forestier.

En 2017, deux lieutenants de louveterie supplémentaires ont été nommés dans les zones de Bergerac et Villefranche-du-Périgord. L'activité ne cesse de croître, notamment avec la lutte contre la tuberculose bovine (piégeage du blaireau, interventions en zone périurbaine, destructions d'autres animaux causant des nuisances), et aussi dans le cadre de médiations entre les différents acteurs de la ruralité.

Des travaux ont débuté en 2017 : la refonte du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique et la valorisation de données pour le futur classement national des espèces sauvages susceptibles de causer des nuisances. Ces deux chantiers associant administration et partenaires ont déjà été ouverts. Ils trouveront leur aboutissement en 2018.

Soutenir l'agriculture et la forêt

Télédéclaration PAC

Temps fort de la campagne annuelle de la politique agricole commune (PAC), la déclaration, qui s'ouvre en avril et se termine en mai, permet de préparer l'attribution de l'essentiel des aides agricoles à la profession, soit environ 95 millions d'euros pour les exploitants agricoles de Dordogne.

Depuis 2016, les agriculteurs doivent obligatoirement télédéclarer leur demande sur TéléPAC, et il n'est plus possible de déposer de dossier papier, ce qui a conduit la DDT à mettre en place un accompagnement individuel et personnalisé pour 700 déclarants (appels téléphoniques suivis et orientation).

En parallèle, les organismes de services et autres organisations professionnelles agricoles ont bénéficié d'une assistance réglementaire et de conseils techniques sur TéléPAC.

Les agriculteurs ont reçu trois lettres d'information accompagnées de fiches de synthèse sur des points précis et importants de la notice de télédéclaration. En fin de campagne, une vague de sms a été envoyée aux agriculteurs n'ayant pas encore achevé leur télédéclaration.



Apports de trésorerie en attendant le versement des aides PAC 2017

Les paiements des aides PAC dues aux agriculteurs au titre de la campagne 2017 ont été retardés en raison de la révision du référentiel des surfaces agricoles. Pour prévenir les difficultés de trésorerie des agriculteurs, l'État a financé un apport de trésorerie représentant 90 % du montant prévisionnel des aides.

Au 16 octobre, près de 67 millions d'euros ont été ordonnancés à 3 219 demandeurs.

L'aide sera remboursée par imputation sur le montant du versement des aides PAC, pour les agriculteurs bénéficiant généralement d'un solde positif.

Aides à l'agriculture

1 710 815 € d'aides pour une agriculture respectueuse de l'environnement dans le cadre du Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations agricoles

Ces soutiens concernent 97 dossiers relatifs à la modernisation des bâtiments d'élevage, la performance énergétique et la réduction des pollutions d'origine agricole.

1 370 200 € de dotations aux jeunes agriculteurs financées par l'État et l'Union européenne (FEADER), ce qui correspond à 52 installations de jeunes agriculteurs aidées en 2017.

Des aides aux agriculteurs en difficulté

- La gestion de la crise sur l'influenza aviaire a permis à 228 exploitants, de la filière palmipède, de demander en 2017 le solde sur les pertes estimées dues à la mise en place des vides sanitaires pour un montant de 6 017 437 €.
- Deux événements climatiques successifs ont impacté les productions végétales du département, avec un premier épisode de gel du 19 au 21 avril, suivi d'un second du 26 au 29 avril. Des effets réels significatifs ont été observés sur la viticulture et l'arboriculture. La DDT a réalisé 3 jours de missions d'enquête sur le terrain pour rencontrer 26 exploitants agricoles. Suite à ces visites et aux travaux du comité départemental d'expertise (CDE), le caractère de calamité agricole a été reconnu par arrêté ministériel pour les productions suivantes : châtaignes, kiwis, noix, prunes d'Ente, ainsi que la perte de fonds pour la vigne.
- À la suite de ces épisodes de gel printanier, les viticulteurs ont émis le souhait d'un accompagnement spécifique de leur filière qui concerne, en Dordogne, plus de 800 entreprises viticoles (représentant 12 430 ha en 2016, 1 700 emplois directs et près de 3 000 emplois indirects).

Un plan viticulture, élaboré par les services de l'État en liaison avec la profession et les collectivités territoriales, a vu le jour en novembre 2017. Il comporte les actions de soutien suivantes :

- aide à la prise de décision des exploitants viticoles en matière de trésorerie et de stratégie de développement technique et économique, grâce aux diagnostics-conseils des exploitations,
- conduites d'actions de terrain tels que l'aide à l'exportation, la mise aux normes d'accessibilité des lieux d'accueil de la Route des Vins ou encore l'accompagnement à la transition numérique des exploitations.

Le coût prévisionnel du plan viticulture est estimé à 415 000 €, co-financé par les différents partenaires qui ont, par ailleurs, pris d'ores et déjà des mesures pour la prise en charge des conséquences du gel. Ainsi, l'État a accordé un montant global provisoire de 812 000 € au titre de l'exonération de la taxe sur le foncier non bâti pour les 110 communes concernées.

Des aides pour dynamiser la gestion forestière et protéger la forêt

206 500 € pour accompagner les investissements forestiers en 2017

Ces financements ont concerné 3 dossiers relatifs à l'aménagement de voiries forestières pour la Protection de la Forêt Contre les Incendies et l'exploitation des bois. Les aides

ont été attribuées au titre du Programme de Développement Rural Aquitain 2014-2020 (47 % apportés par l'État, 53 % par le FEADER).

Un plan de contrôle sur la gestion durable des forêts a été réalisé. Il vise à s'assurer du respect, par les propriétaires privés, des règles de bonnes pratiques sylvicoles. Plus de 120 propriétés ont fait l'objet d'une vérification de leur document de gestion durable des forêts et 140 coupes forestières ont été contrôlées.

Conserver le patrimoine et diffuser la culture

L'action de l'État dans toutes les disciplines de la création, du patrimoine et des industries culturelles, à la démocratisation culturelle, est menée en étroite concertation avec les collectivités territoriales par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Nouvelle-Aquitaine et son unité départementale de l'architecture et du patrimoine, l'UDAP de la Dordogne.

Patrimoines et architecture

La Dordogne possède un patrimoine riche et diversifié : gisements et sites archéologiques, églises, châteaux et ensembles fortifiés, hôtels particuliers, maisons individuelles...

Les actions en faveur du patrimoine monumental protégé ont mobilisé en 2017 des financements de l'État à hauteur de 3 398 505,05 € en autorisations d'engagement et de 3 138 970,07 € en crédits de paiement.

La Préhistoire, point fort de la Dordogne, mobilise des soutiens importants de l'État. En octobre 2017, sous l'égide de l'UNESCO, le ministère de la Culture a organisé un colloque international faisant le bilan de la recherche et de la conservation de la **Grotte de Lascaux** (Montignac). Le Conseil Scientifique présidé par le Professeur Coppens est arrivé à la fin de son mandat, et un nouveau Conseil Scientifique adossé à la DRAC Nouvelle-Aquitaine a vocation à être mis en place au cours de l'année 2018. Cette dernière consacre chaque année **500 000 €** à la conservation de la grotte originale.



Restauration des monuments historiques

Dans le cadre du contrôle scientifique et technique du patrimoine monumental protégé, la DRAC Nouvelle-Aquitaine a instruit, en 2017, 18 autorisations de travaux sur immeubles classés et 20 permis de construire relatifs à des immeubles inscrits au titre des monuments historiques. Ce contrôle donne lieu à de nombreux échanges, sur site ou à la DRAC, en coordination avec la CRMH, le SRA et l'UDAP de la Dordogne.

Aucun objet mobilier n'a fait l'objet d'une demande d'autorisation de travaux en 2017.

67 arrêtés ou conventions attributives de subvention au titre de l'entretien, de la réparation et de la restauration des monuments historiques ont été notifiés. Parmi les travaux programmés en 2017, on peut citer les opérations significatives suivantes :

- ↳ le château de Beynac à Beynac-et-Cazenac - Restauration des écuries du château,
- ↳ le château de Castelnaud à Castelnaud-la-Chapelle - Restauration de la toiture en lauzes du logis,
- ↳ la Maison des Dames de la Foi à Périgueux - Restauration de la façade sur rue,
- ↳ l'église Saint-Paul à Saint-Paul-Lizonne - Restauration de la couverture et du plafond peint (T2),
- ↳ la Maison des Croisiers à Salignac-Eyvigues - Restauration de la couverture en lauzes (compris charpente et maçonneries hautes),
- ↳ la Grotte de Jovelle à La Tour-Blanche - Clôture et mise en sécurité du site,
- ↳ le château de Bourdeilles - Restauration du clos et du couvert du château Renaissance.

Protection du patrimoine



Au titre du patrimoine mondial de l'UNESCO, deux thématiques sont inscrites en Dordogne :

- ↳ 3 sites religieux sur les chemins de Saint-Jacques : abbayes de Cadouin et de Saint-Avit-Sénieur, cathédrale Saint-Front de Périgueux (travaux d'investissement d'un montant moyen de 700 000 € par an sur les dix dernières années).
- ↳ 15 grottes préhistoriques ornées de la vallée de la Vézère, dont Lascaux.

Concernant la Vallée de la Vézère, un plan de gestion du site UNESCO est toujours en préparation sur ce territoire.

Trois délégations permanentes et deux commissions régionales du patrimoine et de l'architecture ont eu lieu en 2017.

Fin 2017, **880 monuments historiques sont protégés en Dordogne** après l'inscription en totalité de l'église de Vicq à Pressignac-Vicq.

Architecture et espaces protégés

Le Grand Site de la Vallée de la Vézère constitue un nouveau périmètre de site classé de 11 200 ha et un site inscrit de 16 654 ha, qui génère des réunions de « guichet unique » pour l'étude des dossiers de demande d'urbanisme. Zone tampon et plan de gestion du site UNESCO sont également en préparation sur ce territoire.

La Dordogne compte actuellement 35 sites patrimoniaux remarquables (SPR). Celui de Bergerac a été approuvé le 26 février 2018, celui de Périgueux est en attente d'une approbation prochaine et trois sont actuellement à l'étude : Belvès, Brantôme-Bourdeilles-Valeuil et Saint-Cyprien (études en cours subventionnées en 2017 à hauteur de 72 000 €).

La procédure de révision du plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) de Périgueux est en phase d'étude (étude subventionnée à hauteur de 75 000 € en 2017).

En anticipation de l'entrée en vigueur de la loi Loi pour la liberté de création, l'architecture et le patrimoine (LCAP) et de la loi Biodiversité, l'UDAP Dordogne a mené, avec ses partenaires, des réflexions sur la transformation de différents espaces protégés comportant notamment la préfiguration et la proposition de nouveaux périmètres délimités des abords (PDA) en remplacement des rayons de 500 mètres. Ces propositions ont pu être présentées aux collectivités à l'occasion des rencontres avec les EPCI organisées depuis septembre 2017.

L'UDAP participe à l'instruction des autorisations du droit des sols (ADS) majoritairement dans les espaces protégés (405 communes sur 545 en 2017). Ceux-ci au titre de la législation sur les monuments historiques et les sites représentent environ 10 % du territoire départemental.

Le nombre des dossiers d'urbanisme en espaces protégés instruits par l'UDAP Dordogne a augmenté en 2017 (près de 400), avec un total de 3 635 avis (dont 906 sur permis de construire, 2 337 sur déclarations préalables et 61 sur permis de démolir).

Les autres demandes d'autorisation (CU, CP, AP) représentent 286 dossiers.

L'UDAP a également émis 89 avis hors espaces protégés, liés à la qualité architecturale.

Elle est aussi consultée sur les dossiers de la Fondation du Patrimoine : 25 labels fiscaux (956 960 € de travaux en 2016) et 4 labels non fiscaux (65 402 € de travaux en 2016). L'aide financière sur les labels représente un montant de 45 165 €.

L'essentiel des avis rendus se situe en sites patrimoniaux remarquables (ZPPAUP-AVAP [1 121]) et en champ de visibilité aux abords des monuments historiques (1 223).

En 2017, tous les actes (3 647) produits par l'UDAP Dordogne en matière d'autorisation du droit des sols ont été transmis au format numérique (dématérialisation des avis ABF - signature électronique) à destination des demandeurs, des services instructeurs et des autorités compétentes en matière d'urbanisme.

En Dordogne, l'UDAP assure le secrétariat de la CDNPS en lien avec la DDT (formation sites et paysages), soit 5 réunions en 2017.

Le département de la Dordogne compte trois villes labellisées « Villes et pays d'art et d'histoire » : Bergerac, Périgueux et Sarlat-la-Canéda. Le Pays d'Isle Vern et Salembre a engagé une demande de labellisation au titre des Pays d'art et d'histoire (PAH).

La DRAC Nouvelle-Aquitaine apporte son soutien financier à la réalisation de projets prévus dans le cadre d'une convention développant la qualité architecturale et urbaine et les outils de connaissance et de protection du patrimoine du territoire concerné par le label. Elle participe notamment au coût du poste d'animateur de l'architecture et du patrimoine pendant deux ans (à 50 %), ainsi qu'au financement de la muséographie du Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (à 50 %). En 2017, l'aide financière au titre des VPAH s'élève à 8 000 €.



© DRAC Nouvelle Aquitaine

Archéologie préventive

Le département de la Dordogne couvre une grande part de l'activité d'archéologie préventive de Nouvelle-Aquitaine. En 2017, **44 diagnostics** ont été prescrits, pour 13 fouilles préventives, comprenant des chantiers où l'Antiquité tient une bonne place :

- ✎ Fouille à Saint-Laurent-des-Vignes, « Saint-Cernin », sur un projet de zone commerciale : partie agricole d'une villa gallo-romaine du 1er siècle de notre ère.
- ✎ Fouille à Périgueux sur la chaufferie bois et 3 km de réseau de chaleur (Cofely-Engie) : domus du Haut-Empire, nombreux indices d'occupation, de rues antiques...

Archéologie programmée

Les actions en faveur du patrimoine archéologique ont mobilisé en 2017 des financements de l'État en Dordogne à hauteur de 195 666 € consacrés à des actions de recherche programmée (fouilles, analyses).

La recherche archéologique programmée fait une place importante à la Préhistoire, avec onze opérations autorisées dans le département, dont une proportion notable sur l'art rupestre. À ce titre, la région Nouvelle-Aquitaine et la Dordogne sont toujours les territoires qui, au niveau national, présentent le plus grand nombre d'opérations de ce type.

La recherche en préhistoire bénéficie d'une politique de recrutement de jeunes

chercheurs sur le pôle universitaire de Bordeaux qui conduisent à la mise en œuvre d'opérations de qualité, et de retombées internationales (fouilles des gisements du Moustier, de Combe-Grenal, les études menées à la grotte de Cussac au Buisson-de-Cadouin...).

À côté des opérations de terrain, une part importante du budget en faveur de la recherche est mobilisée pour un soutien à la publication des résultats, notamment pour l'important site de plein air solutréen du Landry à Boulazac.

Parallèlement, une dynamique s'est développée sur la période historique, avec une particulière ampleur sur Montignac. La mise en œuvre de techniques d'exploration nouvelles (Lidar, magnétisme), méthodes non destructrices, permet l'exploration patiente d'une importante agglomération gallo-romaine au Chambon, comportant quartier d'habitat, voirie, grand sanctuaire...

De nouvelles orientations de recherche, intéressant d'autres sites majeurs ou des problématiques différentes de l'archéologie (patrimoine industriel) émergent par ailleurs.

Gestion des biens archéologiques mobiliers

En 2017, d'importants crédits ont été consacrés à cette mission de l'État relative à la conservation des biens archéologiques mobiliers placés sous sa responsabilité.

D'importants chantiers de collection sont menés par la DRAC en Nouvelle-Aquitaine et en Dordogne plus spécifiquement au dépôt archéologique de Coulounieix-Chamiers, venant pallier un déficit d'inventaire et de reconditionnement, principalement pour le site protohistorique de La Curade, pour près de 45 000 €.

Des études climatiques ont été menées au Centre de Conservation et d'Études de Campagne afin de mieux en connaître les capacités de régulation thermique et de prévoir la création d'un espace spécialisé pour la conservation des matériaux sensibles (vestiges humains, objets en os, etc.).

Valorisation du patrimoine archéologique

La DRAC Nouvelle-Aquitaine accompagne les collectivités pour la valorisation du patrimoine archéologique. Ainsi, plusieurs agents participent aux comités scientifiques et de pilotage tels ceux du **Pôle International de la Préhistoire (200 000 € de dotation annuelle)**, autour du **patrimoine gallo-romain à Périgueux**, ou encore aux côtés du collègue Yvon Delbos de Montignac sur l'**agglomération antique du Chambon**.

La collaboration du service régional de l'archéologie (SRA) à la DRAC avec le service archéologique départemental est active : dépôt commun à Chamiers, soutien concerté à de nombreuses opérations de fouilles et de valorisation.

Enfin la synergie remarquable du Pôle Mixte de Recherche à Campagne, propriété du Département de la Dordogne, où sont implantés le Service départemental de l'archéologie, le Centre de conservation et d'études archéologiques de la DRAC, une base INRAP, ainsi que l'UMR PACEA de l'Université de Bordeaux, favorise utilement la transversalité d'actions de recherche et de médiation.



Musées

La Dordogne compte **15 musées labellisés « musées de France »** par le ministère de la Culture.

L'action régulière de la DRAC Nouvelle-Aquitaine porte sur le développement et l'entretien des collections patrimoniales de ces musées. En 2017, la restauration d'un ensemble lapidaire issu de la cathédrale Saint-Front de Périgueux et conservé au musée d'art et d'archéologie du Périgord a été financée à hauteur de 6 536,50 € par l'État.

Par ailleurs, la DRAC mobilise les acteurs locaux pour aboutir à la réouverture des musées fermés. Des contacts ont ainsi été pris avec les élus de Domme et avec la Conservation départementale de la Dordogne pour envisager de quelle manière rouvrir le musée et le moderniser.

Création et industries culturelles

Le spectacle vivant

En matière de théâtre, cirque et arts de la rue, la DRAC intervient principalement auprès du **Pôle National Cirque implanté à Boulazac**. En 2017, elle a augmenté son financement de 30 000 € (après une augmentation 2016 de 20 000 €), permettant ainsi d'atteindre le « plancher » prévu par la nouvelle réglementation pour les pôles Cirque en France. Sa subvention s'est élevée à 291 000 € au total, dont 250 000 € pour le fonctionnement. Cette aide renforcée permet au Pôle Cirque de mieux remplir sa mission de soutien aux équipes artistiques au sein de son nouvel équipement, inauguré en octobre 2017 : le Cube, situé sur la plaine de Lamoura.

La DRAC Nouvelle-Aquitaine a contribué au financement à la fois de la construction de cet équipement, à hauteur de 150 000 € en 2016 et 2017, et de l'acquisition de matériel technique, à hauteur de 100 000 € en 2017. Le PNC de Boulazac est un acteur majeur de l'animation et du développement du cirque en Nouvelle-Aquitaine.

La DRAC accompagne également le théâtre de l'**Odyssée à Périgueux**. L'Odyssée a été la première « scène conventionnée d'intérêt national » labellisée en France dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi pour la liberté de création, l'architecture et le patrimoine (mention « art et création » pour le mime et le geste). Sa subvention s'est élevée en 2017 à 177 880 €. Cette scène conventionnée joue un rôle important en France pour le mime et le geste, notamment grâce à son festival Mimos.

La DRAC contribue également sur les crédits CPER « Aquitaine Cultures Connectées » à la numérisation du fonds d'enregistrements des spectacles du festival depuis 35 ans, à son traitement documentaire et à la gestion des droits. Elle participe enfin à la conception d'un site internet de référence sur le mime, également pensé pour l'éducation artistique et culturelle.

Par ailleurs, plusieurs projets ont été soutenus en Dordogne :

- ↳ Le Melkior Théâtre / Gare mondiale à Bergerac : 64 840 €, permettant une politique d'accueil en résidence d'équipes artistiques de spectacle vivant et leur travail auprès des populations, remarqué à l'échelle nationale,
- ↳ le centre culturel de Sarlat-la-Canéda : 17 500 €,
- ↳ la Compagnie AOC pour le cirque, basée à Boulazac, dont le conventionnement a été

renouvelé en 2016 pour la période 2017-2019 (65 000 € par an),

- ↳ le Chantier théâtre pour le jeune public, à Saint-Paul-de-Serre, dans le cadre d'un conventionnement 2015-2017 (60 000 € par an).

Pour les musiques actuelles, la DRAC continue à encourager le travail, en coopération, d'accompagnement des groupes amateurs, d'action culturelle et la diffusion de musiques amplifiées mené par le Rocksane à Bergerac et le Sans Réserve à Périgueux.

Les arts plastiques

Traverses et Inattendus, Domaine de Barbarie, La Chapelle-Faucher (Dordogne).

La DRAC accompagne Traverses et Inattendus, plateforme d'expérimentation artistique et pédagogique née de la rencontre des habitants de La Chapelle-Faucher en Périgord vert, à l'initiative de ses élus et habitants, avec l'artiste Jean-Paul Thibau.

Cette première expérience a donné lieu à une publication co-écrite avec les habitants.

En juillet 2017, la saison 2 de Traverses et Inattendus s'est enrichie de nouveaux étudiants et enseignants (Angoulême, Limoges et Madrid), de bénévoles et de Joëlle Zask, philosophe.

Résidences de l'Art de Dordogne

Les Résidences de l'Art en Dordogne, coordonnées par l'Agence culturelle départementale Dordogne-Périgord, offrent à des artistes plasticiens la possibilité de s'immerger dans un territoire riche d'histoire avec ses caractéristiques géographiques, économiques et culturelles. Durant leur résidence, les artistes invités s'inspirent de l'environnement pour créer. La résidence permet également des échanges privilégiés entre les artistes et les habitants du territoire. En 2017, la DRAC a soutenu la résidence de l'artiste Mathieu Dufois au Pôle International de la Préhistoire des Eyzies-de-Tayac.

Château de Biron

Le Conseil Départemental de la Dordogne renoue avec les grandes expositions artistiques au château de Biron. En 2017, la Fondation Maeght (Saint-Paul-de-Vence) a présenté une sélection d'œuvres d'artistes qui ont marqué l'art moderne et contemporain. De Georges Braque à Joan Miró en passant par Vassily Kandinsky ou Jean Dubuffet, 95 œuvres de la Fondation Maeght ont été présentées dans les grandes salles rénovées du château. Avec l'exposition Vivantes Natures, les dessins, gravures, peintures, sculptures, créations aux techniques mixtes ont illustré le thème de la nature dans l'art moderne.

Livre et lecture

Au titre du concours particulier créé au sein de la dotation générale de décentralisation (DGD) pour les bibliothèques municipales, le lancement de la **renovation-extension de la bibliothèque municipale classée de Périgueux** constitue une étape décisive pour cet établissement ouvert en 1988 et qui a absolument besoin de revoir son Projet Scientifique, Culturel, Éducatif et Social (PSCES), d'étendre et de moderniser ses services et de revoir l'organisation de ses espaces pour plus de convivialité. En 2017, le soutien de l'État est de **959 770 € pour le bâtiment**. 42 560 € ont été attribués pour le programme de numérisation So Mim des archives du Festival Mimos, pour les rendre accessibles au public en ligne.

L'État poursuit son soutien au projet d'**Agonac**, financé en 2016 pour la réhabilitation du bâtiment ancien en médiathèque. En 2017, quatre autres opérations sont subventionnées : l'équipement matériel et mobilier (21 475,32 €), l'acquisition de collections sur tous supports (6 975 €), l'informatique et le numérique (5 364 €) et l'extension des horaires (109 593 €).

Par ailleurs, pour permettre de préparer les collections de la **future médiathèque de Sarlat-la-Canéda**, l'État accompagne la création des collections qui doit être anticipée (180 000 €).



Au titre du dispositif national des Contrats Territoire Lecture (CTL), aucun nouveau CTL n'a été signé. Le CTL de la communauté de communes Sarlat Périgord Noir, arrivé à terme n'a pas été reconduit, l'équipe devant se consacrer à la préparation de la nouvelle médiathèque, mais le bilan de cette convention est largement positif en termes de rayonnement territorial des actions de la bibliothèque et de lien avec la création, incarné chaque année par l'accueil d'un auteur jeunesse en résidence. La mise en œuvre du CTL, signé entre le Conseil départemental de la Dordogne et l'État, s'est également poursuivie très activement en direction des publics jeunes et des populations éloignées de la lecture et des territoires ruraux sous-équipés (Bop 334 : 29 500 €).

Dans le cadre du **Contrat de filière livre 2018-2020**, co-signé par l'État, le Centre National du Livre et la Région Nouvelle-Aquitaine, deux librairies ont été soutenues : « Les Ruelles » nouvellement ouverte dans le centre historique de Périgueux (soutien DRAC : 4 000 €) et « L'Arbre à Palabres » à Ribérac pour la restructuration de ses activités (soutien DRAC : 6 000 €). Ces deux projets ne font que confirmer l'importance et la qualité du réseau des librairies indépendantes en Dordogne. Ainsi, le label de « Librairie Indépendante de Référence » (LIR) délivré par le ministère de la Culture a été renouvelé à la librairie « La Colline aux Livres » à Bergerac, ce qui porte à 4 le nombre de librairies labellisées en Dordogne : « Montaigne » et « La Colline aux Livres » à Bergerac, « Des Livres et Nous » (Périgueux) et « Livre en Majuscule » à Sarlat-la-Canéda.

En ce qui concerne l'exonération de la contribution économique territoriale (CET) prévue par ce dispositif, la communauté d'agglomération bergeracoise, la communauté de communes de Sarlat Périgord Noir et la communauté d'agglomération Le Grand Périgueux ont adopté le principe de cette exonération mais pas le Conseil départemental de Dordogne.

La DRAC maintient son soutien au festival Expoésie à Périgueux (10 000 €), inscrit dans le cadre de l'opération nationale le « Printemps des poètes » (subvention CNL : 3 500 €), et à Étranges Lectures (8 000 €), qui programme des lectures de textes de littérature étrangère dans les bibliothèques rurales et les établissements carcéraux en Dordogne.

Cinéma, audiovisuel et numérique

Le réseau des cinémas de proximité de Dordogne, animé par Ciné Passion en Périgord, joue un rôle essentiel dans le domaine de l'éducation à l'image. Cette structure coordonne les dispositifs nationaux : École et Collège au cinéma. L'association a été soutenue, en 2017, à hauteur de 48 100 € au titre de ses actions éducatives et d'animation du réseau des exploitants de proximité.

En novembre 2017, le groupe familial CGR Cinémas, l'un des principaux exploitants de cinémas en France, a annoncé le rachat de son concurrent Cap Cinéma (24 établissements). À Périgueux, l'association Ciné-Cinéma, en partenariat avec Cap Cinéma, programme une partie de l'art et essai et des séances jeune public. Par ailleurs, le réseau Ciné-Passion en Périgord organise dans le Cap cinéma les dispositifs « École et cinéma » (en partenariat avec Ciné-Cinéma) et « Collège au cinéma ».

En matière de numérique, la DRAC Nouvelle-Aquitaine a soutenu à hauteur de 8 000 € le Pôle International de la Préhistoire pour la création d'un outil numérique de médiation permettant notamment aux élèves d'appréhender l'histoire de la préhistoire, et à la lecture diachronique des paysages.

Démocratisation culturelle et action culturelle territoriale

Éducation artistique et culturelle en direction de la jeunesse et des territoires

Le soutien de la DRAC Nouvelle-Aquitaine, en 2017, a permis à 1 380 classes et près de 33 000 élèves des 1er et 2nd degrés de bénéficier de projets d'éducation artistique et culturelle.

Les structures labellisées comme le Pôle national des arts du cirque à Boulazac, l'Odyssée de Périgueux, le Sans Réserve ou le Pôle International de la Préhistoire, poursuivent leur mobilisation sur ces enjeux. Elles offrent notamment aux jeunes scolarisés en Dordogne de multiples possibilités de rencontres avec les œuvres et les professionnels du monde artistique et culturel.

Deux manifestations de rayonnement régional et national sont soutenues en Dordogne :

- ✎ **les Didascalies**, festival qui réunit depuis 27 ans des lycéens de l'académie engagés dans une pratique théâtrale ou chorégraphique (9 500 €),
- ✎ **le festival de cinéma de Sarlat-la-Canéda**, qui accueille chaque année près de 600 lycéens de toute la France, engagés dans un enseignement artistique cinématographique (41 000 €).

L'Agence culturelle départementale Dordogne-Périgord joue un rôle majeur en matière d'action culturelle. Le conventionnement, signé en 2018 et préparé courant 2017



entre la DRAC, l'Agence et le Département, a permis de définir les enjeux partagés sur le développement culturel en Dordogne et les axes de coopération : l'accompagnement

des artistes sur le territoire, la valorisation de la culture occitane et l'action culturelle en faveur des publics, notamment jeunes, dans un souci d'équité d'accès aux œuvres et à des parcours d'éducation artistique sur les territoires les plus éloignés de l'offre culturelle.

La DRAC Nouvelle-Aquitaine s'est également attachée à ouvrir des espaces de coopération publique au service du parcours artistique et culturel des jeunes à l'échelle des intercommunalités, en articulation avec les PEDT. La communauté de communes Isle Vern Salembre a été la première en Dordogne à contractualiser, en 2016, avec la DRAC, la DSDEN 24, le Département de la Dordogne. Ce Contrat Territorial d'Éducation Artistique s'est poursuivi en 2017 et intègre aujourd'hui des établissements scolaires Éducation Nationale et Enseignement Agricole, des accueils de loisirs sans hébergement, le réseau des structures Petite Enfance et des détenus du centre de détention de Neuvic-sur-l'Isle. D'autres territoires ont menés en 2017 une réflexion pour s'engager dans une telle démarche (communauté de communes Dronne et Belle par exemple).

Politiques culturelles en faveur des personnes fragilisées ou défavorisées

La DRAC Nouvelle-Aquitaine et l'Agence régionale de Santé poursuivent l'accompagnement (14 000 € en 2017) de 6 projets culturels dans des établissements médico-sociaux, des EHPAD et des établissements pour personnes en situation de handicap, dans un partenariat de grande qualité avec le Département et l'Agence culturelle Dordogne-Périgord. Des actions culturelles en hôpital (fondation J. Bost, Vauclaire, Excideuil, Périgueux, Nontron) soutenues par la DRAC, l'ARS et la Région (12 500 € de la DRAC en 2017) témoignent également de la dynamique qui existe en Dordogne.

La DRAC a poursuivi son soutien à des projets artistiques dans les 3 établissements pénitentiaires de Dordogne à hauteur de 14 000 €, projets co-construits avec l'Agence culturelle, Ciné Passion, l'Agora de Boulazac, Overlook ou la Ligue de l'enseignement.

Dans le cadre de la politique de la ville et de l'appel à projet État, la DRAC expertise les projets culturels déposés sur Bergerac et Périgueux (16 projets en 2017). La DRAC sur ses crédits de droit commun (30 000 € en 2017) soutient des structures artistiques dont le projet concerne tout particulièrement des habitants des quartiers prioritaires : association Rouletabille, compagnie Ouïe Dire sur Périgueux et le Melkior Théâtre à Bergerac, structure de référence pour le lien création artistique/participation des habitants des QPV.

Les appels à projets ou dispositifs nationaux du ministère de la Culture en faveur de la démocratisation culturelle (Portes du Temps, Passeurs d'Images, Soutien aux médias de proximité, Action culturelle et Langue française) ont permis en 2017 de soutenir 4 projets en Dordogne pour un montant de 16 000 € touchant quelque 400 jeunes des quartiers prioritaires de Bergerac et Périgueux et de territoires ruraux (Mareuil, Nontron, Dronne et Belle).

Sur le BOP 224, on note un total de 585 098 €, dont 143 190 € pour l'Agence culturelle Dordogne-Périgord.

Enfin, la DRAC Nouvelle-Aquitaine poursuit et renforce son accompagnement au titre des enseignements spécialisés pour le Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Dordogne, à hauteur de 74 500 € pour 2017, visant un soutien pour une tarification sociale, une meilleure mixité des jeunes inscrits et la mise en place de pratiques pédagogiques renouvelées.

Protection des populations

Les missions de sécurité civile du préfet recouvrent la prévention des risques industriels et technologiques, naturels, sanitaires, et l'organisation opérationnelle des secours.

Protection contre les risques technologiques et naturels

La surveillance des risques technologiques et naturels est assurée notamment dans le cadre du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) et de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS). Ils associent élus, associations, experts et services de l'État. En 2017, le CODERST s'est réuni à huit reprises et la CDNPS (formations carrières et sites et paysages) à six reprises.

Le risque industriel

Surveillance exercée par l'Unité départementale de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (UD DREAL)

La DREAL suit 220 installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) soumises à autorisation, parmi lesquelles figurent 5 sites Seveso seuil haut et 4 sites Seveso seuil bas. Les secteurs à enjeux sont les installations pyrotechniques et chimiques, les carrières, dont 6 carrières souterraines, les industries papetières et les industries de transformation du bois.

En 2017, la DREAL a effectué 51 inspections.

Elle a instruit 6 nouveaux dossiers d'autorisations d'installations classées pour la protection de l'environnement, 8 dossiers de modifications d'exploiter, ainsi qu'un projet d'arrêté préfectoral d'urgence.

11 établissements industriels sont astreints par arrêté préfectoral à mettre en place une surveillance pérenne de leurs rejets de substances dangereuses dans l'eau (programme RSDE).

Elle a participé à 1 commission de suivi de site (CSS) en 2017. L'objectif est de favoriser la participation du public et l'amélioration de la connaissance du risque autour des installations classées.

Surveillance exercée par la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP)

Les installations classées pour la protection de l'environnement concernent essentiellement les élevages et les industries agroalimentaires, et depuis quelques années la création d'unités de méthanisation.

En 2017, le service recense 1 389 ICPE, dont 63 soumises à enregistrement et 55 soumises à autorisation.

Les principaux faits marquants en 2017 ont été :

- ⇒ la poursuite du développement de la filière méthanisation (accroissement de la production des méthaniseurs existants et de nouveaux projets en cours d'étude) ;
- ⇒ la diminution du nombre de nouveaux projets en secteur agricole mais l'extension d'élevages existants ;
- ⇒ la gestion des plaintes de voisinages relatives à la présence ou à l'implantation de nouveaux bâtiments d'élevage ;
- ⇒ la mise en place de la réglementation relative à l'autorisation environnementale ;
- ⇒ la mise à jour de la base de données (logiciel S3IC).

Les risques naturels

- ⇒ **174 communes** disposent d'un plan de prévention du risque d'inondation (**PPRI**) approuvé. Les PPRI révisés des 11 communes de l'agglomération de Périgueux (11 plans communaux) ont été approuvés en février 2018 au terme de la procédure poursuivie en 2017. Les PPRI de la Vézère (17 communes) sont en cours de révision et les PPRI du Cern (5 communes) sont en cours d'élaboration.
- ⇒ Dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive Inondations, les stratégies locales de gestion des risques d'inondation ont été approuvées le 23 septembre 2016 pour le Territoire à Risque Important d'Inondation (TRI) de Périgueux, le 13 janvier 2017 pour le TRI de Bergerac (et le 21 décembre 2016 pour le TRI de Brive-Tulle-Terrasson). Ces programmes enrichiront le Programme d'Action pour la Prévention des Inondations (PAPI) du Bassin de la Dordogne, qui fera l'objet d'une révision en 2018.
- ⇒ **25 communes** sont couvertes par un plan de prévention des risques **mouvements de terrain** et/ou retrait-gonflement des argiles. 228 communes sont concernées par des mouvements de terrain et 486 par des cavités souterraines.
- ⇒ La Direction départementale des territoires (DDT) utilise depuis 2015 un **système d'information géographique sur les risques**. Facilement accessible depuis le site internet des services de l'État en Dordogne, ce service permet à tous (particuliers, professionnels, collectivités) de s'informer sur les risques naturels et technologiques présents dans le département, pour une meilleure connaissance de ces phénomènes et de leurs impacts.

Sécurité alimentaire et santé animale

Protection animale et surveillance de la santé animale

Les enjeux majeurs de la gestion de la santé animale par l'État sont la maîtrise des dangers sanitaires les plus graves sur le plan zoonotique et épizootique et le maintien des capacités à échanger des animaux et des produits animaux au sein de l'Union Européenne et à exporter avec les pays tiers.

Ainsi des visites sanitaires obligatoires dans les différentes filières sont réalisées par le réseau des vétérinaires sanitaires sur des thématiques ciblées et d'actualité (tuberculose, biosécurité...).

Tuberculose bovine

Après deux années de baisse consécutives, le nombre de foyers a augmenté de manière significative au cours de l'année 2017 : 31 foyers en 2017 contre 18 en 2016 et 26 en 2015. 8 foyers probablement en liens épidémiologiques ont été trouvés dans la seule commune de Saint-Saud-Lacoussière. Sur ces 31 foyers, l'assainissement a été réalisé par abattage total dans 8 cas, et par abattage sélectif dans les 23 autres cas. En 2017, la Dordogne concentrait le tiers des foyers nationaux et la Région Nouvelle-Aquitaine près de 80 % de ces mêmes foyers.

Un test de dépistage plus efficace, l'intradermotuberculation comparative, a été généralisé en Dordogne à l'automne 2017 pour la campagne de prophylaxie 2017-2018.

Par ailleurs, un **plan départemental de lutte contre la tuberculose dans la faune sauvage** a été élaboré. Ce plan, qui a pris la forme d'un arrêté préfectoral signé début 2018, définit des prescriptions destinées à mieux prévenir l'apparition de la maladie, notamment en instaurant la mise en place de mesures de biosécurité dans les élevages soumis à un risque d'infection important du fait de leur proximité épidémiologique avec des foyers identifiés dans des élevages ou dans la faune sauvage.

Influenza aviaire

La deuxième épizootie hautement pathogène, qui a fortement impacté le Sud-Ouest, a épargné la Dordogne en 2017. La DDCSPP a poursuivi sa mission de sensibilisation et de contrôles de la filière volailles démarrée en 2016 :

- ✦ 60 visites de contrôles de la mise en place biosécurité ont été effectuées dans des élevages de palmipèdes pour l'essentiel. Dans près de 15 % des cas, ces visites ont révélé des non-conformités majeures et donné lieu à une mise en demeure d'apporter rapidement des actions correctives.
- ✦ 3 réunions du groupe de travail local sur l'IAHP ont été organisées avec les professionnels du secteur afin d'explicitier la réglementation et partager des informations.
- ✦ 1 programme de surveillance sérologique a été réalisé dans 63 élevages de volailles, destiné, le cas échéant, à mettre en évidence une circulation virale ancienne ou récente dans les populations d'oiseaux testées. Les analyses se sont révélées négatives sur les 2 700 prélèvements opérés.
- ✦ 2 exercices d'alerte influenza aviaire ont été réalisés en août et novembre 2017. Le deuxième particulièrement innovant, initié par la profession, réalisé sur une journée avec la participation de représentants de toutes les filières volailles (couvoirs, élevages, abattoir, équarrissage...) et de la DDCSPP, a été particulièrement fructueux. Il a notamment permis aux professionnels d'identifier des marges d'amélioration.



Le service SPA gère également des problématiques de protection animale. En 2017, les agents de la DDCSPP ont procédé à plus de 200 contrôles au titre de la protection animale. Le service a traité une centaine de plaintes pour mauvais traitement à animaux. 5 retraits d'animaux ont été opérés.

Surveillance des denrées alimentaires

Les agents de la DDCSPP sont présents de manière permanente dans les 5 abattoirs de boucherie du département (SOPA Thiviers, abattoirs municipaux de Bergerac et de Ribérac, Sobeval et Eymet) et de manière « semi-permanente » dans 5 abattoirs de volailles de plus de 2 000 t/an.



Dans les autres secteurs d'activité, la qualité sanitaire des denrées alimentaires est surveillée par des prélèvements. En 2017, **1 160 prélèvements** ont été réalisés dans le cadre des plans de surveillance et de contrôle à tous les stades (abattoirs, transformation et distribution) et sur tous les types de denrées alimentaires (animaux de boucherie, lapins, volailles, gibiers, œufs, poissons, lait et produits laitiers, miel, denrées végétales, aliments pour animaux). Sont recherchés les résidus chimiques (médicaments et

substances interdites), les contaminants environnementaux (métaux lourds, dioxines, pesticides...), des bactéries (listeria, salmonelles...) et des analytes divers (moisissures, protéines animales, antibiorésistances...).

Sur le secteur des établissements agréés, de la restauration collective et de la remise directe, **871 inspections** ont été réalisées par le service sécurité sanitaire des aliments. Ces inspections ont donné suite à 15 procès-verbaux (la plupart gérés en transaction pénale), 48 mises en demeure et 250 avertissements. 34 % des établissements ont donc présenté des manquements aux règles de sécurité sanitaire. D'une manière générale et compte tenu du ciblage des contrôles selon une analyse de risque, 66 % des établissements contrôlés peuvent être considérés comme globalement conformes au regard des règles sanitaires.

Depuis le 3 avril 2017, les consommateurs ont accès aux résultats des contrôles sanitaires réalisés depuis le 1er mars 2017 dans tous les établissements de la chaîne alimentaire.

Tous les résultats sont publiés sur l'application Alim'confiance pour smartphones fonctionnant sous iOS, Android ou Windows Phone et sur www.alim-confiance.gouv.fr.

La publication des résultats des contrôles sanitaires dans le secteur alimentaire (restaurants, cantines, abattoirs, etc.) est une attente légitime des citoyens qui participe à l'amélioration de leur degré de confiance dans les professionnels du secteur alimentaire. Prévue par la loi d'Avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014, cette mesure s'inscrit dans une évolution vers une plus grande transparence de l'action de l'État.

Par ailleurs, 10 agréments ou autorisations ont été délivrés suite à une visite, 20 inspections ont été réalisées suite à des plaintes, notamment dans le secteur de la remise directe, 3 suspicions de toxi-infections alimentaires collectives et 12 alertes actives ont été traitées et 25 avis sur projet dans les secteurs agréés et de la restauration collective ont été rendus.

Protection économique du consommateur

La protection du consommateur repose avant tout sur le contrôle en entreprise dans tous les secteurs économiques. 87 % de l'activité est programmée dans le cadre du plan national d'enquête.

En 2017, **784 contrôles ont été réalisés dans 552 établissements**, donnant lieu à 265 avertissements, 76 injonctions, 25 procès-verbaux transmis au Procureur de la République (avec un taux de délit de 64 %), ainsi que 8 procès-verbaux sanctionnés d'amendes administratives.

Ainsi, 38 % des visites ont donné lieu à une suite (contre 33,2 % en 2016) et 33,9 % de ces suites étaient à visée corrective (injonctions) ou répressive (PV).

12 alertes nationales concernant la sécurité de denrées alimentaires ou de produits industriels ont nécessité l'intervention du service.

L'alerte «Lactalis» a marqué la fin d'année 2017 (contamination à la salmonelle de laits infantiles). Dans le cadre de la vérification du retrait des produits incriminés, 43 contrôles ont été effectués en pharmacies, grandes surfaces, crèches et établissements de santé. La gestion de cette alerte a été caractérisée par une collaboration poussée avec les services de l'Agence régionale de santé.

L'accueil spécialisé des consommateurs a reçu 35 personnes et 150 appels téléphoniques.

Protection contre les risques accidentels

Les activités opérationnelles du Service départemental d'incendie et de secours

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) assure la prévention, la protection et la lutte contre l'incendie. Il concourt à la protection contre les accidents, sinistres et catastrophes, à l'évaluation et à la prévention des risques technologiques ou naturels, ainsi qu'au secours d'urgence.



En 2017, les sapeurs-pompiers de la Dordogne ont assuré 25 329 interventions (+ 2,1 % par rapport à 2016), portant secours à plus de 19 800 personnes.

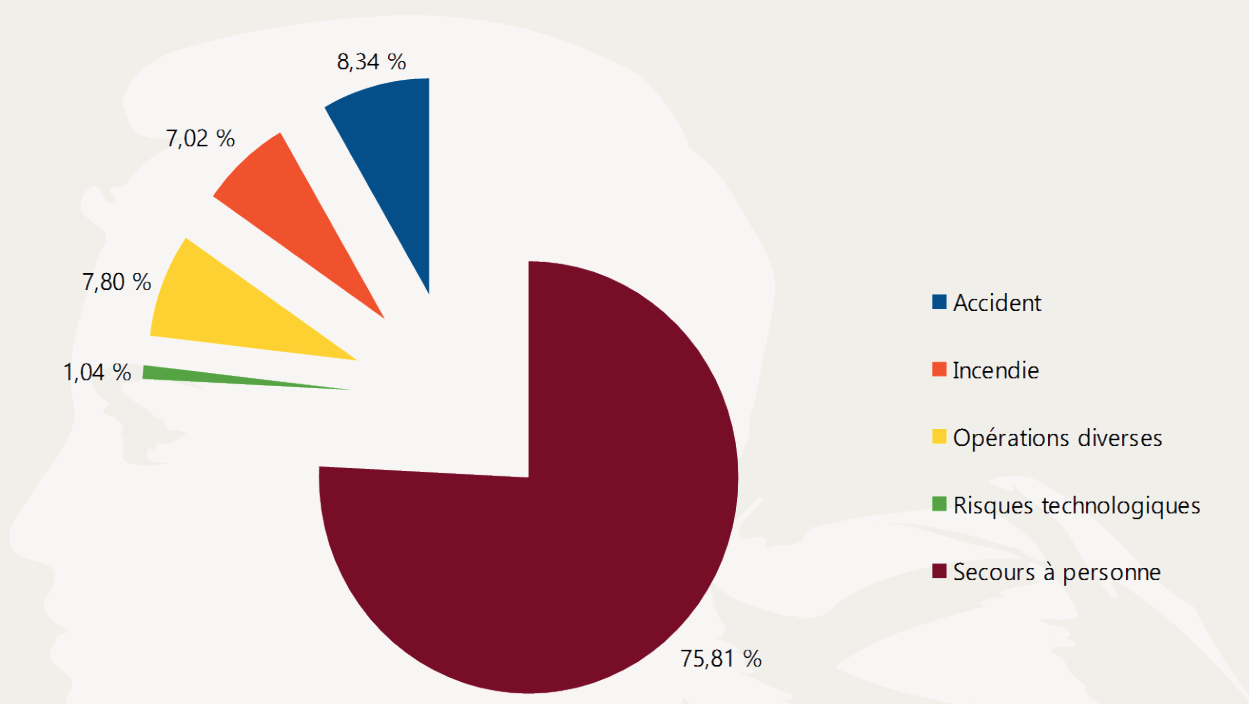
70 interventions et 97 sorties de véhicules ont été effectuées par jour en moyenne.

111 000 appels ont été réceptionnés au centre départemental d'appels d'urgence (304 appels/jour).

54 événements et 4 exercices ont entraîné l'activation du CODIS.

Le nombre d'incendies est stable avec près de 1 800 sinistres par an. D'août jusqu'à fin septembre 2017, les sapeurs-pompiers ont dû lutter contre 70 départs de feux de forêts.

Le nombre des interventions pour secours à victimes représente désormais plus de 70 % des interventions.



En matière de prévention des risques bâtimentaires, le SDIS a procédé à l'étude de 720 dossiers (permis de construire, autorisations de travaux...) d'établissements recevant du public et de 139 dossiers d'autres établissements (habitations, industries...). En plus des réunions et conseils techniques, les sapeurs-pompiers préventionnistes ont participé à 633 visites réglementaires dans les ERP.

En matière de prévision des risques, 392 plans d'interventions sont suivis par le SDIS.

208 avis ont aussi été émis sur des manifestations temporaires culturelles ou sportives et 16 avis sur des demandes d'utilisation du feu dans les forêts ou à proximité.

Préparer les services aux risques

En cas de catastrophe, le préfet prend la direction des opérations en s'appuyant sur les services de l'État et le service départemental d'incendie et de secours (SDIS), en lien étroit avec les collectivités locales, les opérateurs publics nationaux (ENEDIS, Météo-France...), les entreprises et les milieux associatifs (ADPC, Croix-Rouge...).

La préparation aux risques prend diverses formes d'action :

- ✚ L'adaptation régulière des **plans ORSEC** et des plans particuliers d'intervention (PPI) en prenant en compte des enseignements issus des exercices.
- ✚ L'établissement de **plans communaux de sauvegarde** (PCS) : Maillon local de l'organisation de la sécurité civile, le PCS s'intègre dans l'organisation générale des secours constituée par le dispositif ORSEC. C'est un outil opérationnel pour apporter une réponse de proximité à la gestion de tout type d'événement de sécurité civile. Le PCS est obligatoire dans 170 communes de la Dordogne dont le territoire est menacé par un risque particulier (inondation, mouvement de terrain, établissement SEVESO, barrage). À ce jour, le **taux de réalisation des PCS obligatoires est de 77 %**.
- ✚ L'organisation d'**exercices** en 2017 :
 - Alertex (test de la chaîne d'alerte) - deux exercices.
 - Attentat intrusion dans une école.
 - Attentat intrusion dans une université.
 - Site SEVESO seuil haut.



Cohésion sociale

Pour lutter contre la précarité, l'État agit sur l'amélioration des conditions de logement et sur le renforcement de la solidarité en direction des populations les plus fragiles.

Le logement

Soutenir l'offre de logement social

821 660 € de l'État pour le logement social public

L'État a renouvelé sa délégation de compétence des aides à la pierre au Département jusqu'en 2018 (hors prestation de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine - ANRU), tout en continuant d'assurer, dans le cadre d'une convention de mise à disposition, l'instruction des dossiers, ainsi que le conventionnement APL pour le compte de celui-ci.

Dans ce cadre, **449 logements locatifs sociaux ont été construits en 2017**, dont 124 Prêts Locatifs Aidés d'Intégration (PLAI) à destination des ménages à faibles ressources ou adaptés pour personnes handicapées, 183 PLUS et PALULOS communales et 142 PLS. 246 LLS ont été financés dans les communes soumises aux obligations de la loi SRU. En 2017, le régime des subventions de l'État a été orienté pour favoriser l'acquisition-amélioration.

Le financement de l'État a ainsi atteint 821 660 € en 2017.

6,4 M€ de l'agence nationale pour l'amélioration de l'habitat

Ces crédits de l'ANAH, délégués au Conseil départemental, ont permis l'amélioration de **703 logements de propriétaires occupants et de 42 logements de propriétaires bailleurs**, soit au total 745 logements. 547 logements sont labellisés « Habiter Mieux ».

399 d'entre eux sont situés en opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) ou en programme d'intérêt général (PIG). Les 42 logements subventionnés en faveur des propriétaires bailleurs disposent désormais pour 9 ans de loyers conventionnés sociaux.

Le montant total (ANAH + FART) d'aides allouées s'élève à 6,4 M€.

Le plan départemental de l'habitat (PDH)

Le plan départemental de l'habitat, adopté en août 2012 par l'État et le Conseil départemental, a pour objet, dans le cadre de la délégation des aides à la pierre, d'assurer la cohérence des politiques de l'habitat et d'établir des orientations sur la base d'un diagnostic partagé.

Ce plan est en révision sur la base de 2 études (un état des lieux territorialisé de l'offre de logement locatif social et des besoins sur le département et une étude portant sur la mise en œuvre du plan de rénovation énergétique de l'habitat co-pilotée par l'État et le Conseil départemental).

Le PDH est le socle du renouvellement de la délégation des aides à la pierre au Conseil départemental de la Dordogne sur la période 2018-2023, qui est en cours d'élaboration.

Construire des parcours individualisés vers l'autonomie dans le logement

L'État maintient ses efforts pour accompagner les personnes les plus vulnérables, de la rue vers un logement. La DDCSPP a présenté son diagnostic des besoins à l'ensemble des partenaires du secteur social en septembre 2016. Ce diagnostic est territorialisé par arrondissement pour affiner les réponses apportées.

5 487 056 € pour l'accompagnement vers l'hébergement des publics les plus démunis

En 2017, 5 146 demandes d'hébergement (urgence et insertion) ont été enregistrées pour 1 905 personnes différentes. L'État a consacré **5 487 056 €** à l'hébergement et au logement de ces personnes vulnérables et démunies.

Les dispositifs d'hébergement accueillent désormais les personnes tout au long de l'année. Au total, **311 places d'hébergement** (d'urgence et d'insertion) sont financées à Périgueux, Bergerac et Sarlat-la-Canéda, dont 63 dédiées aux femmes victimes de violences et leurs enfants. Ces places en structure d'hébergement sont complétées par **29 chambres en hôtel** pour répondre au plus près aux besoins sur l'ensemble du département.

L'intermédiation locative et l'accompagnement vers et dans le logement (AVDL) complètent le dispositif d'hébergement afin d'accompagner les personnes vers le logement et de sécuriser leur parcours vers l'autonomie.

L'hébergement et l'accompagnement des personnes sans domicile fixe sont régulés par le service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO). Ce dispositif inter-associatif est complété par des équipes mobiles sociales et de soins, ainsi que par 2 structures de distribution alimentaire. S'y ajoutent des accueils de jour (collations et boissons chaudes).

L'accueil des gens du voyage

Au 31 décembre 2017, l'objectif de couverture du territoire, fixé par le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage (2012-2017) est atteint à 83 % pour les aires d'accueil (13 aires, soit 258 places sur 309 prescrites) et à 100 % pour les aires de grands passages (trois aires, soit 300 places). Le taux d'occupation en 2017 est de 57 %. Cependant, 51 familles sont sédentarisées sur les aires d'accueil.

En 2017, l'État a versé une aide de **342 092 €** aux collectivités territoriales de Dordogne pour l'installation et la gestion de ces aires, soit une hausse de 0,14 % par rapport à 2016.

La révision du schéma départemental d'accueil des gens du voyage par le Conseil départemental et les services de l'État est en cours.

Accueil et intégration des réfugiés

Dans le cadre de ses engagements internationaux et européens, la France accueille depuis 2015 une partie du flux migratoire en provenance du Moyen-Orient et d'Afrique subsaharienne.

Les services de l'État se sont engagés activement dans **l'accompagnement à l'intégration des migrants** obtenant une protection internationale et souhaitant rester sur le territoire national. Ainsi, en 2017, ils ont initié un travail associant les collectivités, les acteurs de l'emploi, de la formation professionnelle, du logement et de la santé, dont l'objectif est de partager l'information sur les dispositifs en place et d'analyser les difficultés identifiées.

Parmi les actions à mettre en place ou à conforter, on peut citer :

- ↳ **L'apprentissage du français et la scolarisation des mineurs :**
 - recenser et conforter les dispositifs existants,
 - favoriser les parcours de formation,
 - développer la formation professionnelle intégrant l'apprentissage du français,
 - mobiliser et former les bénévoles.
- ↳ Le déploiement de **dispositifs d'accès au logement et à la formation/emploi** : en effet, l'accès au logement est souvent considéré comme le point de départ d'une intégration, permettant à un réfugié d'en aborder les autres aspects d'une manière sécurisée. L'accès à la formation professionnelle et à l'emploi est également un objectif important, se déclinant notamment dans le protocole Préfecture - OFII - Pôle Emploi, et dans la mise en place en interassociatif de plusieurs dispositifs d'intégration.
- ↳ **L'accès à la santé** : il s'agit là aussi d'un enjeu important. Une attention particulière doit être portée à l'accès à un interprétariat de qualité et à la mise en place de formations dédiées permettant une approche interculturelle des acteurs de la santé et du travail social.

De nombreux acteurs ont par ailleurs souligné l'importance de l'accès à la vie associative, à la culture et aux pratiques sportives comme facilitateurs d'intégration.

Ces différents éléments constituent la trame d'un plan d'action (pacte d'intégration) porté par l'ensemble des partenaires et coordonné par la DDCSPP.

La mise en place d'un comité départemental d'intégration (dont la première réunion s'est déroulée en mars 2018) permettra de suivre l'avancée des différentes actions.

Dans le cadre du plan migrants, la Dordogne a participé au déploiement de nouvelles places d'accueil et d'hébergement des **personnes en demande d'asile** et sous protection internationale. Grâce à l'implication et au soutien des communes et des associations, **100 places en centres d'accueil et d'orientation** (CAO), pour un financement de **1 086 002 €**, et **291 places en centres d'accueil des demandeurs d'asile** (CADA) ont été offertes à l'hébergement en 2017 à Périgueux et Bergerac. Ces places sont réservées aux personnes originaires de pays dits « non sûrs » du fait de leur instabilité ou des dangers encourus par certaines populations.

Les places en CADA sont attribuées en fonction de la situation familiale des ménages. En 2017, le budget consacré aux **CADA** est de **2 048 829 €**.

Pour compléter ce dispositif, des crédits sont également consacrés à l'accueil en urgence des demandeurs d'asile. Ce dispositif est composé de chambres d'hôtel et d'appartements. Cette action représente un budget de **138 348 €**.

En 2017, l'État a consacré au total 3 357 179 € pour l'accompagnement et l'hébergement des demandeurs d'asile.

Maintenir les personnes en difficulté dans un logement décent

De la prévention des expulsions locatives à la médiation entre bailleurs et locataires, les services de l'État se mobilisent au quotidien dans un partenariat solide renouvelé avec les acteurs clés du département afin de répondre au mieux au besoin des populations.

En lien avec les bailleurs sociaux présents dans le département, la DDCSPP veille à ce que toutes les personnes aient accès à un logement soutenable au plan financier et digne du point de vue des conditions d'hébergement.

En co-pilotage avec le Conseil départemental, dans le cadre du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) 2018-2023, l'État soutient des actions en faveur de l'accompagnement individualisé des familles et des mesures de soutien pour les familles les plus en difficulté.

Le nouveau PDALHPD a été validé pour 5 ans (2018/2023) par le CRHH le 5 décembre 2017 et en Comité Responsable le 21 décembre 2017.

Prévention des expulsions locatives

En 2017, la commission de coordination des actions de prévention des expulsions (CCAPEX) a examiné **555 dossiers** (+ 14 % par rapport à 2016). La prévention des expulsions dans le secteur privé est en augmentation : 243 dossiers contre 219 en 2016. Elle connaît également une progression dans le secteur public de 15 % par rapport à 2016. Le partenariat avec l'ADIL et l'UDAF pour la réalisation d'enquêtes sociales préalables au passage en CCAPEX est renforcé par deux conventions MOUS co-financées par l'État et le Conseil départemental à hauteur de 17 000 € pour chacune.

204 personnes ont trouvé une solution favorable à leur situation d'expulsions locatives.

Résorption de l'habitat indécents

Le secrétariat de la commission de lutte contre la non-décence des logements est assuré depuis 2016 par la CAF, gestionnaire du Programme d'Intérêt Général de lutte contre l'habitat indigne.

De nouveaux partenaires s'étant associés au financement des MOUS, parmi lesquels les organismes de sécurité sociale, les actions menées ont pu être préservées malgré une dotation de l'État en baisse évaluée globalement en 2017 à 48 180 €. Cette diminution pour la Dordogne s'inscrit dans un rééquilibrage des financements entre départements au sein de la région Nouvelle-Aquitaine depuis trois ans.

Le pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne de la DDT a enregistré **78 nouveaux signalements** en 2017.

Treize arrêtés ont été pris au titre du code de la santé publique ou du code de la

construction et de l'habitation. Une procédure de travaux d'office a été engagée (danger électrique dans un immeuble collectif d'habitation de trois logements).

En parallèle, 39 dossiers (représentant 59 logements) ont été financés par l'ANAH dans le cadre des programmes locaux OPAH/PIG (travaux lourds).

L'État médiateur des conflits entre propriétaires et locataires

Dans le cadre du contentieux de l'expulsion locative, l'État est chargé de faire appliquer les décisions de justice. Ainsi, la commission des expulsions locatives de l'arrondissement de Périgueux examine les situations d'expulsion des locataires non suivies d'effet et accompagne locataires et propriétaires dans le règlement de leur situation, de l'expulsion au relogement des personnes.

En 2017, cette commission a examiné 82 dossiers pour 234 assignations enregistrées dans le département.

Par ailleurs, la commission départementale de conciliation, qui est chargée de résoudre des litiges entre bailleurs et locataires, s'est réunie 8 fois et a examiné 16 dossiers. Son activité a légèrement augmenté par rapport à 2016 (11 dossiers examinés). Une solution de conciliation a été trouvée pour 8 affaires.

Régulation des attributions de logement confiée aux EPCI par la loi ALUR

Ce texte confie aux EPCI un rôle majeur dans la régulation des attributions de logement à travers la mise en place de conférences intercommunales du logement (CIA) et de plans partenariaux de gestion de la demande. En 2017, l'État (DDCSPP) a accompagné le Grand Périgueux et la communauté d'agglomération bergeracoise dans l'installation de ces instances qui seront co-pilotées avec l'État. La CAB a validé sa CIA en fin d'année 2017.

Parallèlement, l'État a également participé à l'élaboration des différents PLH.

L'égalité des chances et la solidarité

La politique de la ville : une politique partenariale

Les actions menées se sont inscrites dans le cadre des deux contrats de ville de l'agglomération bergeracoise et du Grand Périgueux. À ce titre, le partenariat s'est traduit par deux comités de pilotage départementaux et plusieurs comités sur chacun des contrats.

La co-construction avec les habitants des quartiers prioritaires devient la norme. Les trois conseils citoyens, essentiels pour la représentation des habitants, continuent à se structurer et à gagner en autonomie. Plusieurs formations et l'appui de deux adultes-relais et d'un service civique ont permis de les renforcer et de les associer à la dynamique de recherche et de suivi des actions.

Les contrats de ville des agglomérations de Périgueux et Bergerac comportent un volet urbain. L'État a obtenu le prolongement du PNRU de Périgueux avec, sur le Gour de l'Arche, la démolition des 220 logements sociaux de la résidence de Saltgourde dont le relogement de l'ensemble des occupants a été achevé en 2017 en tenant compte du

souhait de chacun des ménages.

Le quartier de Chamiers, sur la commune de Coulounieix-Chamiers, avec ses espaces publics déficients et ses 563 logements sociaux en décrochage, a été retenu en 2016 comme projet d'intérêt régional du nouveau programme de renouvellement urbain. La communauté d'agglomération du Grand Périgueux, porteuse de ce projet, a obtenu une enveloppe ingénierie de 232 500 € allouée par l'agence nationale de rénovation urbaine pour le financement des études et de l'équipe ingénierie.

Une première enveloppe de **5,3 M€ de subventions et de 2,3 M€ de prêts bonifiés a été obtenue auprès de l'ANRU pour financer ce projet**. Une demande complémentaire est en cours d'instruction par le comité d'engagement national afin de changer en profondeur la nature du quartier et le redynamiser par l'économie, le lien social, la rénovation d'une partie de l'habitat et le renouvellement des équipements publics.

La mobilisation prioritaire des moyens de droit commun

La mobilisation des crédits classiques des partenaires des contrats de ville vers les habitants des quartiers a été renforcée en 2017 :

- ✎ Une réunion départementale de bilan-perspectives a permis de faire le point sur l'avancement des contrats et faire ressortir les apports de l'ensemble des partenaires et les points à améliorer.
- ✎ Un document recensant la contribution des services de l'État aux objectifs des contrats de ville a été élaboré. L'identification est encore difficile mais il est cependant possible de noter un renforcement des soutiens sur plusieurs objectifs des contrats de ville (accompagnement des jeunes vers l'emploi, crédits CNDS d'accès aux sports, accompagnement éducatif, accès aux droits...).

L'État à l'initiative d'actions nouvelles

La mise en place d'une Charte Entreprises et Quartiers a été initiée. Elle doit permettre à des entreprises de venir en appui aux jeunes et aux demandeurs d'emploi des quartiers. La Fondation Agir Contre l'Exclusion (FACE) a pris des contacts avec les entreprises et préparé la mise en place d'un réseau pour accompagner le développement économique des quartiers.

La rencontre « Champs Libre en Préfecture » des acteurs des quartiers (habitants, associations...), des forces vives (élus, chefs d'entreprises...) et de représentants du monde rural s'est déroulée le samedi 7 octobre 2017 à la préfecture en présence d'environ 400 personnes. Très appréciée des participants, elle leur a offert une reconnaissance de leur engagement associatif et a favorisé un partage d'expériences dans une ambiance conviviale et un lieu particulièrement solennel.

Ces deux actions doivent contribuer à favoriser « le mieux vivre ensemble » des habitants et à lutter contre les discriminations. Dans cette optique, des éléments pour la mise en place d'un plan territorial de lutte contre les discriminations ont été présentés au Comité Opérationnel



de lutte contre le Racisme, l'Antisémitisme et les discriminations (CORA) le 1er décembre 2017.

Programmation des crédits spécifiques en 2017

Les aides s'inscrivent dans une recherche d'innovation, de transversalité dans les actions, d'appel préalable au droit commun et d'incitation à la mise en place de dispositifs de soutien (services civiques...).

La dotation départementale spécifique 2017 s'est élevée à **354 123 €**, répartis ainsi qu'il suit :

- ↳ Actions appel à projets (hors Programmes de Réussite Éducative) : 241 691 € (77 projets subventionnés).
- ↳ 4 Programmes de Réussite Éducative (PRE) : 108 500 €.
- ↳ Cordée de la réussite du Lycée Albert Claveille de Périgueux : 3 000 €.
- ↳ 2 actions de départs en séjour de jeunes : 932 € (première année dans le dispositif ANCV/CGET).

Les 4 PRE ont permis à environ 260 jeunes d'être accompagnés individuellement pour une remise à niveau éducative et/ou sociale adaptée. Une démarche de perfectionnement du dispositif a été entreprise avec, notamment, la mise en place d'outils de suivi de chacun des PRE et la recherche d'une meilleure visibilité des parcours individuels de jeunes.

En ce qui concerne Bergerac, un accompagnement renforcé des associations a été engagé dans le cadre du dispositif départemental de soutien à la vie associative, ce qui a permis le dépôt de nombreux dossiers en fin d'année pour le financement 2018.

Par ailleurs, 15 Conventions Pluriannuelles d'Orientations (CPO) ont été signées en 2017 (pour un montant total de 88 300 €) en vue de soutenir les associations de proximité.

Les soutiens hors enveloppe départementale

En 2017, l'État a consacré **210 000 €** aux emplois « quartiers » (10 adultes-relais, 2 FONJEP).

Actions en faveur de la jeunesse

Soutien à la jeunesse

L'intervention financière « jeunesse, éducation populaire et vie associative » en 2017 est de **300 497 €**.



Les actions soutenues concernent, par ordre de priorité, les thématiques suivantes :

- ↳ Éducation, citoyenneté.
- ↳ Accès aux loisirs, animation.
- ↳ Engagement, expression, initiative des jeunes.
- ↳ Vie associative, mobilité et formation.

L'effort de réorientation vers les territoires prioritaires (politique de la ville et zone de revitalisation rurale) a été poursuivi.

Accueils collectifs de mineurs à caractère éducatif

La protection des mineurs en accueil de loisirs sans hébergement, séjours de vacances et camps de scoutisme s'effectue à partir d'un contrôle du respect des normes d'encadrement lors des déclarations (929 déclarations contrôlées), de la vérification des conditions matérielles d'accueil avant première ouverture et du contrôle des accueils lors de leur fonctionnement (78 contrôles sur place).

La réforme des rythmes éducatifs

L'année 2017 a été marquée par la parution du décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques. Il permet à la DASEN d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire. Sur proposition conjointe de la commune ou de l'EPCI et du ou des conseils d'école, les heures d'enseignement hebdomadaires peuvent être réparties en 8 demi-journées sur 4 jours.

Sur les 307 communes comptant une école dans le département, 108 (35 %) sont passées à la semaine de 4 jours et 199 (65 %) sont restées à la semaine de 4,5 jours.

Parmi ces 199 communes, 95 d'entre elles (30 %) ont un PEDT (projet éducatif de territoire). Les 104 restantes ne sont pas couvertes par un PEDT :

- ↳ pour 78 communes, parce que leur PEDT a pris fin et n'a pas été renouvelé,
- ↳ pour les 26 autres communes, parce qu'elles ne sont pas couvertes ou que leur PEDT est en cours de mise en place.

Soutien au sport

L'État a consacré **1 090 757 €** au développement du sport. La répartition se fait à travers 12 objectifs opérationnels, l'aide directe à l'activité sportive et l'aide à l'emploi étant les deux plus représentatifs. L'aide à l'emploi représente 342 400 € versés sur la campagne 2017 (soit 47,3 % de l'enveloppe globale).

L'État a également accompagné la création d'équipements pluridisciplinaires (16 en Dordogne) dans le cadre du dispositif « Héritage 2024 ».

Vie associative, bénévolat et engagement citoyen

- ↳ **Bénévolat associatif** : 657 bénévoles ont été formés au cours de 67 sessions de formation organisées dans le cadre de la MAIA. 54 professionnels (associations, collectivités) ont été formés dans le cadre du plan de formation « Valeurs de la République ».



- ↳ **Volontariat** : 407 jeunes ont intégré le service civique en 2017.

En Dordogne, depuis juin 2010, le service civique a connu une montée en charge quantitative continue. **1 324** jeunes volontaires ont signé un contrat d'engagement de service civique auprès

de **145 organismes** d'accueil, soit une indemnisation des jeunes par l'État à hauteur de **1 888 480 €**.



L'État protecteur des personnes vulnérables

L'accompagnement des enfants pupilles de l'État

Le conseil de famille assure le suivi et l'accompagnement du parcours de vie des enfants pupilles de l'État, en fonction de leur situation juridique. Cette instance examine régulièrement la situation des enfants pupilles dont le préfet est le tuteur. Il procède également à l'examen de la possibilité d'adoption des pupilles et se prononce sur le profil des familles adoptantes.

En 2017, le conseil de famille s'est réuni 14 fois et 16 dossiers de pupilles ont été examinés, soit 5 nouveaux dossiers par rapport à 2016.

8 095 266 € consacrés à la protection des personnes vulnérables

Les personnes voyant leur capacité de discernement altérée pour une raison médicale peuvent bénéficier d'une mesure de protection prononcée par le juge des tutelles, après expertise d'un médecin agréé. De nature différente, ces mesures sont conçues comme un accompagnement global des personnes afin de les soutenir dans leurs démarches quotidiennes. D'une durée variable et individualisée en fonction de la situation, elles peuvent être levées ou renforcées en cas d'évolution de l'état de la personne. Elles sont suivies soit par les mandataires individuels soit par l'une des quatre associations tutélaires de Dordogne.

L'État finance et contrôle ces 4 associations du département (AMJP, MSA Tutelles, UDAF, SAFED) pour un montant de **7 663 786 €**, ainsi que 17 mandataires judiciaires exerçant à titre individuel pour un montant de **431 480 €** en 2017.

Une action d'information à destination des tuteurs familiaux a été financée en 2017 à hauteur de **23 000 €**.

L'État anime par ailleurs le réseau des associations tutélaires dans un souci de partage des pratiques et d'harmonisation de l'activité.

L'État garant de l'accès aux droits

Commission départementale de l'aide sociale pour un égal accès aux droits

Juridiction administrative spécialisée compétente pour connaître des recours en matière d'aide sociale aux personnes âgées, aux personnes handicapées, ainsi qu'en matière d'établissement d'un droit à la couverture maladie universelle complémentaire, d'assurance complémentaire santé ou d'aide sociale État, cette commission est gérée par la DDCSPP qui en assure le secrétariat et le suivi.

En 2017, cette commission a examiné **115 recours**.

Handicap : l'État coordonnateur des politiques publiques

L'allocation aux adultes handicapés (AAH) concerne plus d'un million de bénéficiaires et représente plus de 8 milliards d'euros pour le budget de l'État. Depuis 2011, l'État améliore le pilotage de l'AAH en impliquant davantage ses services. Ainsi, en 2017, le référent départemental AAH a participé à 22 commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées et a évalué par sondage une centaine de décisions d'AAH.

Par son financement 2017 d'un montant de 509 841 € (+ 10 % par rapport à 2016), l'État a participé au fonctionnement de la Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Dordogne.

Par ailleurs, l'État a consacré, en 2017, 31 429 € au fonds départemental de compensation, pour abonder le fonds départemental du handicap et aider ces personnes à faire face aux frais restant à leur charge, après déduction de la prestation de compensation.

Enfin, une subvention de 8 000 € a été allouée en 2017 à l'association CASSIOPEA (conseil assistance service information orientation personnes âgées et handicapées) au titre de la lutte contre la maltraitance.

En matière d'accessibilité des équipements aux personnes handicapées, 2017 est la deuxième année de mise en œuvre des agendas de mise en accessibilité programmée (Ad'AP) pour les établissements recevant du public qui ne sont pas encore aux normes.

7 513 établissements en Dordogne, toutes catégories confondues, ont fait l'objet d'une démarche d'Ad'AP ou ont déposé une attestation et 91 % des communes sont entrées dans cette démarche.

La sous-commission départementale pour l'accessibilité aux personnes handicapées a examiné 979 dossiers.

Les communes de plus de 1 000 habitants doivent, pour leur part, adopter un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PMAVEP). En Dordogne, 68 PMAVEP ont été adoptés et 66 sont en cours d'élaboration.

L'accès aux soins de proximité

Les maisons de santé pluridisciplinaires (MSP) contribuent à assurer l'accès aux soins de la population, dans le cadre du schéma régional d'organisation des soins (SROS).

Les maisons de santé permettent d'améliorer le maillage du territoire dans les zones où l'offre de soins est insuffisante. C'est aussi une forme renouvelée d'exercice de la médecine qui favorise la coopération entre praticiens, optimise le temps médical, répond aux craintes d'isolement des jeunes médecins en zone rurale et apporte une meilleure réponse en termes de parcours, de continuité et de qualité de prise en charge des patients.

Un comité régional de sélection des MSP réunit les financeurs (ARS, État, Conseil régional et Conseils départementaux) et les représentants des professionnels, des maires et présidents d'EPCI. Ce comité met en œuvre la politique de déploiement des MSP à l'échelle régionale, établit des critères de sélection des projets, examine et valide les projets de santé et arrête les financements publics.

Dans ce cadre, une vingtaine de MSP ont vu le jour en Dordogne depuis 10 ans, avec un soutien de l'État de près de 4 M€. En 2017, la MSP de Sigoulès a reçu **une première tranche de financement (FNADT) pour un montant de 39 111 €, le reliquat de 60 888 € devant être versé en 2018.**

Le Conseil départemental a approuvé le **15 janvier 2018 le schéma départemental d'accès aux soins de proximité**, élaboré en collaboration avec les services de l'État, pour garantir à tous les Périgourdins une offre de soins de qualité.

Éducation

À la rentrée 2017, 60 892 élèves étaient scolarisés dans les 485 écoles primaires et les établissements secondaires relevant de l'enseignement public et privé. De manière générale, les effectifs scolaires en Dordogne connaissent une baisse importante et structurelle dans le premier degré et, pour le second degré, une baisse en collège et une légère hausse en lycée.

L'Éducation nationale emploie près de 5 500 agents, titulaires, stagiaires et contractuels, en Dordogne pour un budget de 270 M€ environ.



Les objectifs

Trois priorités, déclinées au niveau académique et dans le département, ont été fixées par le ministre de l'Éducation nationale :

L'École de la République :

- ✎ Atteindre 100 % d'élèves qui maîtrisent les savoirs fondamentaux.
- ✎ Diviser par deux les classes de CP et CE1 en réseau d'éducation prioritaire.
- ✎ Garantir une école inclusive, tout particulièrement pour les élèves en situation de handicap.
- ✎ Assurer la continuité du service public de l'École sur tout le territoire métropolitain.
- ✎ Donner de la souplesse nouvelle dans l'organisation du temps scolaire.
- ✎ Garantir la sécurisation des écoles et des établissements scolaires.

L'École des excellences :

- ✎ L'école maternelle, école du langage.
- ✎ Souplesse et enrichissement des enseignements au collège.
- ✎ Remuscler le baccalauréat.
- ✎ Faire de l'enseignement professionnel une voie d'excellence.

L'École de la bienveillance :

- ↪ Respecter autrui.
- ↪ Mieux soutenir les élèves : devoirs faits et stage de réussite.
- ↪ Mettre la culture et les arts au cœur de l'École de la confiance.
- ↪ Assurer le bien-être des élèves (santé et sport).
- ↪ Renforcer le dialogue avec les parents.
- ↪ Ouvrir l'École sur l'Europe et le monde.

Les principaux chiffres

- ↪ **Évolution du nombre d'élèves dans les écoles de 2012 à 2017 :**
- 2 050 (- 560 à la rentrée 2017)
- ↪ **Évolution du nombre de postes dans les écoles de 2012 à 2017 :**
+ 9 (0 à la rentrée 2017)
- ↪ **Nombre d'élèves par classe dans le 1er degré :** 22,5
- ↪ **Nombre de professeurs pour 100 élèves dans le 1er degré :**
5,64 (académie de Bordeaux : 5,31)
- ↪ **Nombre d'élèves par classe en collège :** 24,9
- ↪ **Taux de réussite au diplôme national du brevet :**
87,9 % (académie de Bordeaux : 89,1 %)
- ↪ **Taux de réussite au baccalauréat général :**
89,7 % (académie de Bordeaux : 91,2 %)
- ↪ **Taux de réussite au baccalauréat technologique :**
92,2 % (académie de Bordeaux : 92,6 %)
- ↪ **Taux de réussite au baccalauréat professionnel :**
85,7 % (académie de Bordeaux : 84,3 %)

Le tissu scolaire

L'école occupe une place particulière au sein du territoire de la Dordogne. Une réflexion sur la structuration de l'offre scolaire dans les 1er et 2nd degrés existe depuis quelques années et est à poursuivre.

En effet, en 10 ans, les écoles du département ont accueilli 1 601 élèves de moins, soit une diminution de plus de 5 % de la population scolaire du 1er degré. Pour la rentrée 2017 la baisse a été de 645 élèves. 9 postes de professeurs des écoles ont malgré tout été attribués pour prendre en compte les particularités du territoire.

Ce phénomène, mis en lien avec le nombre élevé d'écoles comportant peu de classes, a pour effet d'en fragiliser un certain nombre.

Pour engager des actions territoriales, une convention a été signée en janvier

2016 pour les rentrées 2016, 2017 et 2018. 33 projets ont ainsi été mis en œuvre et accompagnés dans ce cadre.

Une nouvelle convention est en cours de préparation afin de disposer d'un cadre d'action départemental, décliné au sein de territoires ciblés.

Les effectifs et les structures

Établissements	Public	Privé sous contrat	TOTAL
Écoles	30 023	2 045	32 068
Collèges	14 579	2 220	16 799
LEGT	7 860	699	8 559
LP	2 742	598	3 340
ÉREA	126	0	126
TOTAL	55 330	5 562	60 892

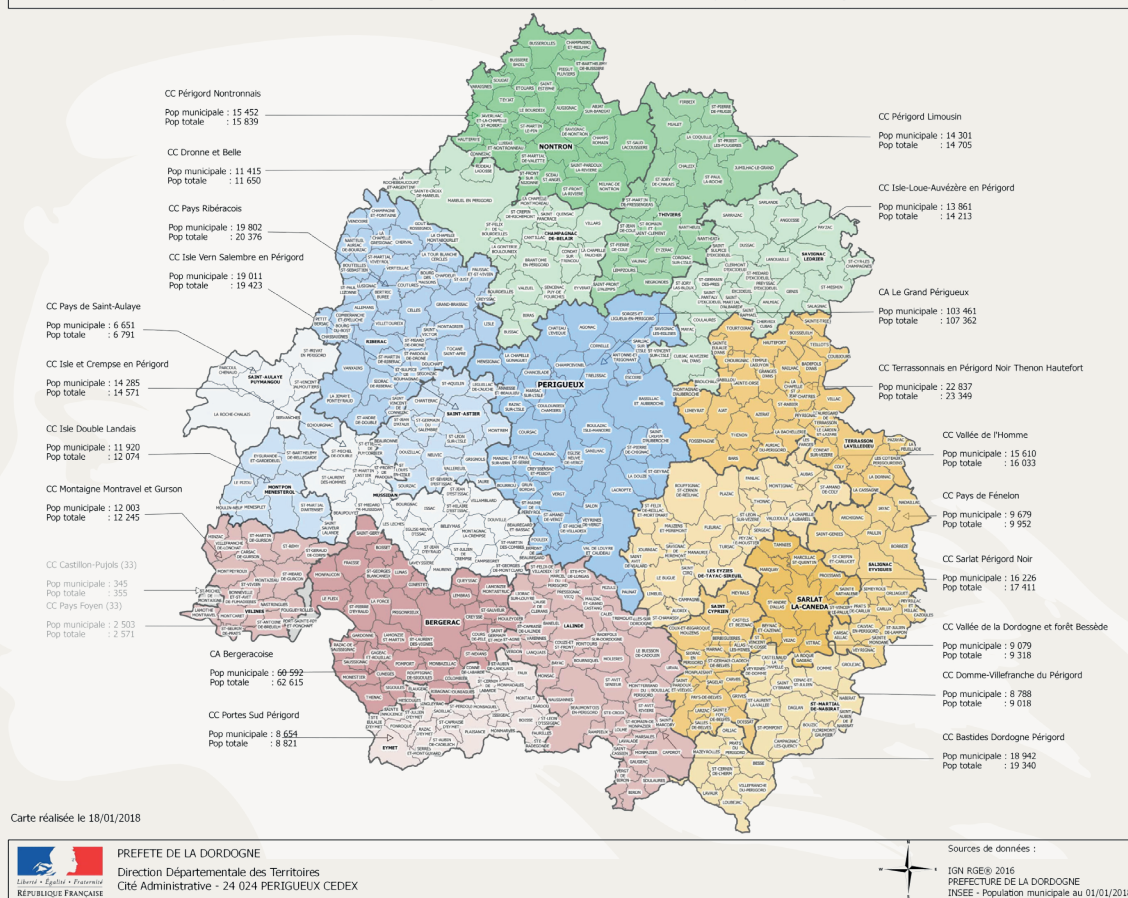
Établissements	Public	Privé sous contrat	TOTAL
Écoles	400	13	413
Collèges	38	8	46
LEGT	10	3	13
LP	8	4	12
ÉREA	1	0	1
TOTAL	457	28	485

Respect de la démocratie, des lois et des libertés individuelles

L'État et les collectivités locales sont liés par un système de relations administratives et financières complexes au service de nos concitoyens. Ces relations s'inscrivent dans le cadre constitutionnel du respect de la démocratie, des lois et des libertés individuelles.

La carte intercommunale

Département de la Dordogne - Carte des EPCI à fiscalité propre au 1er janvier 2018



L'année 2017 aura été pour l'intercommunalité celle de la réalisation des propositions du schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) qui avait été arrêté le 30 mars 2016.

Construit en partenariat étroit avec les membres de la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI), ce schéma comportait 38 propositions, dont 8 concernaient les EPCI à fiscalité propre et 30 les structures syndicales.

La réalisation de ces propositions a permis de poursuivre la dynamique de rationalisation et de renforcement des intercommunalités du département qui avait été initiée lors du premier SDCI.

C'est ainsi qu'au 1er janvier 2017, la Dordogne comptait 20 EPCI à fiscalité propre, dont 9 regroupaient plus de 15 000 habitants alors que 6 ans auparavant, le département en dénombrait 53, dont 3 seulement dépassaient les 15 000 habitants.

En ce qui concerne les syndicats, au 1er janvier 2017 leur nombre s'élevait à 119, dont 89 syndicats intercommunaux, 27 syndicats mixtes fermés et 3 syndicats mixtes ouverts. Ils étaient 261 au 1er janvier 2011.

Le département aura donc réduit considérablement le nombre total de ses structures intercommunales puisque celles-ci sont passées de 314 à 139 sur une période de 6 années, soit une baisse de près de 56 %.

À cette refonte conséquente de la carte de l'intercommunalité, il convient d'ajouter le nombre de créations de communes nouvelles qui s'élève désormais à 20, réduisant ainsi à 520 le nombre de communes dans le département qui en comptait 557 au 1er janvier 2015.

La concrétisation de tous ces projets a fortement mobilisé l'ensemble des services de l'État qui ont accompagné les collectivités tout au long de la mise en œuvre des différentes procédures de fusion, d'évolution de périmètre et de compétences, ainsi que lors des dissolutions.

L'année 2017 aura également été consacrée à la préparation du transfert obligatoire au 1er janvier 2018 de la compétence relative à la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (GEMAPI) aux EPCI à fiscalité propre.

Plusieurs réunions ont été organisées afin de présenter les enjeux de cette nouvelle compétence et aider les différentes collectivités à réfléchir à la mise en place sur le terrain d'une organisation en cohérence avec les bassins hydrographiques.

Enfin, soucieux de maintenir et développer un dialogue riche et constant avec les ensembles intercommunaux, l'État a initié un programme de **rencontres avec les 20 EPCI à fiscalité propre du département** à compter du 19 septembre 2017 et devant s'achever le 27 avril 2018. L'objectif de ces rencontres était de pouvoir échanger avec les collectivités sur 3 thématiques essentielles pour le développement des territoires :

- ✚ **la compétence enfance/jeunesse**, au sein de laquelle était abordée l'offre scolaire et sa nécessaire adaptation pour tenir compte de l'évolution démographique qui se caractérise en Dordogne par une baisse continue des effectifs,
- ✚ **l'aménagement durable du territoire**, thématique au cœur des politiques d'aménagement du territoire et de consommation de l'espace, dont l'approche par le prisme intercommunal semble désormais incontournable,
- ✚ **la sécurité**, sujet de préoccupation quotidienne de nos concitoyens, avec notamment l'aspect sécurité routière abordé à l'échelle de la collectivité.

Les services de l'Éducation nationale, de la direction départementale des territoires (DDT), de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP), de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP), ainsi que ceux de la préfecture et des sous-préfectures, se sont particulièrement mobilisés pour donner à chaque EPCI une cartographie pertinente des atouts de son territoire et décrire les outils législatifs et réglementaires dont il dispose pour définir un véritable projet de développement communautaire.

Conseiller les collectivités locales et assurer le contrôle

60 471 actes déposés au titre du contrôle de légalité

La dématérialisation de la transmission

61 nouvelles collectivités se sont raccordées à l'application nationale de télétransmission dénommée @CTES. Au 31 décembre 2017, 595 collectivités sur 709 y sont raccordées pour un volume global de 68 % des actes réceptionnés au titre du contrôle de légalité.

Depuis janvier 2012, la dématérialisation s'étend au domaine budgétaire. 1 906 documents budgétaires ont été transmis par l'application @CTES en 2017.

Le conseil sur les actes

En matière de conseil aux élus, la préfecture et les sous-préfectures ont répondu à 630 demandes (courriers postaux ou électroniques).

3 844 actes ont été contrôlés :

- ↳ 3 597 d'entre eux ont été examinés au titre des actes prioritaires, dont 88 % relevaient des domaines de la commande publique et de l'urbanisme ;
- ↳ 141 lettres d'observations ont été adressées aux collectivités pour demander le retrait ou la réformation d'actes non conformes ;
- ↳ 66 actes ont été retirés ou réformés en 2017.

4 718 actes budgétaires déposés

3 255 actes ont été vérifiés :

- ↳ 40 collectivités ont été pré-détectées en difficulté en 2017 au titre de leur gestion 2016.
- ↳ 19 communes et 5 établissements publics à fiscalité propre ont été inscrits dans le réseau d'alerte sur décision conjointe du préfet et du directeur départemental des finances publiques.

Les ressources des collectivités locales

Près de 412 M€ de concours financiers de l'État

Le montant des concours financiers accordés par l'État aux collectivités territoriales a atteint 411 563 870 € en 2017, ainsi répartis :

- ↳ 141 974 078 € pour les communes ;
- ↳ 44 382 055 € pour les EPCI ;
- ↳ 225 207 737 € pour le Département.

Un effort soutenu de l'investissement public local

Avec la reconduction du fonds de soutien à l'investissement public local (FSIPL), le Gouvernement a souhaité maintenir voire renforcer le niveau de la commande publique au travers de 2 enveloppes :

- ✉ 600 M€ consacrés à de grandes priorités d'investissement définies par l'État ;
- ✉ 216 M€ dédiés au soutien à des projets inscrits dans les contrats de ruralité en vue du développement des territoires ruraux.

En Dordogne, ce sont 12,9 M€ d'investissements qui ont été aidés en 2017 au titre de l'enveloppe DSIL, représentant 3,7 M€ de subventions.

L'enveloppe départementale de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), destinée à soutenir les investissements des communes et des EPCI, s'est élevée à 11 987 170 €, après reprise d'AE, montant en augmentation de 20 % par rapport à 2016. Les crédits de la DETR ont permis de financer 293 projets, représentant un investissement de 43,4 M€, avec une contribution moyenne de 40 912 € par opération.

Au total, **1 € de DETR a généré 3,62 € de dépenses d'investissement.**

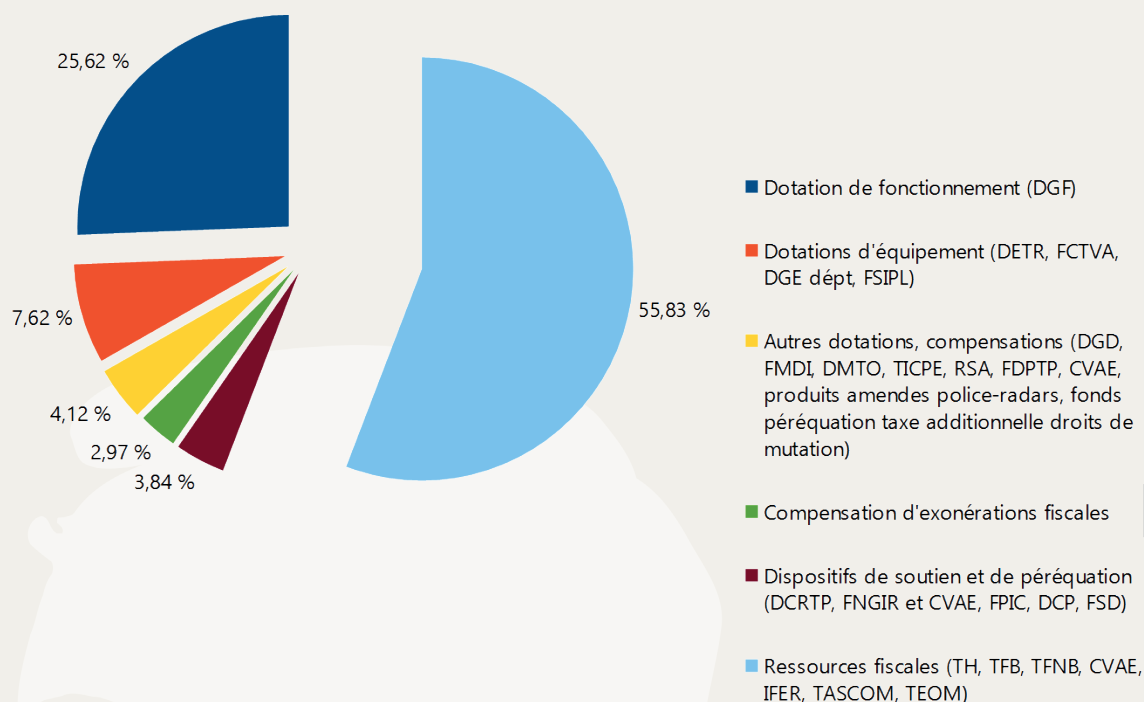
Parmi les projets les plus significatifs, il faut citer :

- ✉ 137 opérations d'investissement dans les bâtiments ou équipements publics communaux et intercommunaux représentant 20,6 M€ de travaux ;
- ✉ 41 programmes d'aménagement et de revitalisation de centres-bourgs qui ont bénéficié de près de 2,7 M€ de DETR pour 9,1 M€ de travaux ;
- ✉ 15 projets de développement économique représentant 3,9 M€ d'investissements ;
- ✉ 32 projets visant à mettre aux normes de sécurité et d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite des bâtiments publics se traduisant par près de 2 M€ d'investissements.

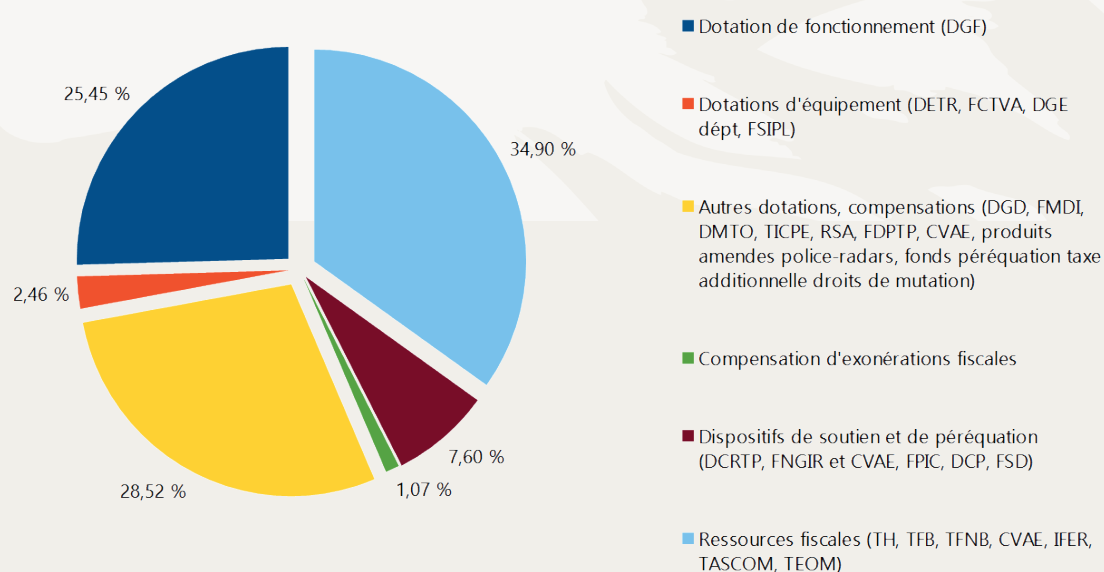
Dotation	Communes	EPCI	Conseil départemental	TOTAL
Dotations de fonctionnement (DGF)	82 355 903 €	24 731 324 €	88 036 575 €	195 123 802 €
Dotations d'équipement (DETR, FCTVA, DGE dépt, FSIPL)	24 484 956 €	9 863 858 €	8 510 658 €	42 864 472 €
Autres dotations, compensations (DGD, FMDI, DMTO, TICPE, RSA, FDPTP, CVAE, produits amendes police-radars, fonds péréquation taxe additionnelle droits de mutation)	13 249 401 €	642 751 €	98 661 871 €	112 554 023 €
Compensations d'exonérations fiscales	9 539 749 €	3 283 726 €	3 690 011 €	16 513 486 €
Dispositifs de soutien et de péréquation (DCRTP, FNGIR et CVAE, FPIC, DCP, FSD)	12 344 069 €	5 860 396 €	26 308 622 €	44 513 087 €
Ressources fiscales (TH, TFB, TFNB, TAFNB, CVAE, IFER, TASCOT, TEOM)	179 437 762 €	154 899 845 €	120 752 187 €	455 089 794 €
TOTAL	321 411 840 €	199 281 900 €	345 959 924 €	866 653 664 €

Répartition des ressources financières des collectivités locales

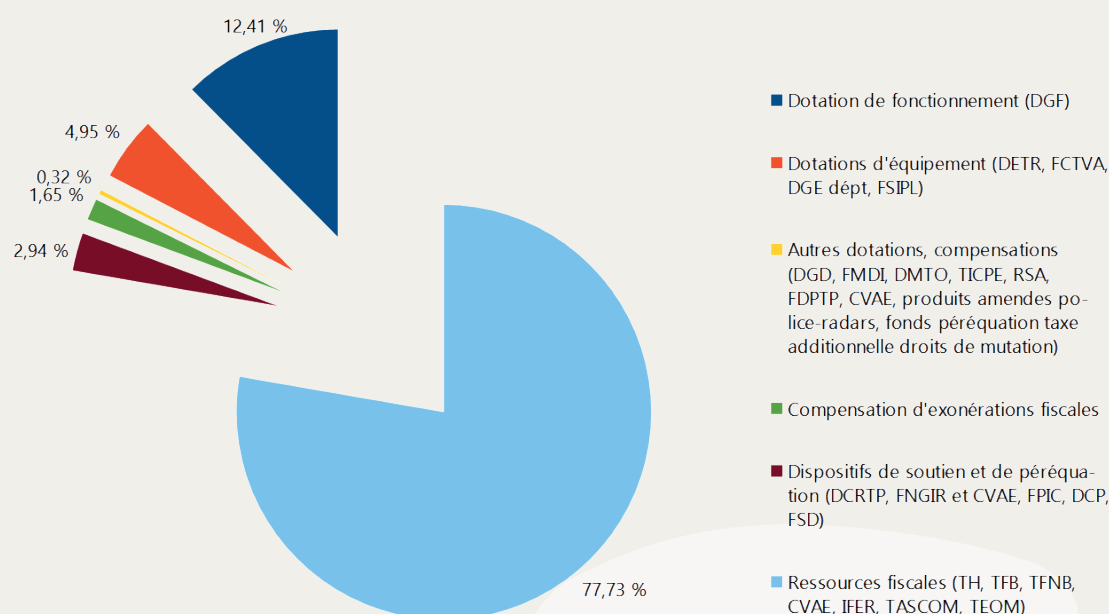
Ressources financières 2017 des communes



Ressources financières 2017 du département



Ressources financières 2017 des EPCI



Accueil des usagers, élections et réglementation

Assurer l'accueil et la délivrance des titres aux usagers

Cet accueil s'inscrit dans une démarche de lutte contre la fraude documentaire.

La préfecture et les sous-préfectures ont traité, instruit ou délivré (avant le passage à la téléprocédure sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés [ANTS] le 6 novembre 2017) :

- ✉ 86 774 certificats d'immatriculation ;
- ✉ 11 276 permis de conduire, dont 1 383 permis internationaux et 194 échanges de permis étrangers ;
- ✉ 23 032 demandes de cartes nationales d'identité ;
- ✉ 12 071 passeports ;
- ✉ 1 920 titres de séjour.

Depuis octobre 2014, les demandes de passeports sont traitées par un centre d'expertise et de ressources titres (CERT), plateforme régionale sous l'autorité du préfet de Lot-et-Garonne, à l'exception des passeports temporaires d'urgence, de mission et de service, qui restent établis par la préfecture de la Dordogne. Par ailleurs, la mission « naturalisation » a été transférée en 2015 à la plateforme régionale de Bordeaux. Les cérémonies continuent de se tenir à la préfecture de la Dordogne.

Organiser les élections

L'année 2017 a été marquée par l'organisation de deux scrutins politiques majeurs : l'élection présidentielle et les élections législatives.

Par ailleurs, à la suite de l'élection professionnelle annuelle des juges au tribunal de commerce, 9 magistrats ont été élus au tribunal de commerce de Périgueux et 7 à celui de Bergerac.

Mettre en œuvre des réglementations

L'aménagement commercial

10 demandes de création ou d'extension de grandes surfaces ont été examinées par la CDAC en 2017 (une de moins qu'en 2016), pour une surface de vente autorisée de 20 664 m².

Aucun refus n'a été prononcé en 2017 (contre 6 300 m² de surface de vente en 2016).

Les manifestations sportives

298 manifestations sportives ont été déclarées.

Le nombre de manifestations sportives soumises à autorisation est passé de 317 en 2016 à 308 en 2017.

La commission départementale de sécurité routière a tenu 30 réunions dans sa formation « manifestations sportives ».

Finances publiques et fiscalité

En 2017, la Direction départementale des finances publiques (DDFiP) de la Dordogne comporte 574 emplois implantés dans 42 services répartis sur 24 sites.

La DDFiP s'adapte pour continuer à offrir aux usagers, à ses partenaires et à l'ensemble de ses interlocuteurs économiques ou territoriaux, un service public fiscal et financier fondé sur l'accessibilité, le soutien et l'expertise.

Une administration accessible

Une offre multicanal pour les particuliers et les professionnels

La modernisation des canaux de contact de la DGFIP passe par l'enrichissement de l'offre des services à distance et par une utilisation plus large des services internet par les usagers.

Le site impots.gouv.fr facilite le parcours des usagers et est accessible à tous les supports (PC, tablette, smartphone). Il est constitué :

- ↳ d'un espace public, point d'accès unique pour l'ensemble des usagers : particuliers, professionnels, partenaires, collectivités locales, international ;
- ↳ d'un espace sécurisé qui regroupe l'ensemble des prestations offertes aux particuliers.

Des aides en ligne sont apportées aux usagers. Ainsi, un tutoriel vidéo permet désormais de découvrir comment télédéclarer et télépayer la TVA à partir de son espace professionnel.

Pour autant, la DDFiP maintient une relation de proximité avec les usagers du département.

Ainsi, depuis juin 2017, un accueil personnalisé sur rendez-vous a été mis en place dans les 5 Services des Impôts des Particuliers (SIP) du département pour les usagers particuliers qui n'ont pas trouvé de réponse à leur question. Chaque contribuable peut désormais prendre rendez-vous, soit via internet en choisissant le jour et l'heure de réception dans les créneaux disponibles, soit par téléphone, soit auprès du service. Ce service sera étendu en 2018 à l'ensemble des trésoreries en charge du recouvrement de l'impôt.

Dans le cadre de la campagne de souscription des déclarations de revenus, plusieurs actions ont été reconduites en 2017 comme l'organisation de permanences dans les locaux de la CAF de Bergerac et Périgueux afin d'accompagner les allocataires dans leurs démarches déclaratives, ainsi qu'une intervention au centre pénitentiaire de Mauzac.

Par ailleurs, dans le cadre du nouvel abaissement des seuils obligatoires pour les démarches en ligne (revenus < 28 000 € pour la déclaration et montant < 2 000 € pour le paiement), les équipes en charge de l'accueil ont été renforcées. En outre, un centre de renseignements téléphonés a été mis en place à Périgueux sur la première quinzaine de

mai afin de prendre en charge les appels émanant de plusieurs sites.

Enfin, le comité local des usagers particuliers a été réuni au printemps 2017 afin d'évoquer les nouvelles mesures fiscales, les offres de service en ligne et les points d'actualité comme la prochaine mise en place du Prélèvement à la Source (PAS).

Une offre de service regroupée et renforcée avec les collectivités locales

La DDFiP est en relation constante avec les collectivités territoriales et leurs établissements publics locaux sur tous les aspects budgétaires, comptables, financiers et fiscaux de leur activité :

- ↳ contrôle et exécution des budgets locaux ;
- ↳ tenue et reddition des comptes publics locaux ;
- ↳ conseil en matière de fiscalité directe locale, de gestion de trésorerie, de prestations d'expertises financières et fiscales ;
- ↳ accompagnement et soutien technique des organismes publics locaux pour accélérer leur passage à la dématérialisation complète des échanges ordonnateur/comptable et faciliter le traitement industrialisé des Avis de Sommes à Payer (ASAP).

En mai et septembre 2017, deux cycles d'ateliers ont été organisés, en partenariat avec l'Union Départementale des Maires de la Dordogne, au bénéfice de plus de 600 personnes (maires et secrétaires de mairie), sur les thématiques suivantes :

- ↳ le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu pour les collecteurs publics et les nouvelles modalités de consultation du domaine à compter du 1er janvier 2017 couplées à la mise en place d'une nouvelle organisation des missions domaniales à compter du 1er septembre 2017 ;
- ↳ la poursuite de la dématérialisation des échanges et le contrôle des régies publiques locales.

Un réseau bien présent sur le territoire qui s'adapte aux évolutions

- ↳ Les services de direction implantés au bâtiment A de la cité administrative de Périgueux
- ↳ Un centre de services budgétaires a été créé en avril 2017 et chargé de traiter les frais de déplacement des agents des DDFiP de Dordogne et du Lot-et-Garonne.
- ↳ 5 services des impôts des particuliers (SIP) : Périgueux, Bergerac, Sarlat-la-Canéda, Ribérac et Nontron.
- ↳ 4 services des impôts des entreprises (SIE) : Périgueux, Bergerac, Sarlat-la-Canéda et Ribérac qui dispose d'une antenne sur Nontron pour conserver un accueil de proximité.
- ↳ 1 centre des impôts fonciers (CDIF) : Périgueux.
- ↳ 3 services de publicité foncière (SPF) : Bergerac, Ribérac et Sarlat-la-Canéda.
- ↳ 1 service de publicité foncière et d'enregistrement (SPFE) qui regroupe sur Périgueux depuis le 1er septembre 2017 toute l'activité d'enregistrement du département.
- ↳ 8 trésoreries spécialisées « secteur public local et hospitalier » : Boulazac, Bergerac municipale et banlieue, Nontron, Paierie départementale, Périgueux établissements hospitaliers, Périgueux municipale, Ribérac, Sarlat-la-Canéda.

- 14 trésoreries mixtes « secteur local et impôts auprès des particuliers » : Belvès, Brantôme, Le Bugue, Excideuil, La Force, Lalinde, Montignac, Montpon-Ménestérol, Mussidan, Saint-Aulaye, Saint-Astier, Terrasson-Lavilledieu, Saussignac, Thiviers.

La mission fiscale

Fiscalité dans un contexte économique encore fragile

L'année 2017 montre une amélioration de l'activité économique en Dordogne, le produit de la TVA augmente de 5,65 % par rapport à 2016 ; celui de l'impôt sur les sociétés (+ 9,74 %) et la taxe sur les salaires suit la même tendance (+ 4,03 %). Alors que la part des déclarations sans paiement est en baisse depuis 2 exercices en nombre (- 12,7 %), en revanche, cette année, la part en montant progresse de 19,8 %. Le nombre de procédures collectives (RJ/LJ/CPIA) recule de 8,42 % entre 2016 et 2017.

Ce retour à l'activité en Dordogne est confirmé par le nombre de saisines de la CCSF qui a fortement diminué entre 2016 et 2017 (53 dossiers en 2016 contre 34 en 2017).

Concernant les usagers particuliers, la part des foyers assujettis à l'impôt sur le revenu demeure relativement stable, passant à 36,96 % contre 36,47 % en 2016. Les demandes de remises gracieuses enregistrent à nouveau une diminution, en IR (- 9,4 % en 2017 / - 10,3 % en 2016), pour la TH (- 6,5 % en 2017 / - 28,9 % en 2016) et indirectement en matière de TF pour les foyers modestes dispensés d'IR et de TH. À noter également la poursuite de la diminution des saisines du conciliateur fiscal passant à 362 en 2017 contre 379 en 2016 et 415 en 2015.

Le taux de ménages en situation de surendettement a diminué de 2,63 % (1 372 contre 1 409 en 2016). Cette baisse est moins importante en comparaison de celle constatée au niveau régional (- 6,36 %) et au niveau national (- 4,70 %).

Une DDFiP mobilisée face aux difficultés économiques

La DDFiP se mobilise pour accompagner les usagers en difficulté.

En ce qui concerne le monde agricole, avec le gel d'avril 2017 et les pertes de récolte qui ont touché de nombreuses filières, un plan de soutien a été mis en place en concertation avec les représentants des professionnels et les services de la DDT (remises gracieuses de taxe foncière sur les propriétés non bâties).

Dans le cadre du Pacte Responsabilité Solidarité et de la mise en place du Crédit Impôt Compétitivité Emploi (CICE), 39 entreprises du département ont pu bénéficier d'un préfinancement du CICE auprès des banques pour un montant de 3,1 M€.

Les remboursements de CICE ou son imputation ont bénéficié à 4 485 entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés en 2017, pour un montant de 46,88 M€.

Quant aux entrepreneurs dont les résultats sont imposés à l'impôt sur le revenu, 4 215 foyers ont bénéficié d'une imputation ou d'une restitution d'impôt sur le revenu pour un montant de 8 millions d'euros.

Enfin, la révision des valeurs locatives des locaux professionnels s'est poursuivie

avec le renouvellement des commissaires membres de la Commission Départementale des Valeurs Locatives des Locaux Professionnels (CDVLLP).

Les effets de la réforme sur la taxe foncière et de cotisation foncière des entreprises 2017 ont été fortement lissés dans le département, avec l'application de mécanismes atténuateurs. La prise en compte régulière des paramètres d'évaluation permet de tenir compte des évolutions locales des marchés locatifs.

Une administration garante de l'égalité devant l'impôt

En 2017, l'action de la DDFiP est restée soutenue en matière de contrôle fiscal externe avec des rappels en droits nets de plus de 5 M€ et une large pénalisation de la fraude.

Dans le cadre de la priorisation de la lutte contre la fraude à la TVA, le contrôle des professionnels a progressé de 23 % avec des résultats financiers de 2,8 M€.

En ce qui concerne les particuliers, les résultats financiers augmentent également de 4,3 % (6,7 M€). S'agissant du contrôle patrimonial, l'accent a été mis en 2017 sur le contrôle de l'ISF.

La mission comptable et financière

La fonction comptable de l'État

Certification des comptes de l'État

La France est le seul pays de la zone euro et l'un des rares pays au monde à soumettre ses comptes à la certification d'une entité indépendante.

La Cour des comptes a certifié que le compte général de l'État de l'exercice 2016, arrêté le 12 mai 2017, est régulier et sincère sous quatre réserves substantielles. La dynamique d'amélioration de la fiabilité comptable poursuivie par l'administration a permis de lever 33 parties au sein des cinq réserves formulées sur les comptes de 2015, et donc de réduire à quatre le nombre des réserves pour les comptes 2016.

Réduction des transactions en espèces entre les usagers et les comptables, les régisseurs et les agents-comptables

Les régisseurs du secteur public local (stationnement, cantine, piscine, transports en commun...) sont fortement incités à utiliser des moyens de paiement automatisés (terminaux de paiement électronique par carte bancaire, prélèvement).

La DDFiP a animé en 2017 une réunion de travail à la sous-préfecture de Sarlat-la-Canéda avec les maires des communes touristiques de la vallée de la Dordogne, axée sur la modernisation de l'organisation et du fonctionnement des régies de recettes de stationnement payant (développement des automates de paiement par carte bancaire et ouverture de comptes Dépôts de Fonds au Trésor [DFT]).

En 2017, les moyens de paiement automatisés dans la sphère publique locale ont progressé de 30 % en nombre et de 23 % en montant en Dordogne (contre respectivement 16 % et 10 % au niveau national).

Ainsi, en 2017, ont été ouverts :

- ✎ 27 contrats commerçants (paiement par carte bancaire) ;
- ✎ 31 dispositifs Titres Payables par Internet ;
- ✎ 45 dispositifs de paiement par prélèvement ;
- ✎ 36 nouveaux comptes DFT de régies du secteur public local.

Le DDFiP de la Dordogne, comptable assignataire des dépenses et des recettes des ministères de l'Agriculture et de l'Alimentation, de la Cohésion des Territoires et de la Transition Écologique et Solidaire pour l'ancienne région Aquitaine

À ce titre, 33 000 demandes de paiement, pour un montant global de plus de 174 M€, ont été traitées dans un délai de paiement moyen des fournisseurs de l'État de 22 jours en 2017.

Recouvrement de recettes non fiscales

La DDFiP a pris en charge plus de 81 000 titres de perception pour un montant de plus de 129 M€. Il s'agit pour l'essentiel de la taxe d'aménagement et de la taxe d'archéologie préventive, recouvrées au profit du Conseil départemental et des communes. En effet, dans le cadre de son assignation comptable, la DDFiP assure la prise en charge de toutes les taxes émises par les (5) DDT de l'ancienne région Aquitaine.

Développement de la facturation électronique

Le nombre de factures dématérialisées a enregistré une forte progression en 2017 (+ 134 %).

Interventions pour le compte de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)

Dans le cadre de sa mission de gestion des comptes de la clientèle CDC (notaires, huissiers de justice, mandataires de justice...), la DDFiP a réalisé 242 consignations pour 2,5 M€.



La qualité des comptes locaux

Les comptables publics exécutent près de 1 700 budgets des collectivités locales et établissements publics locaux du département. En 2017, ils ont continué à œuvrer dans quatre directions principales.

Maintenir et améliorer la qualité des comptes

Pour ce faire, la direction s'astreint à :

- ↳ remettre les comptes de gestion aux ordonnateurs publics locaux à la mi-mars pour permettre aux élus de préparer leur budget dans de meilleures conditions. Le taux de remise de comptes de gestion s'est établi à 95,75 % au 15 mars 2017 ;
- ↳ maintenir un délai de paiement satisfaisant des comptables locaux dans un contexte difficile (4,64 jours au 31 décembre 2017) ;
- ↳ assurer un taux élevé de recouvrement des produits locaux non fiscaux (98,26 % au 31 décembre 2017 en Dordogne) ;
- ↳ promouvoir auprès des collectivités les résultats obtenus (points forts / points de fragilité à améliorer) au titre de l'indice de qualité des comptes locaux ;
- ↳ organiser et animer des réunions sectorielles et thématiques d'information (fiabilisation des états de l'actif et du passif en 2017).

Dématérialiser les documents avec les collectivités

La DDFiP se mobilise pour promouvoir auprès des collectivités la dématérialisation des échanges (pièces comptables et justificatives, signature électronique des bordereaux de mandats de dépenses et des titres de recettes), qui constitue une source d'efficacité et d'économie substantielle pour l'État et les collectivités locales.

Au 31 décembre 2017, 99,13 % des budgets-collectivités (BC) du département ont adopté le PES (protocole d'échange standard) version 2. À la même date, 97,47 % des BC avaient dématérialisé au moins une pièce justificative et 68,54 % signaient électroniquement les flux comptables.

Le développement du PES facture ASAP pour les débiteurs privés et de l'ASAP Chorus Pro dans le cadre de la facturation électronique intra-sphère publique est en plein essor. En Nouvelle-Aquitaine, la Dordogne se positionne au 1er rang pour le déploiement du PES facture ASAP (23,96 % des budgets-collectivités) et au 3ème rang pour l'ASAP Chorus Pro (21,17 %).

Développer les relations de partenariat avec les collectivités

En 2017, trois conventions de contrôle allégé en partenariat des dépenses ont été signées avec les centres hospitaliers de Nontron et Périgueux et l'EHPAD Jean Gallet de Coulounieix-Chamiers.

Un nouveau cadre partenarial avec les services du Département de la Dordogne est en cours de définition et devrait être formalisé d'ici fin 2018. En 2017, l'analyse financière rétrospective du Département a été réalisée sur la période 2013/2016.

Le service local du domaine

La Politique Immobilière de l'État (PIE) poursuit un objectif de rationalisation des implantations de son parc immobilier, de densification des biens domaniaux, de renégociation des baux et de renforcement des mutualisations. Elle intègre également des actions de politiques publiques telle que la mobilisation du foncier public en faveur du logement social.

Quatre dossiers ont particulièrement marqué l'année 2017 :

- ✎ le projet de constitution d'un pôle judiciaire à Périgueux, subordonné à un échange de bâtiments entre la ville de Périgueux (bâtiment rue Malleville) et l'État (bâtiment de l'ancienne paierie départementale) ;
- ✎ le Schéma Directeur Immobilier Régional 2017 (fiabilisation des données sur l'état des bâtiments de bureau de plus de 500 m²) ;
- ✎ la Maison de l'État de Nontron (relogement de l'unité territoriale de la Direction Départementale des Territoires) ;
- ✎ la renégociation du bail de l'Unité Territoriale (UT) de la DDT à Saint-Astier (préparation d'une convention d'occupation précaire pour l'association occupante).

L'activité du service local du domaine a été très soutenue en termes d'actes traités en 2017 :

- ✎ 12 concessions et autorisations d'occupation ;
- ✎ 16 baux de pêche et de chasse ;
- ✎ révision financière de 82 baux ;
- ✎ 4 conventions pour occupation précaire ;
- ✎ 13 acquisitions et 42 prises à bail.

Un pôle d'évaluations domaniales et un pôle de gestion domaniale rattachés à la DRFiP de Nouvelle-Aquitaine et du département de la Gironde ont été créés au 1er septembre 2017.

ANNEXE : Gestion financière et fiscale en Dordogne

Les recettes de l'État

PRODUIT DES IMPÔTS PERÇUS	Année 2016	Année 2017	Variation
IMPÔT SUR LE REVENU	267 388 K€	262 699 K€	- 1,75 %
AUTRES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX	14 643 K€	14 477 K€	- 1,13 %
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS	78 537 K€	86 184 K€	+ 9,74 %
IMPÔT SUR LA FORTUNE	4 719 K€	4 786 K€	+ 1,42 %
TVA	428 482 K€	452 703 K€	+ 5,65 %
TAXE SUR LES SALAIRES	43 724 K€	45 486 K€	+ 4,03 %
DROITS DE MUTATION (au profit de l'État et des collectivités territoriales)	56 167 K€	51 660 K€	- 8,02 %
AMENDES : Amendes forfaitaires (AMD 4500)	2 342 K€	1 973 K€	- 15,76 %
AMENDES : Autres amendes et condamnations pécuniaires (AMD 4500)	2 258 K€	1 751 K€	-22,45 %
FONDS DE CONCOURS (l'État REP 460)	521 K€	620 K€	+ 19,00 %
TOTAL	898 781 K€	922 339 K€	+ 2,62 %

Le contrôle fiscal – Montants mis en recouvrement

IMPÔT SUR LE REVENU	Année 2016	Année 2017	Variation
Nombre total de contribuables	247 540	248 319	+ 0,31 %
Nombre de contribuables imposables	90 182	91 627	+ 1,60 %
Total des revenus déclarés	5 232 346 K€	5 277 728 K€	+ 0,87 %
Taxation établie	232 501 K€	227 856 K€	- 2,00 %
Impôt moyen	2 578 €	2 487 €	- 3,53 %

Les recettes fiscales au profit des collectivités territoriales

	2015	2016	2017
Impôt sur le revenu	1 955 201 €	4 662 431 €	5 049 868 €
Impôt sur les sociétés	1 889 133 €	507 787 €	2 461 325 €
Taxe sur la valeur ajoutée	3 195 779 €	4 493 440 €	4 714 710 €
Autres (impôts locaux, etc)	449 518 €	425 413 €	2 251 019 €
TOTAL	7 489 631 €	10 089 071 €	14 476 922 €

Les recettes fiscales au profit d'organismes divers

FISCALITÉ LOCALE (produits)	2016	2017	Variation
Taxe d'habitation	102 437 812 €	104 836 689 €	+ 2,34 %
Dont taxe d'habitation sur les logements vacants	867 456 €	724 740 €	- 16,45 %
Taxes foncières :			
• Foncier bâti	258 706 049 €	270 830 340 €	+ 4,69 %
• Foncier non bâti	19 190 556 €	19 123 865 €	- 0,35 %
Contribution économique territoriale :			
• Cotisation foncière des entreprises	39 731 732 €	41 277 394 €	+ 3,90 %
• Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	54 552 409 €	59 679 869 €	+ 9,40 %
Taxes d'urbanisme	47 168 €	8 362 €	- 82,27 %
Taxes d'aménagement (se substituent à la taxe d'urbanisme à compter de 2013 - Source : État REP460)	4 387 093 €	3 868 095 €	- 11,83 %

AUTRES IMPÔTS	2016	2017	Variation
Redevance d'archéologie préventive (dispositif après 2013 - Source : État REP460)	655 418 €	536 309 €	- 18,17 %